



**TOTAL MAROC**

**COMPTES ANNUELS SOCIAUX  
ET CONSOLIDES AU 31  
DECEMBRE 2019**

# Comptes sociaux au 31 décembre 2019

## BILAN - ACTIF

(EN DIRHAMS)

	A C T I F	Au 31.12.2019			Au 31.12.2018
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
A C T I F	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>	<b>61.304.646,38</b>	<b>26.503.837,12</b>	<b>34.800.809,26</b>	<b>20.361.738,54</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	61.304.646,38	26.503.837,12	34.800.809,26	20.361.738,54
	Primes de remboursement des obligations				
	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>118.021.337,17</b>	<b>25.792.183,05</b>	<b>92.229.154,12</b>	<b>90.172.332,67</b>
	Immobilisations en Recherche et Dev .				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	31.866.499,82	25.792.183,05	6.074.316,77	4.017.495,32
	Fonds commercial	86.154.837,35		86.154.837,35	86.154.837,35
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>3.891.053.601,54</b>	<b>1.910.635.199,51</b>	<b>1.980.418.402,03</b>	<b>1.865.155.803,43</b>
Terrains	111.449.289,13		111.449.289,13	111.449.289,13	
Constructions	744.982.134,45	348.283.915,83	396.698.218,62	347.991.891,04	
Installations techniques, matériel et outillage	2.662.058.306,96	1.457.909.220,21	1.204.149.086,75	1.108.347.616,47	
Matériel de transport	22.862.044,97	22.298.090,30	563.954,67	429.149,15	
Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	111.112.369,74	82.143.973,17	28.968.396,57	27.086.461,49	
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours	238.589.456,29		238.589.456,29	269.851.396,15	
<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>213.070.863,05</b>		<b>213.070.863,05</b>	<b>203.823.857,91</b>	
Prêts immobilisés	4.950.893,00		4.950.893,00	3.550.893,00	
Autres créances financières	13.888.476,98		13.888.476,98	14.341.471,84	
Titres de participation	194.231.493,07		194.231.493,07	185.931.493,07	
Autres titres immobilisés					
<b>Ecart de conversion actif [E]</b>					
Diminution des créances immobilisées					
Augmentations des dettes financières					
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>4.283.450.448,14</b>	<b>1.962.931.219,68</b>	<b>2.320.519.228,46</b>	<b>2.179.513.732,55</b>	
A C T I F	<b>Stocks [F]</b>	<b>960.509.188,50</b>	<b>1.143.397,54</b>	<b>959.365.790,96</b>	<b>1.407.035.240,43</b>
	Marchandises	870.006.334,54	1.143.397,54	868.862.937,00	1.324.630.290,36
	Matières et fournitures consommables	42.077.337,64		42.077.337,64	45.587.182,30
	Produits en cours				
	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis	48.425.516,32		48.425.516,32	36.817.767,77
	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>1.942.775.835,74</b>	<b>187.686.625,68</b>	<b>1.755.089.210,06</b>	<b>1.684.692.905,35</b>
	Fournis. débiteurs, avances et acomptes				
	Clients et comptes rattachés	1.446.841.658,66	187.686.625,68	1.259.155.032,98	1.125.070.479,14
	Personnel	6.629.009,76		6.629.009,76	6.383.843,73
Etat	449.290.723,80		449.290.723,80	516.956.895,61	
Comptes d'associés					
Autres débiteurs	27.194.568,50		27.194.568,50	25.132.170,37	
Comptes de régularisation- Actif	12.819.875,02		12.819.875,02	11.149.516,50	
<b>Titres valeurs de placement [H]</b>	<b>1.088.944.719,20</b>		<b>1.088.944.719,20</b>		
<b>Ecart de conversion actif [I]</b>					
<b>Eléments circulants</b>	<b>237.364,96</b>		<b>237.364,96</b>	<b>4.155.968,76</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>3.992.467.108,40</b>	<b>188.830.023,22</b>	<b>3.803.637.085,18</b>	<b>3.095.884.114,54</b>	
T R E S O	<b>Trésorerie- Actif</b>	<b>226.764.724,68</b>		<b>226.764.724,68</b>	<b>1.107.869.695,34</b>
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P	226.736.496,29		226.736.496,29	1.107.852.353,66
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	28.228,39		28.228,39	17.341,68
	<b>TOTAL III</b>	<b>226.764.724,68</b>		<b>226.764.724,68</b>	<b>1.107.869.695,34</b>
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>8.502.682.281,22</b>	<b>2.151.761.242,90</b>	<b>6.350.921.038,32</b>	<b>6.383.267.542,43</b>	

## BILAN - PASSIF

(EN DIRHAMS)

	P A S S I F	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
F I N A N C E M E N T P E R M A N E N T	<b>CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>2.345.785.772,24</b>	<b>2.205.296.099,03</b>
	Capital social ou personnel (1)	448.000.000,00	448.000.000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	448.000.000,00	448.000.000,00
	Dont versé	448.000.000,00	448.000.000,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	44.800.000,00	44.800.000,00
	Autres réserves		
	Report à nouveau (2)	1.210.736.099,03	907.683.362,71
	Résultat en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice (2)	642.249.673,21	804.812.736,32
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>2.345.785.772,24</b>	<b>2.205.296.099,03</b>
	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>951.722.651,37</b>	<b>1.005.559.244,88</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	951.722.651,37	1.005.559.244,88
	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>88.710.024,55</b>	<b>120.957.740,46</b>
Provisions pour risques	52.407.385,75	79.684.513,66	
Provisions pour charges	36.302.638,80	41.273.226,80	
<b>Ecart de conversion-passif (E)</b>			
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>3.386.218.448,16</b>	<b>3.331.813.084,37</b>	
<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>2.805.988.795,18</b>	<b>2.987.235.603,93</b>	
Fournisseurs et comptes rattachés	2.429.933.696,57	2.685.082.619,29	
Clients créditeurs, avances et acomptes	27.035.555,42	25.552.375,99	
Personnel	37.205.684,55	30.595.636,91	
Organismes sociaux	12.905.797,92	11.350.127,05	
Etat	272.844.076,47	199.513.434,93	
Comptes d'associés			
Autres créanciers	24.100.000,00	33.600.000,00	
Comptes de régularisation passif	1.963.984,25	1.541.409,76	
<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>237.364,96</b>	<b>4.155.968,76</b>	
<b>Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>1.277.343,86</b>	<b>302.567,64</b>	
<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>2.807.503.504,00</b>	<b>2.991.694.140,33</b>	
<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>157.199.086,16</b>	<b>59.760.317,73</b>	
Crédits d'escompte			
Crédits de trésorerie			
Banques de régularisation	157.199.086,16	59.760.317,73	
<b>TOTAL III</b>	<b>157.199.086,16</b>	<b>59.760.317,73</b>	
<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>6.350.921.038,32</b>	<b>6.383.267.542,43</b>	

(1) Capital personnel débiteur

(2) Bénéficiaire (+); déficitaire (-)

# COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES

(EN DIRHAMS)

	DESIGNATION	OPERATIONS		Au 31.12.2019 3 = 2 + 1	Au 31.12.2018 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	<b>I PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>16.605.774.250,73</b>		<b>16.605.774.250,73</b>	<b>16.685.995.824,08</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)	14.669.808.161,04		14.669.808.161,04	14.552.226.656,54
	Ventes de biens et services produits	103.634.196,61		103.634.196,61	109.693.715,29
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>14.773.442.357,65</b>		<b>14.773.442.357,65</b>	<b>14.661.920.371,83</b>
	Variation de stocks de produits (1)	10.604.167,59		10.604.167,59	-1.489.154,55
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation	1.673.103.441,90		1.673.103.441,90	1.851.469.227,03
	Autres produits d'exploitation	10.902.953,30		10.902.953,30	1.071.428,86
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	137.721.330,29		137.721.330,29	173.023.950,91
	<b>Total I</b>	<b>16.605.774.250,73</b>		<b>16.605.774.250,73</b>	<b>16.685.995.824,08</b>
E X P L O I T A T I O N	<b>II CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>15.705.190.192,91</b>		<b>15.705.190.192,91</b>	<b>15.742.839.373,06</b>
	Achats revendus (2) de marchandises	14.388.854.986,29		14.388.854.986,29	14.413.991.397,11
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	207.286.078,23		207.286.078,23	177.119.159,91
	Autres charges externes	535.338.331,77		535.338.331,77	555.312.406,85
	Impôts et taxes	8.635.272,31		8.635.272,31	8.274.949,44
	Charges de personnel	204.266.541,26		204.266.541,26	211.505.883,03
	Autres charges d'exploitation	3.907.701,98		3.907.701,98	5.082.210,00
	Dotations d'exploitation	356.901.281,07		356.901.281,07	371.553.366,72
	<b>Total II</b>	<b>15.705.190.192,91</b>		<b>15.705.190.192,91</b>	<b>15.742.839.373,06</b>
	<b>III RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>900.584.057,82</b>		<b>900.584.057,82</b>	<b>943.156.451,02</b>
F I N A N C E M E N T	<b>IV PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>100.647.412,81</b>		<b>100.647.412,81</b>	<b>114.632.578,84</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	81.062.119,56		81.062.119,56	89.650.941,95
	Gains de change	11.183.650,11		11.183.650,11	13.694.376,82
	Intérêts et autres produits financiers	3.745.674,38		3.745.674,38	4.910.646,52
	Reprises financières : transfert charges	4.655.968,76		4.655.968,76	6.376.613,55
	<b>Total IV</b>	<b>100.647.412,81</b>		<b>100.647.412,81</b>	<b>114.632.578,84</b>
	<b>V CHARGES FINANCIERES</b>	<b>45.754.681,13</b>		<b>45.754.681,13</b>	<b>35.414.298,78</b>
	Charges d'intérêts	32.583.349,62		32.583.349,62	16.927.732,23
	Pertes de change	12.433.966,55		12.433.966,55	14.330.597,79
	Autres charges financières	500.000,00		500.000,00	
Dotations financières	237.364,96		237.364,96	4.155.968,76	
<b>Total V</b>	<b>45.754.681,13</b>		<b>45.754.681,13</b>	<b>35.414.298,78</b>	
	<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>54.892.731,68</b>		<b>54.892.731,68</b>	<b>79.218.280,06</b>
	<b>RESULTAT COURANT (III-VI)</b>	<b>955.476.789,50</b>		<b>955.476.789,50</b>	<b>1.022.374.731,08</b>
P R O D U I T S N O N C O U R A N T S	<b>VIII PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>29.448.176,71</b>		<b>29.448.176,71</b>	<b>15.870.587,90</b>
	Produits des cessions d'immobilisations	5.452.713,44		5.452.713,44	7.257.995,35
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	563.775,43		563.775,43	779.038,55
	Reprises non courantes ; transferts de charges	23.431.687,84		23.431.687,84	7.833.554,00
	<b>Total VIII</b>	<b>29.448.176,71</b>		<b>29.448.176,71</b>	<b>15.870.587,90</b>
	<b>IX CHARGES NON COURANTES</b>	<b>67.458.398,00</b>		<b>67.458.398,00</b>	<b>9.281.650,12</b>
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédées	2.580.103,34		2.580.103,34	2.805.317,49
	Subventions accordées				
Autres charges non courantes	64.260.294,66		64.260.294,66	4.353.332,63	
Dotations non courantes aux amortissements et aux	618.000,00		618.000,00	2.123.000,00	
<b>Total IX</b>	<b>67.458.398,00</b>		<b>67.458.398,00</b>	<b>9.281.650,12</b>	
<b>X RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>-38.010.221,29</b>		<b>-38.010.221,29</b>	<b>6.588.937,78</b>	
<b>XI RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>917.466.568,21</b>		<b>917.466.568,21</b>	<b>1.028.963.668,86</b>	
<b>XII IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>267.932.235,00</b>	<b>7.284.660,00</b>	<b>275.216.895,00</b>	<b>224.150.932,54</b>	
<b>XIII RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>649.534.333,21</b>	<b>-7284660</b>	<b>642.249.673,21</b>	<b>804.812.736,32</b>	
<b>XIV TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>16.735.869.840,25</b>		<b>16.735.869.840,25</b>	<b>16.816.498.990,82</b>	
<b>XV TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>16.086.335.507,04</b>	<b>7.284.660,00</b>	<b>16.093.620.167,04</b>	<b>16.011.686.254,50</b>	
<b>XVI RESULTAT NET</b>	<b>649.534.333,21</b>	<b>-7.284.660,00</b>	<b>642.249.673,21</b>	<b>804.812.736,32</b>	

(1) Variation de stock : stock final - stock initial: Augmentation (+); Diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : Achats - variation de stock

# ETAT DES SOLDES DE GESTION

(EN DIRHAMS)

## I- TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (T.F.R)

		DESIGNATION	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018
	1	Ventes de Marchandises ( en l'état)	14.669.808.161,04	14.552.226.656,54
	2 (-)	Achats revendus de marchandises	14.388.854.986,29	14.413.991.397,11
I	(=)	<b>MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT</b>	<b>280.953.174,75</b>	<b>138.235.259,43</b>
II	(+)	<b>PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)</b>	<b>114.238.364,20</b>	<b>108.204.560,74</b>
	3	Ventes de biens et services produits	103.634.196,61	109.693.715,29
	4	Variation stocks produits	10.604.167,59	-1.489.154,55
	5	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même		
III	(-)	<b>CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)</b>	<b>742.624.410,00</b>	<b>732.431.566,76</b>
	6	Achats consommés de matières et fournitures	207.286.078,23	177.119.159,91
	7	Autres charges externes	535.338.331,77	555.312.406,85
IV	(=)	<b>VALEUR AJOUTEE (I+II+III)</b>	<b>-347.432.871,05</b>	<b>-485.991.746,59</b>
	8 (+)	Subventions d'exploitation	1.673.103.441,90	1.851.469.227,03
	9 (-)	Impôts et taxes	8.635.272,31	8.274.949,44
	10 (-)	Charges de personnel	204.266.541,26	211.505.883,03
	V	(=)	<b>EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION (IBE)</b>	<b>1.112.768.757,28</b>
	11 (+)	Autres produits d'exploitation	10.902.953,30	1.071.428,86
	12 (-)	Autres charges d'exploitation	3.907.701,98	5.082.210,00
	13 (+)	Reprises d'exploitation, transferts de charges	137.721.330,29	173.023.950,91
	14 (-)	Dotations d'exploitation	356.901.281,07	371.553.366,72
VI	(=)	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)</b>	<b>900.584.057,82</b>	<b>943.156.451,02</b>
VII	(+)	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>54.892.731,68</b>	<b>79.218.280,06</b>
VIII	(=)	<b>RESULTAT COURANT (+ou-)</b>	<b>955.476.789,50</b>	<b>1.022.374.731,08</b>
IX	(+)	<b>RESULTAT NON COURANT</b>	<b>-38.010.221,29</b>	<b>6.588.937,78</b>
	15 (-)	Impôts sur les résultats	275.216.895,00	224.150.932,54
	X	(=)	<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>642.249.673,21</b>

## II- CAPACITE DE FINANCEMENT (C.A.F) - AUTOFINANCEMENT

	1	<b>Résultat net de l'exercice</b>	<b>642.249.673,21</b>	<b>804.812.736,32</b>
		Bénéfice +	642.249.673,21	804.812.736,32
		Perte -		
	2 (+)	Dotations d'exploitation (1)	257.314.770,67	236.520.526,10
	3 (+)	Dotations financières (1)		
	4 (+)	Dotations non courantes (1)	618.000,00	2.123.000,00
	5 (-)	Reprises d'exploitation (2)	41.137.458,07	42.379.506,22
	6 (-)	Reprises financières (2)	500.000,00	
	7 (-)	Reprises non courantes (2) (3)	23.431.687,84	7.833.554,00
	8 (-)	Produits des cessions d'immobilisation	5.452.713,44	7.257.995,35
	9 (+)	Valeurs nettes d'amortiss. Des immo. Cédées	2.580.103,34	2.805.317,49
	XI		<b>CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)</b>	<b>832.240.687,87</b>
	10 (-)	<b>Distributions de bénéfices</b>	<b>501.760.000,00</b>	<b>501.760.000,00</b>
	XI		<b>AUTOFINANCEMENT</b>	<b>330.480.687,87</b>

1) A l'exclusion des dotations relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(2) A l'exclusion des reprises relatives aux actifs et passifs circulants et à la trésorerie.

(3) Y compris reprises sur subventions d'investissement.

## TABLEAU DE FINANCEMENT

(EN DIRHAMS)

I. SYNTHESES DES MASSES DU BILAN	Au 31.12.2019	Au 31.12.2018	Variation a - b	
	a	b	Emplois	Ressources
			c	d
Financement permanent	3.386.218.448,16	3.331.813.084,37		54.405.363,79
Moins Actif immobilisé	2.320.519.228,46	2.179.513.732,55	141.005.495,91	
<b>= FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)</b>	<b>1.065.699.219,70</b>	<b>1.152.299.351,82</b>	<b>86.600.132,12</b>	
Actif circulant	3.803.637.085,18	3.095.884.114,54	707.752.970,64	
Moins Passif circulant	2.807.503.504,00	2.991.694.140,33	184.190.636,33	
<b>= BESOINS DE FINANCEMENT GLOBAL (B)</b>	<b>996.133.581,18</b>	<b>104.189.974,21</b>	<b>891.943.606,97</b>	
<b>TRESORERIE NETTE (ACTIF - PASSIF) (A - B)</b>	<b>69.565.638,52</b>	<b>1.048.109.377,61</b>		<b>978.543.739,09</b>

II. EMPLOIS ET RESSOURCES	Au 31.12.2019		Au 31.12.2018	
	Emplois	Ressources	Emplois	Ressources
<b>I. RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>AUTOFINANCEMENT (A)</b>		<b>330.480.687,87</b>		<b>487.030.524,34</b>
+ Capacité d'autofinancement		832.240.687,87		988.790.524,34
- Distributions de bénéfices	501.760.000,00		501.760.000,00	
<b>CESSIONS ET REDUCTIONS D'IMMOBILISATIONS (B)</b>		<b>8.605.708,30</b>		<b>7.505.699,71</b>
+ Cessions d'immobilisations incorporelles				
+ Cessions d'immobilisations corporelles		5.452.713,44		7.257.995,35
+ Cessions d'immobilisations financières		2.000.000,00		
+ Récupérations sur créances immobilisées		1.152.994,86		247.704,36
<b>AUGMENTATIONS DES CAPITAUX PROPRES ET ASSIMILES ©</b>				
+ Augmentations de capital, apports				
+ Subvention d'investissement				
<b>AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D) (nettes de primes de remboursement)</b>		<b>16.871.687,66</b>		<b>23.698.981,54</b>
<b>TOTAL I. RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)</b>		<b>355.958.083,83</b>		<b>518.235.205,59</b>
<b>II. EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE</b>				
<b>ACQUISITIONS ET AUGMENTATIONS D'IMMOBILISATIONS (E)</b>	<b>345.149.934,78</b>		<b>227.813.963,76</b>	
+ Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1.123.665,33		16.800,00	
+ Acquisitions d'immobilisations corporelles	332.126.269,45		194.625.163,76	
+ Acquisitions d'immobilisations financières	9.800.000,00		32.300.000,00	
+ Augmentation des créances immobilisées	2.100.000,00		872.000,00	
<b>REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)</b>				
<b>REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)</b>	<b>70.708.281,17</b>		<b>73.594.577,35</b>	
<b>EMPLOIS EN NON VALEURS (H)</b>	<b>26.700.000,00</b>		<b>13.749.600,00</b>	
<b>TOTAL II. EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)</b>	<b>442.558.215,95</b>		<b>315.158.141,11</b>	
<b>III. VARIATION DU BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B.F.G.)</b>	<b>891.943.606,97</b>			<b>456.916.535,23</b>
<b>IV. VARIATION DE LA TRESORERIE</b>			<b>659.993.599,71</b>	
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.334.501.822,92</b>	<b>1.334.501.822,92</b>	<b>975.151.740,82</b>	<b>975.151.740,82</b>

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS AUTRES QUE FINANCIERES

Exercice clos le 31/12/2019

N A T U R E	MONTANT BRUT DEBUT EXERCICE	AUGMENTATION			DIMINUTION			MONTANT BRUT FIN EXERCICE
		Acquisition	Production par l'entreprise pour elle-même	Virement	Cession	Retrait	Virement	
<b>IMMOBILISATION EN NON-VALEURS</b>	<b>34.604.646,38</b>	<b>26.700.000,00</b>						<b>61.304.646,38</b>
Frais préliminaires								
Charges à répartir sur plusieurs exercices	34.604.646,38	26.700.000,00						61.304.646,38
Primes de remboursement obligations								
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>113.714.223,37</b>	<b>1.123.665,33</b>		<b>3.183.448,47</b>				<b>118.021.337,17</b>
Immob. En recherche et développement								
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	27.559.386,02	1.123.665,33		3.183.448,47				31.866.499,82
Fonds commercial	86.154.837,35							86.154.837,35
Autres immobilisations incorporelles								
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3.612.766.476,57</b>	<b>332.126.269,45</b>		<b>220.302.971,02</b>	<b>50.655.696,01</b>		<b>223.486.419,49</b>	<b>3.891.053.601,54</b>
Terrains	111.449.289,13							111.449.289,13
Constructions	669.021.815,14	31.876.896,80		44.368.490,95	285.068,44			744.982.134,45
Installat. Techniques, matériel et outillage	2.437.861.421,57	104.480.065,86		169.982.170,44	50.265.350,91			2.662.058.306,96
Matériel de transport	22.471.436,85			390.608,12				22.862.044,97
Mobilier, matériel bureau et aménagements	102.111.117,73	3.544.827,16		5.561.701,51	105.276,66			111.112.369,74
Immobilisations corporelles diverses								
Immobilisations corporelles en cours	269.851.396,15	192.224.479,63					223.486.419,49	238.589.456,29
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3.761.085.346,32</b>	<b>359.949.934,78</b>		<b>223.486.419,49</b>	<b>50.655.696,01</b>		<b>223.486.419,49</b>	<b>4.070.379.585,09</b>

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Exercice clos le 31/12/2019

N A T U R E	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissement sur les immobilisations sorties 3	Cumul d'amortissement en fin d'exercice 4 = 1 + 2 - 3
<b>IMMOBILISATIONS EN NON-VALEURS</b>	<b>14.242.907,84</b>	<b>12.260.929,28</b>		<b>26.503.837,12</b>
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	14.242.907,84	12.260.929,28		26.503.837,12
Primes de remboursement des obligations				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>23.541.890,70</b>	<b>2.250.292,35</b>		<b>25.792.183,05</b>
Immob. En recherche et développement				
Brevets, marques droits et valeurs similaires	23.541.890,70	2.250.292,35		25.792.183,05
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>1.747.610.673,14</b>	<b>211.100.119,04</b>	<b>48.075.592,67</b>	<b>1.910.635.199,51</b>
Terrains				
Constructions	321.029.924,10	27.533.139,59	279.147,86	348.283.915,83
Installations techniques, matériel et outillage	1.329.513.805,10	176.096.989,58	47.701.574,47	1.457.909.220,21
Matériel de transport	22.042.287,70	255.802,60		22.298.090,30
Mobilier, matériel de bureau et aménagements	75.024.656,24	7.214.187,27	94.870,34	82.143.973,17
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations corporelles en cours				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1.785.395.471,68</b>	<b>225.611.340,67</b>	<b>48.075.592,67</b>	<b>1.962.931.219,68</b>

## TABLEAU DES TITRES DE PARTICIPATIONS

Exercice clos le 31/12/2019

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social	Participation au capital en %	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
						6	7	8	
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
COMPAGNIE D'ENTREPOSAGE COMMUNAUTAIRE	STOCKAGE	39.600.000,00	23,22	9.197.600,00	9.197.600,00	31/12/2018	105.753.773,93	10.025.292,51	2.090.340,91
ISMAILIA GAZ	EMPLISSAGE-GAZ	20.000.000,00	19,99	4.000.000,00	4.000.000,00	31/12/2018	38.638.370,52	13.372.593,48	2.674.600,00
GAZBER	EMPLISSAGE-GAZ	25.000.000,00	99,99	25.000.000,00	25.000.000,00	31/12/2018	33.111.539,85	5.611.539,85	5.594.568,28
SOCIETE D'ENTROPOSAGE DE JORF LASFAR	STOCKAGE	30.000.000,00	49,99	15.000.000,00	15.000.000,00	31/12/2018	40.465.705,90	5.610.495,83	
SOCIETE DAKHLA DES HYDROCARBURES	STOCKAGE	22.000.000,00	33,00	7.399.964,00	7.399.964,00	31/12/2018	66.884.452,09	4.400.000,00	2.999.986,36
PETROCAB	CABOTAGE	40.000.000,00	8,71	1.620.150,00	1.620.150,00	31/12/2018	114.369.348,10	16.261.963,23	627.120,00
SOFRENOR	FABRICATION DES RESERVOIRS	45.319.900,00	17,15	9.300.000,00	9.300.000,00	31/12/2018	97.230.226,81	18.710.242,58	2.487.040,00
SOMAS	STOCKAGE	60.000.000,00	6,00	8.394.004,00	8.394.004,00	31/12/2018	262.123.114,71	42.865.946,35	1.872.000,00
OUARGAZ	EMPLISSAGE-GAZ	32.150.000,00	99,99	33.613.154,53	33.613.154,53	31/12/2018	37.803.958,33	3.382.915,97	3.213.770,17
SALAM GAZ	APP-STOCKAGE-EMPLISSAGE	150.000.000,00	19,99	38.438.680,54	38.438.680,54	31/12/2018	555.180.425,58	280.085.092,61	56.000.000,00
MAHATTA	GESTION DES STATIONS	100.000,00	100,00	100.000,00	100.000,00	31/12/2018	3.622.693,84	3.502.693,84	3.502.693,84
SOCICA	IMMOBILIER	956.760,00	1,21	7.015,00	7.015,00	31/12/2015	12.167.095,45	630.397,54	
S.I MERCEDES	IMMOBILIER	5.000,00	90,00	8.325,00	8.325,00				
S.I NAPHTEA	IMMOBILIER	20.000,00	13,00	2.600,00	2.600,00				
BANQUE POPULAIRE	BANQUE			50.000,00	50.000,00				
SHBM	EXPLOITATION DEPOT	20.000.000,00	49,00	9.800.000,00	9.800.000,00	31/12/2019	19.886.881,17	-81.423,76	
TMRDA	GESTION PETROLIERE	32.300.000,00	100,00	32.300.000,00	32.300.000,00	31/12/2018	26.792.490,96	-1.711.577,50	
<b>TOTAL</b>				<b>194.231.493,07</b>	<b>194.231.493,07</b>				<b>81.062.119,56</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Exercice clos le 31/12/2019

N A T U R E	MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS			REPRISES			MONTANT FIN EXERCICE
		D'exploitation	Financières	Non courantes	D'exploitation	Financières	Non courantes	
1. Provisions pour dépréciation de l'actif immobilisé	500.000,00					500.000,00		
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges	120.957.740,46	31.703.430,00		618.000,00	41.137.458,07		23.431.687,84	88.710.024,55
<b>SOUS TOTAL (A)</b>	<b>121.457.740,46</b>	<b>31.703.430,00</b>		<b>618.000,00</b>	<b>41.137.458,07</b>	<b>500.000,00</b>	<b>23.431.687,84</b>	<b>88.710.024,55</b>
4. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	182.183.722,03	99.586.510,40			92.940.209,21			188.830.023,22
5. Autres Provisions pour risques et charges	4.155.968,76		237.364,96			4.155.968,76		237.364,96
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
<b>SOUS TOTAL (B)</b>	<b>186.339.690,79</b>	<b>99.586.510,40</b>	<b>237.364,96</b>		<b>92.940.209,21</b>	<b>4.155.968,76</b>		<b>189.067.388,18</b>
<b>TOTAL (A+B)</b>	<b>307.797.431,25</b>	<b>131.289.940,40</b>	<b>237.364,96</b>	<b>618.000,00</b>	<b>134.077.667,28</b>	<b>4.655.968,76</b>	<b>23.431.687,84</b>	<b>277.777.412,73</b>

## TABLEAU DES CREANCES

Exercice clos le 31/12/2019

Créances (en dirhams)	Total	Analyse par Echéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non recouvrées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et les organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par les effets
<b>De l'Actif Immobilisé</b>	<b>18.839.369,98</b>	<b>18.750.087,94</b>	<b>89.282,04</b>				<b>12.792.706,63</b>	
- Prêts immobilisés	4.950.893,00	4.950.893,00						
- Autres créances financières	13.888.476,98	13.799.194,94	89.282,04				12.792.706,63	
<b>De l'Actif circulant</b>	<b>1.942.775.835,74</b>	<b>319.083.633,78</b>	<b>1.623.692.201,96</b>	<b>140.770.450,87</b>	<b>4.476.711,44</b>	<b>503.076.082,80</b>	<b>93.595.600,23</b>	<b>113.897.517,05</b>
- Clients et comptes rattachés	1.446.841.658,66	240.539.574,17	1.206.302.084,49	140.770.450,87	4.476.711,44	53.785.359,00	93.595.600,23	113.897.517,05
- Personnel	6.629.009,76		6.629.009,76					
- Etat	449.290.723,80	69.048.961,18	380.241.762,62			449.290.723,80		
- Autres débiteurs	27.194.568,50	7.511.246,10	19.683.322,40					
- Compte de régularisation-Actif	12.819.875,02	1.983.852,33	10.836.022,69					
<b>TOTAL</b>	<b>1.961.615.205,72</b>	<b>337.833.721,72</b>	<b>1.623.781.484,00</b>	<b>140.770.450,87</b>	<b>4.476.711,44</b>	<b>503.076.082,80</b>	<b>106.388.306,86</b>	<b>113.897.517,05</b>

## TABLEAU DES DETTES

Exercice clos le 31/12/2019

Dettes (en dirhams)	Total	Analyse par Echéance			Autres Analyses			
		Plus d'un an	Moins d'un an	Echues et non payées	Montants en Devises	Montants sur l'Etat et Organismes Publics	Montants sur les Entreprises liées	Montants Représentés par Effets
<b>DE FINANCEMENT</b>	<b>951.722.651,37</b>	<b>894.579.794,21</b>	<b>57.142.857,16</b>			<b>524.797.342,25</b>		
- Emprunts obligataires								
- Autres dettes de financement	951.722.651,37	894.579.794,21	57.142.857,16			524.797.342,25		
<b>DU PASSIF CIRCULANT</b>	<b>2.805.988.795,18</b>	<b>172.935.377,98</b>	<b>2.633.053.417,20</b>		<b>1.424.886.156,44</b>	<b>329.483.205,67</b>	<b>630.510.980,72</b>	
- Fournisseurs et comptes rattachés	2.429.933.696,57	172.935.377,98	2.256.998.318,59		1.424.886.156,44	43.733.331,28	606.510.980,72	
- Clients créditeurs, avances et acomptes	27.035.555,42		27.035.555,42					
- Personnel	37.205.684,55		37.205.684,55					
- Organismes sociaux	12.905.797,92		12.905.797,92			12.905.797,92		
- Etat	272.844.076,47		272.844.076,47			272.844.076,47		
- Autres créanciers	24.100.000,00		24.100.000,00				24.000.000,00	
- Comptes de régularisation - Passif	1.963.984,25		1.963.984,25					
<b>TOTAL</b>	<b>3.757.711.446,55</b>	<b>1.067.515.172,19</b>	<b>2.690.196.274,36</b>	<b>0,00</b>	<b>1.424.886.156,44</b>	<b>854.280.547,92</b>	<b>630.510.980,72</b>	

## TABLEAU DES DES SURETES REELLES DONNEES OU RECUES

Exercice clos le 31/12/2019

Tiers Débiteurs ou Tiers Créditeurs	Montant couvert par la sûreté	Nature	Date et Lieu d'inscription	Objet	Valeur Nette Comptable de la sûreté donnée
<b>Sûretés données</b>					
<b>NEANT</b>					
<b>Sûretés reçues</b>					
Hypothèques reçus	19.934.143,24	Hypothèques			
Nantissements reçus	NEANT				

## TABLEAU DES DES ENGAGEMENTS FINANCIERS RECUS OU DONNES HORS OPERATIONS DE CREDIT-BAIL

Exercice clos le 31/12/2019

Engagements Donnés	Montants Exercice	Montants Exercice Précédent
- Avals ou cautions (sur marchés et autres)	80.273.640,23	36.967.711,16
- Autres engagements donnés (Cautions en Douane)	33.000.000,00	33.000.000,00
Engagements reçus	Montant Exercice	Montant Exercice Précédent
- Avals ou cautions clients	175.662.873,91	176.450.909,63
- Autres engagements reçus		

## ETAT DES DEROGATIONS

Exercice clos le 31/12/2019

Indication des Dérogations	Justifications des Dérogations	Influence des Dérogations sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I. Dérogations aux principes comptables fondamentaux	<b>NEANT</b>	
II. Dérogations aux méthodes d'évaluation	<b>NEANT</b>	
III. Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	<b>NEANT</b>	

## ETAT DES CHANGEMENTS DE METHODES

Exercice clos le 31/12/2019

Nature des Changements	Justification des Changements	Influence sur le Patrimoine, la Situation Financière et les Résultats
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation		<b>NEANT</b>
II- Changements affectant les règles de présentation		<b>NEANT</b>

## ETAT DES PASSIFS EVENTUELS

Conformément à la réglementation en vigueur, les exercices 2018 et 2019 ne sont toujours pas prescrits. Les déclarations fiscales de la société au titre de l'Impôt sur les Sociétés (IS), de l'impôt sur les revenus (IR), de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) relatives auxdits exercices peuvent faire l'objet de contrôle par l'administration fiscale et demeurent sujettes à des vérifications et d'éventuels redressements, au titre de la période non prescrite, les impôts émis par voie de rôles peuvent également faire l'objet de révision. Les déclarations sociales de la CNSS pourraient faire l'objet d'un contrôle et de rappels éventuels de cotisations.

La société Total Maroc a fait l'objet en 2019 d'une procédure du Conseil de la concurrence relative à l'existence alléguée de pratiques anticoncurrentielles sur le marché des hydrocarbures qui seraient contraires aux dispositions de la loi n° 104-12. Total Maroc a coopéré pleinement avec les services d'instruction du Conseil de la concurrence et a préparé les éléments de réponse appropriés.

La société Total Maroc a reçu, en Mars 2017, un avis de vérification de la part de l'office des changes, portant sur l'exercice 2017 et les exercices antérieurs. Total Maroc a mis à la disposition des inspecteurs vérificateurs l'ensemble des documents et pièces justificatives demandés. Total Maroc a répondu à la première lettre de constatation des anomalies le 21 mai 2019 et à la deuxième lettre des infractions retenues le 9 décembre 2019.



Building a better  
working world

37, Bd Abdellatif Ben Kaddour  
20 000 Casablanca  
Maroc

**FINACS**

250, Bd Bordeaux et Bd Mly youssef  
Casablanca  
Maroc

Aux Actionnaires de la société  
**Total Maroc S.A.**  
146, bd Mohamed Zerktouni – 20000  
Casablanca

## **RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Total Maroc S.A. comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de MAD 2.345.785.772,24 dont un bénéfice net de MAD 642.249.673,21. Ces états ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 25 mars 2020 dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

### **Responsabilité de la Direction**

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité de l'Auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sur les états de synthèse

La société a reçu de la part du Conseil de la Concurrence, une notification de griefs en date du 22 mai 2019, puis un rapport d'instruction en date du 14 janvier 2020. A ce jour, la société a rejeté l'ensemble des griefs dans les deux réponses respectives adressées au Conseil de la Concurrence. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de cette procédure et son impact sur le résultat et les capitaux propres de la société au 31 décembre 2019.

Sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Total Maroc S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans l'état annexe B15 qui fait état d'un contrôle de l'office des changes dont la société fait l'objet depuis mars 2017 et portant sur les exercices 2017 et antérieurs.

## Vérifications et Informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, arrêté le 25 mars 2020, destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes.

Par ailleurs, conformément aux dispositions de l'article 172 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05 et 78-12, nous portons à votre connaissance le fait que la société Total Maroc S.A. a procédé au cours de l'exercice 2019 à la cocréation de la « Société des huiles de base de Mohammedia » dotée d'un capital de MAD 20.000.000,00 détenu à hauteur de 49% par Total Maroc S.A.

Casablanca, le 27 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

**ERNST & YOUNG**  
  
**ERNST & YOUNG**  
Boulevard Abdellatif Ben Kaddour  
- Casablanca -  
Hicham **DIOURI**  
Associé  
Tél: (212-3) 2 99 75 00 - Fax: (212-3) 2 30 02 20

**FINACS**  
  
**FINACS**  
FINANCIAL AUDITING CONSULTING SERVICES  
100, Bd Mohammed VI  
Rabat - Maroc - Casablanca, P. 22  
Anas **ABOU EL MIKIAS**  
Associé  
Tél: (33-2) 49 71 50 500 / (33-2) 47 50 577

# Comptes consolidés au 31 décembre 2019 (Référentiel IFRS)

## ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(en milliers de Dirhams)

<b>ACTIF</b>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
<b>Actifs non courants</b>		
Ecarts d'acquisition	86 155	86 155
Immobilisations incorporelles	4 450	1 964
Immobilisations corporelles	2 170 035	1 776 121
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	175 443	180 229
Autres actifs financiers	92 635	83 406
Impôts différés actifs	69 471	64 454
<b>Total actifs non courants</b>	<b>2 598 189</b>	<b>2 192 329</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks	982 716	1 427 642
Clients et comptes rattachés	1 228 336	1 103 192
Autres créances	658 485	671 012
Autres actifs financiers courants		2 546
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 324 290	1 110 034
<b>Total actifs courants</b>	<b>4 193 827</b>	<b>4 314 426</b>
<b>Total actif</b>	<b>6 792 016</b>	<b>6 506 755</b>
<b>PASSIF</b>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital	448 000	448 000
Primes et réserves consolidées	1 912 595	1 812 478
Ecarts de conversion	(8 241)	(4 217)
<b>Total des capitaux propres - part du Groupe</b>	<b>2 352 354</b>	<b>2 256 261</b>
<b>Intérêts ne conférant pas le contrôle</b>		
<b>Total des capitaux propres</b>	<b>2 352 354</b>	<b>2 256 261</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Engagements envers le personnel	22 109	17 591
Provisions et autres passifs non courants	225 430	238 167
Dettes financières non courantes	451 525	257 143
<b>Total passifs non courants</b>	<b>699 064</b>	<b>512 901</b>
<b>Passif courants</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 249 696	2 453 726
Autres créditeurs et dettes diverses	928 269	864 833
Dettes financières courantes	508 693	369 160
Autres passifs financiers courants	4 066	
Provisions et autres passifs courants	49 874	49 874
<b>Total passifs courants</b>	<b>3 740 598</b>	<b>3 737 593</b>
<b>Total passif et capitaux propres</b>	<b>6 792 016</b>	<b>6 506 755</b>

## COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers de Dirhams)	Déc-19	Déc-18
Ventes de produits de l'activité	12.228.515	12 383 233
Prestations de services	81.343	97 194
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>12.309.858</b>	<b>12 480 427</b>
Achats, nets de variation de stocks	(10 240 317)	(10 385 180)
Charges d'exploitation	(885.520)	(947 187)
Dotations aux amortissements	(302.360)	(217 730)
Autres produits	45.584	24 892
Autres charges	(80.451)	(9 377)
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>846.793</b>	<b>945 845</b>
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	6 995	6 648
Coût de l'endettement financier brut	(32 859)	(14 306)
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>(25 864)</b>	<b>(7 658)</b>
Autres produits financiers	26 327	35 276
Autres charges financières	(19 546)	(20 695)
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>827 710</b>	<b>952 768</b>
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	52 186	58 901
Impôts sur les résultats	(280 036)	(229 914)
<b>Résultat net de l'ensemble consolidé</b>	<b>599 860</b>	<b>781 755</b>
Part du Groupe	599 860	781 755
Résultat net par action (en Dirhams)	67	87
Résultat net dilué par action (en Dirhams)	67	87
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net par action	8 960 000	8 960 000
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat net dilué par action	8 960 000	8 960 000

## ETAT DU RESULTAT GLOBAL CONSOLIDE

(en milliers de Dirhams)	Déc-19	Déc-18
Résultat de l'exercice	599 860	781 755
Pertes et gains actuariels	(5 832)	(4 380)
Effet d'impôt	1 808	1 358
<b>Résultat Global</b>	<b>595 836</b>	<b>778 733</b>
Intérêts Minoritaires		
<b>Résultat Global net - Part du groupe</b>	<b>595 836</b>	<b>778 733</b>

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(En milliers de Dirhams)	Déc-19	Déc-18
<b>FLUX DE TRESORERIE D'EXPLOITATION</b>		
Résultat net de l'ensemble consolidé	599 860	781 755
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	302 144	224 565
Provisions et impôts différés	(31 952)	(24 200)
Ajustement de juste valeur par résultat	6 612	(8 740)
(Plus) Moins-values sur cessions d'actifs	(3 073)	(4 482)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	6 814	5 099
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	205 897	(85 996)
<b>Flux de trésorerie d'exploitation</b>	<b>1 086 302</b>	<b>888 001</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE D'INVESTISSEMENT</b>		
Incidence des variations de périmètre		(5 258)
Investissements corporels et incorporels	(700 925)	(210 922)
Acquisition d'actifs financiers	(7 800)	
Augmentation des prêts non courants	(2 100)	(1 105)
<b>Investissements</b>	<b>(710 825)</b>	<b>(217 285)</b>
Produit de cessions d'actifs corporels et incorporels	5 453	7 258
Remboursement de prêts non courants	1 171	481
<b>Désinvestissement</b>	<b>6 624</b>	<b>7 739</b>
<b>Flux de trésorerie d'investissement</b>	<b>(704 201)</b>	<b>(209 546)</b>
<b>FLUX DE TRESORERIE DE FINANCEMENT</b>		
Dividendes payés :		
- aux actionnaires de la société mère	(501 760)	(501 760)
Variation des dettes financières	244 633	(54 052)
<b>Flux de trésorerie de financement</b>	<b>(257 127)</b>	<b>(555 812)</b>
<b>Augmentation (Diminution) de la trésorerie</b>	<b>124 974</b>	<b>122 643</b>
<b>Trésorerie en début de période</b>	<b>799 094</b>	<b>676 451</b>
<b>Trésorerie à la fin de période</b>	<b>924 068</b>	<b>799 094</b>

## ETAT DE LA VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers de Dirhams)

	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>448 000</b>		<b>1 531 604</b>		<b>(1 195)</b>	<b>1 978 409</b>		<b>1 978 409</b>
Résultat net			781 755			781 755		781 755
Autres éléments du résultat global					(3 022)	(3 022)		(3 022)
<b>Résultat global</b>			<b>781 755</b>		<b>(3 022)</b>	<b>778 733</b>		<b>778 733</b>
Dividendes distribués			(501 760)			(501 760)		(501 760)
Augmentation de capital								
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle								
Autres variations			877			877		877
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>448 000</b>		<b>1 812 478</b>		<b>(4 217)</b>	<b>2 256 261</b>		<b>2 256 261</b>

(en milliers de Dirhams)

	Capital social	Primes d'émission	Résultats non distribués	Réserves de couverture de flux de trésorerie	Réserve de conversion	Capitaux propres part du groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Capitaux propres
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>448 000</b>		<b>1 812 478</b>		<b>(4 217)</b>	<b>2 256 261</b>		<b>2 256 261</b>
Résultat net			599 860			599 860		599 860
Autres éléments du résultat global					(4 024)	(4 024)		(4 024)
<b>Résultat global</b>			<b>599 860</b>		<b>(4 024)</b>	<b>595 836</b>		<b>595 836</b>
Dividendes distribués			(501 760)			(501 760)		(501 760)
Augmentation de capital								
Augmentation de capital des filiales et acquisitions de participations ne donnant pas le contrôle								
Autres variations			2 016			2 016		2 016
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>448 000</b>		<b>1 912 595</b>		<b>(8 241)</b>	<b>2 352 354</b>		<b>2 352 354</b>

Aux Actionnaires de la société  
**Total Maroc**  
146, bd Mohamed Zerktouni  
20000 Casablanca

## **RAPPORT D'AUDIT SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la société Total Maroc S.A. et de ses filiales (Groupe Total), comprenant le bilan au 31 décembre 2019, ainsi que le compte de résultat, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes annexes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 2.352.354 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 599.860. Ces états ont été préparés dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

### **Responsabilité de la Direction**

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au référentiel (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

### **Responsabilité des Auditeurs**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

## Opinion sur les états financiers consolidés

La société Total Maroc S.A. a reçu de la part du Conseil de la Concurrence, une notification de griefs en date du 22 mai 2019, puis un rapport d'instruction en date du 14 janvier 2020. A ce jour, la société a rejeté l'ensemble des griefs dans les deux réponses respectives adressées au Conseil de la Concurrence. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur l'issue finale de cette procédure et son impact sur le résultat consolidé et les capitaux propres consolidés du groupe au 31 décembre 2019.

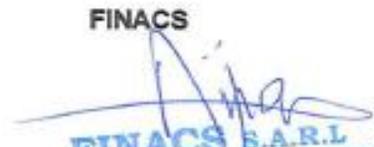
Sous réserve de l'incidence de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, à notre avis, les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation au 31 décembre 2019 ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel (IAS/IFRS) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Sans remettre en cause l'avis exprimé ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'information donnée dans la note annexe 27 « Passifs éventuels » qui fait état d'un contrôle de l'office des changes dont la société Total Maroc S.A. fait l'objet depuis mars 2017 et portant sur les exercices 2017 et antérieurs.

Casablanca, le 27 avril 2020

## Les Auditeurs Indépendants

**ERNST & YOUNG**  
  
**ERNST & YOUNG**  
37, Boulevard Abdelatif Ben Kaddou  
- Casablanca -  
Tél : 05 22 49 01 59 Fax : 05 22 41 59 77  
**Hicham DIOURI**  
Associé

**FINACS**  
  
**FINACS S.A.R.L**  
**Anas ABOU EL MIKIAS**  
Associé  
Résidence RABBY Témé elagi, n° 20  
Tel : 05 22 49 01 59 Fax : 05 22 41 59 77

## PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Société	Méthode de consolidation	Au 31 Décembre 2019		Au 31 Décembre 2018	
		% de contrôle	% d'intérêt	% de contrôle	% d'intérêt
Total SA	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Gazber	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Ouargaz	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Mahatta	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
TMRDA	Intégration Globale	100%	100%	100%	100%
Salam Gaz	Mise en équivalence	20%	20%	20%	20%
SEJ	Mise en équivalence	50%	50%	50%	50%
SDH	Mise en équivalence	33,33%	33,33%	33,33%	33,33%

**Contact Communication Financière :**

**Email : [comfi@total.co.ma](mailto:comfi@total.co.ma)**

**Tél : 05 22 43 22 43**

## Notes aux comptes consolidés 2019

### SOMMAIRE

Note 1. Règles et méthodes comptables .....	25
Note 2. Evolution du périmètre de consolidation au cours de la période.....	37
Note 3. Informations sectorielles .....	37
Note 4. Chiffre d’Affaires .....	39
Note 5. Achats et autres charges d’exploitation .....	40
Note 6. Frais de personnel et effectifs.....	41
Note 7. Amortissements et provisions d’exploitation .....	42
Note 8. Autres produits et charges d’exploitation.....	42
Note 9. Résultat financier.....	43
Note 10. Impôts .....	44
Note 11. Participations dans les entreprises associées .....	46
Note 12. Résultat par action .....	47
Note 13. Goodwill (Ecart d’acquisition).....	47
Note 14. Immobilisations incorporelles .....	48
Note 15. Immobilisations corporelles .....	49
Note 16. Autres actifs financiers .....	50
Note 17. Stocks et en-cours.....	51
Note 18. Créances clients et autres débiteurs .....	52
Note 19. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	52
Note 20. Provisions et autres passifs.....	53
Note 21. Avantages du personnel.....	55
Note 22. Dettes financières .....	56
Note 23. Dettes fournisseurs et autres créditeurs .....	56
Note 24. Instruments financiers .....	57
Note 25. Contrats de location.....	59
Note 26. Autres engagements.....	59
Note 27. Passifs eventuels.....	59
Note 28. Parties liés.....	60
Note 29. Périmètre de consolidation .....	61

## **NOTE 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES**

### **1.1. Référentiel comptable**

En application de l'avis n°5 du Conseil National de la Comptabilité (CNC) du 26/05/2005 et conformément aux dispositions de l'article 6, paragraphe 6.3 de la circulaire n°07/09 du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) du 15 juillet 2009, les états financiers consolidés du Groupe Total Maroc sont préparés en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1<sup>er</sup> janvier 2019 et telles que publiées à cette même date.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).

Le Groupe suit régulièrement les dernières publications de l'IASB et de l'IFRIC.

Le Groupe Total Maroc avait opté, dans le cadre de la norme IAS 1 révisée, pour la présentation du résultat global en deux états :

- Etat détaillant les composants du résultat (état du résultat) ;
- Etat commençant par le résultat et détaillant les autres éléments du résultat global (état du résultat global).

#### **1.1.1 Première application d'IFRS 16 « contrats de location »**

Avec l'entrée en vigueur de la norme IFRS 16 au 1<sup>er</sup> janvier 2019, le Groupe Total Maroc a :

- Appliqué la méthode de transition rétrospective simplifiée, en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale de la norme à la date de première application, sans retraitements des périodes comparatives,
- Comptabilisé chaque composante locative du contrat comme un contrat de location distinct, séparément des composantes non locatives du contrat (services),
- Appliqué les deux exemptions relatives aux contrats de courte durée et aux contrats portant sur des actifs de faible valeur.

Les impacts de l'application de cette norme au 31 décembre 2019 sont de 296 MMAD sur les immobilisations nettes, 303 MMAD sur la dette nette et -5 MMAD sur le résultat net.

#### **1.1.2 Evénements postérieurs à la clôture**

L'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID 19 n'entraîne pas d'ajustements des comptes au 31 décembre 2019 et ne remet pas en cause la continuité d'activité de la société. Des travaux sont en cours pour estimer l'impact sur les prévisions budgétaires.

Les principes et méthodes comptables du Groupe sont décrits ci-après.

## **1.2. Bases d'évaluation**

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux principes édictés par les IFRS. Les catégories concernées sont mentionnées dans les notes suivantes.

## **1.3. Principes de consolidation**

### **1.3.1. Filiales**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif de fait ou de droit sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité afin d'obtenir les avantages de ses activités. Les états financiers des sociétés contrôlées sont consolidés dès que le contrôle devient effectif et jusqu'à ce que ce contrôle cesse.

Le contrôle est présumé exister lorsque la mère détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles où il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle.

Pour déterminer si une entité du groupe exerce un contrôle sur une autre, il est tenu compte également de l'existence et de l'effet des droits de vote potentiels exerçables à la date d'arrêté des comptes. Cependant, la répartition entre le pourcentage d'intérêt du groupe et les intérêts minoritaires est déterminée sur la base du pourcentage actuel d'intérêt.

La quote-part de résultat net et de capitaux propres est présentée sur la ligne « intérêts minoritaires ».

### **1.3.2. Participations dans les entreprises associées et coentreprises**

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable sur la gestion et la politique financière sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence ; l'influence notable étant présumée lorsque plus de 20% des droits de vote sont détenus.

Selon la méthode de la mise en équivalence, les titres de participation sont comptabilisés au coût, ajusté des modifications post-acquisition dans la quote-part de l'investisseur dans l'entité détenue, et des éventuelles pertes de valeurs de la participation nette. Les pertes d'une entité consolidée selon la méthode de la mise en équivalence qui excèdent la valeur de la participation du groupe dans cette entité ne sont pas comptabilisées, sauf si :

- le Groupe a une obligation légale ou implicite de couvrir ces pertes; ou
- le Groupe a effectué des paiements au nom de l'entreprise associée.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée à la date d'acquisition, est comptabilisé en tant que goodwill mais n'est pas présenté au bilan parmi les autres goodwill du Groupe. Ce dernier est, en effet,

inclus dans la valeur comptable de la participation mise en équivalence et est testé pour dépréciation dans la valeur comptable totale de la participation. Tout excédent de la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité sur le coût d'acquisition, est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer une influence notable ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées au plus bas de leur valeur d'équivalence à la date de sortie de périmètre ou de leur valeur d'utilité.

Les participations dans des entités sur lesquelles le Groupe a cessé d'exercer un contrôle conjoint ou une influence notable, ne sont plus consolidées à partir de cette date et sont évaluées conformément aux dispositions de l'IFRS 9.

Les participations dans les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les activités conjointes sont comptabilisées à hauteur de la quote-part détenue par le groupe.

Les participations dans des filiales, des coentreprises et des entreprises associées qui sont classées comme détenues en vue de la vente (ou incluses dans un Groupe destiné à être cédé qui est classé comme détenu en vue de la vente) selon IFRS 5 sont comptabilisées conformément aux dispositions de cette norme (i.e. les entités sont consolidées mais présentées sur une seule ligne de l'actif et du passif).

### **1.3.3. Exclusions du périmètre de consolidation**

Conformément aux dispositions des IFRS, il n'y a pas d'exemption au périmètre de consolidation du Groupe. Les participations non significatives sont traitées en tant que titres disponibles à la vente (AFS).

### **1.3.4. Retraitements de consolidation**

Toutes les transactions intragroupes, ainsi que les actifs et passifs réciproques significatifs entre les sociétés consolidées par intégration globale ou intégration proportionnelle sont éliminés. Il en est de même pour les résultats internes au Groupe (dividendes, plus-values...).

### **1.3.5. Date de clôture**

Toutes les sociétés du Groupe Total Maroc sont consolidées à partir des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019.

## **1.4. Conversion des opérations en monnaies étrangères**

La monnaie fonctionnelle de la société Total est le dirham, c'est également la monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les transactions en monnaies étrangères (c'est-à-dire dans une monnaie différente de la monnaie fonctionnelle de l'entité) sont converties au cours de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont évalués au cours en vigueur à la date de clôture ou au cours de la couverture qui leur est affectée le cas échéant.

Les différences de change correspondantes sont enregistrées au compte de résultat, les variations de juste valeur des instruments de couverture sont enregistrées conformément au traitement décrit dans la note « 1.14 Instruments de couverture » ci-après.

## **1.5. Regroupements d'entreprises**

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût d'acquisition comprend, à la date du regroupement, les éléments suivants :

- la juste valeur, à la date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés ;
- les éventuels instruments de capitaux propres émis par le Groupe en échange du contrôle de l'entité acquise ;
- les autres coûts éventuellement directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Les actifs, passifs, passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui répondent aux critères de comptabilisation énoncés par la norme IFRS 3 sont comptabilisés à la juste valeur à l'exception des actifs (ou groupe d'actifs), répondant aux dispositions de la norme IFRS 5 pour une qualification d'actifs non courants destinés à être cédés, alors comptabilisés et évalués à la juste valeur diminuée des coûts nécessaires à la vente.

Dans le cas d'une première consolidation d'une entité, le Groupe procède dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date d'acquisition à l'évaluation de tous les actifs, passifs et passifs éventuels à leur juste valeur.

Le goodwill ou « écart d'acquisition » correspond à la différence entre le coût d'acquisition et la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Il suit les principes définis dans le paragraphe « 1.6 Goodwill ».

## **1.6. Goodwill**

Le goodwill est évalué dans la monnaie fonctionnelle de l'entité acquise. Il est comptabilisé à l'actif du bilan. Il n'est pas amorti et fait l'objet de test de pertes de valeur annuel ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Les pertes de valeur enregistrées ne peuvent pas faire l'objet d'une reprise ultérieure.

Lorsque la quote-part de la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquise excède le coût d'acquisition, un écart d'acquisition négatif est immédiatement comptabilisé en résultat.

Lors de la cession d'une filiale ou d'une entité contrôlée conjointement, le montant du goodwill attribuable à la filiale est inclus dans le calcul du résultat de cession.

## 1.7. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est définie sont amorties en fonction de leur propre durée d'utilité dès leur mise en service.

Les immobilisations incorporelles identifiables acquises dont la durée d'utilité est indéfinie, ne sont pas amorties mais font l'objet, tous les ans, de tests de perte de valeur ou dès l'apparition d'indices susceptibles de remettre en cause la valeur comptabilisée au bilan. Le cas échéant, une perte de valeur est enregistrée.

Les immobilisations incorporelles dont la durée d'utilité est définie sont amorties selon le mode linéaire.

## 1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16, les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition historique ou de fabrication initial, diminué du cumul des amortissements et, le cas échéant, du cumul des pertes de valeur.

Les intérêts financiers des capitaux utilisés pour financer les investissements, pendant la période précédant leur mise en exploitation, sont partis intégrante du coût historique.

Les coûts d'entretien courants sont comptabilisés en charges de la période à l'exception de ceux qui prolongent la durée d'utilisation ou augmentent la valeur du bien concerné qui sont alors immobilisés.

Les amortissements sont généralement pratiqués en fonction des durées d'utilisation (durée d'utilité) des immobilisations corporelles ou de leurs composants harmonisées et fixées au niveau du groupe pour toutes les filiales :

Le mode d'amortissement retenu par le Groupe est le mode linéaire. Ce mode d'amortissement reflète le rythme selon lequel l'entité s'attend à consommer les avantages économiques liés à l'actif.

Les durées d'amortissement appliquées par le Groupe, par type d'immobilisation, se présentent comme suit :

Type d'immobilisations	Mode d'amortissement	Durée d'amortissement
Constructions	Linéaire	10 ans – 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	Linéaire	10 ans – 15 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel informatique	Linéaire	3 ans
Mobilier, matériel de bureau et aménagements divers	Linéaire	10 ans

## **1.9. Contrats de location**

Conformément à la norme IFRS 16 un contrat de location est un contrat qui confère le droit d'utiliser un actif identifié pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

À la date d'effet, le preneur doit comptabiliser à l'actif un droit d'utilisation, et au passif une dette. Le coût de l'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation comprend la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés à laquelle s'ajoute le cas échéant les coûts directs encourus pour la conclusion du contrat. Les loyers variables ou les prestations de services liés au contrat ne sont pas pris en compte dans la détermination du montant du droit d'usage et des dettes de location et sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières.

Les contrats de location qui sont de courte durée ou qui porte sur des actifs de faible valeur ne sont comptabilisés ni dans les droits d'usage ni dans la dette, conformément aux exemptions de la norme.

Pour la détermination du taux marginal d'endettement utilisé pour le calcul des dettes de location, il a été tenu compte de la durée moyenne pondérée des paiements et du risque pays.

## **1.10. Test de dépréciation et pertes de valeur des actifs**

Concernant les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles, la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs » précise que lorsque des événements ou modifications d'environnement de marché indiquent un risque de dépréciation de ces immobilisations, celles-ci font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable (la plus élevée de la valeur d'utilité et de la juste valeur (diminuée des coûts de vente) pouvant conduire à la comptabilisation d'une perte de valeur. La valeur d'utilité est estimée en calculant la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs. La juste valeur repose sur les informations disponibles jugées les plus fiables (données de marché, transactions récentes ...).

La fermeture planifiée de certains sites, des réductions d'effectifs complémentaires ainsi que la révision à la baisse des perspectives de marché peuvent, dans certains cas, être considérées comme des indices de perte de valeur.

Ainsi, conformément aux dispositions de la norme IAS 36, le Groupe examine au moins une fois par an les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles à durée d'utilité définie afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. Si un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité.

Les goodwill et immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéfinie font l'objet d'un test de dépréciation annuel. Un test de dépréciation complémentaire est réalisé à chaque fois qu'un indice de perte de valeur a pu être identifié.

Lorsque la valeur recouvrable d'une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est alors comptabilisée en résultat. Cette perte de valeur est affectée en premier lieu sur la valeur au bilan du goodwill. Le reliquat est affecté au reste des actifs inclus dans l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

La valeur recouvrable des UGT est déterminée à partir des projections actualisées des flux de trésorerie futurs d'exploitation, sur une durée de cinq et d'une valeur terminale.

### **1.11. Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées**

Les actifs ou groupes d'actifs destinés à être cédés, satisfont aux critères d'une telle classification si leur valeur comptable sera principalement recouvrée par le biais d'une transaction de vente plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie lorsque la vente est hautement probable et que l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel. La direction doit s'être engagée envers un plan de vente, et dont on s'attend à ce que la vente soit conclue dans un délai de douze mois à compter de la date où l'actif ou groupe d'actifs a été qualifié d'actif non courant destiné à être cédé.

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté s'il est engagé dans un processus de sortie d'actif ou d'activité et présente ces derniers, le cas échéant, en « actifs destinés à être cédés ».

Ces actifs détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres actifs au bilan. Les éventuelles dettes liées à ces actifs destinés à être cédés sont également présentées sur une ligne distincte au passif du bilan.

Les actifs détenus en vue de la vente et les groupes d'actifs destinés à être cédés sont évalués au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de sortie. A compter de la date d'une telle classification, l'actif cesse d'être amorti.

Une activité abandonnée représente une activité ou une zone géographique significative pour le Groupe faisant soit l'objet d'une cession soit d'un classement en actifs détenus en vue de la vente. Les résultats des activités abandonnées sont présentés, au compte de résultat, distinctement du résultat des activités poursuivies.

### **1.12. Stocks**

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût de revient ou de leur valeur nette de réalisation.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition encouru pour amener les stocks dans l'état et à l'endroit où ils se trouvent.

Le prix de revient des stocks de produits pétroliers structurés est déterminé selon le prix de structure de la quinzaine publié par le ministère de l'énergie et des mines et celui des autres stocks est calculé selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

La valeur nette de réalisation des stocks correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité diminué des coûts estimés pour achever les produits et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

## **1.13. Actifs financiers**

### **1.13.1. Actifs financiers évalués au coût amorti**

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont respectées :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de le détenir afin d'en apercevoir les seuls flux contractuels,
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

### **1.13.2. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global**

Un actif financier est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si :

- La détention de l'actif s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie et par la vente d'actifs financiers ;
- Les conditions contractuelles de l'instrument donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dus.

### **1.13.3. Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat**

Les autres actifs financiers sont évalués à la juste valeur par le biais du résultat. L'entité peut néanmoins décider de présenter les variations de juste valeur d'instruments de capitaux propres dans les autres éléments du résultat global à la condition qu'il ne soit :

- Ni détenu à des fins de transaction,
- Ni une contrepartie éventuelle comptabilisée dans le cadre d'un groupement d'entreprise au sens d'IFRS 3.

Ce choix est irrévocable et n'empêche pas de continuer de comptabiliser les dividendes en résultat net. En revanche les variations de juste valeur enregistrées en résultat global ne pourront jamais être recyclées en résultat.

Le modèle de dépréciation repose sur la constatation immédiate des pertes attendues (Expected Loss) pour tous les actifs évalués au coût amorti ou en juste valeur par les autres éléments du résultat global.

## **1.14. Instruments de couverture**

Les opérations de couverture peuvent être réalisées avec un instrument dérivé (sauf les options vendues) mais aussi un actif ou un passif non dérivé évalué à la juste valeur par le biais du résultat global à condition qu'ils soient conclus avec un tiers extérieur au Groupe.

En application de la norme IFRS 9 :

- Les pertes ou profits résultant de la réévaluation à la juste valeur de l'instrument de couverture doit être comptabilisé en résultat net ou en résultat global si l'instrument couvert est un instrument de capitaux propres pour lequel l'entité a opté pour la comptabilisation en autres éléments du résultat global,
- Symétriquement, le profit ou la perte sur l'élément couvert doit être comptabilisé dans le résultat. En revanche les variations de juste valeur des instruments de capitaux propres pour lesquels il a été fait l'option pour une évaluation en autres éléments du résultat global sont maintenues en autres éléments du résultat global.

## **1.15. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Conformément à la norme IAS 7 « Tableau des flux de trésorerie », la trésorerie et équivalents de trésorerie figurant au bilan, comprend la trésorerie (fonds en caisse et dépôts à vue) ainsi que les équivalents de trésorerie (placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur). Les placements dans des actions cotées, les placements dont l'échéance initiale est à court ou moyen terme sans possibilité de sortie anticipée ainsi que les comptes bancaires faisant l'objet de restrictions (comptes bloqués) autres que celles liées à des réglementations propres à certains pays ou secteurs a activités (contrôle des changes, etc.) sont exclus de la trésorerie et des équivalents de trésorerie du tableau des flux de trésorerie.

## **1.16. Décomptabilisation des actifs financiers**

Un actif financier tel que défini par la norme IAS 32 "Instruments financiers: informations à fournir et présentation » est sorti du bilan en tout ou partie lorsque le Groupe n'attend plus de flux de trésorerie futurs de celui-ci et transfère la quasi-totalité des risques et avantages qui lui sont attachés.

## **1.17. Impôts différés**

Le Groupe comptabilise les impôts différés pour l'ensemble des différences temporelles existantes entre les valeurs fiscales et comptables des actifs et des passifs du bilan, à l'exception des goodwill.

Les taux d'impôt retenus sont ceux votés ou quasi adoptés à la date de clôture de l'exercice en fonction des juridictions fiscales.

Le montant d'impôts différés est déterminé pour chaque entité fiscale.

Les actifs d'impôts relatifs aux différences temporelles et aux reports déficitaires ne sont comptabilisés que dans la mesure où il est probable qu'un profit imposable futur déterminé avec suffisamment de précision sera dégagé au niveau de l'entité fiscale.

Les impôts exigibles et/ou différés sont comptabilisés au compte de résultat de la période sauf s'ils sont générés par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt exigible si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés ; et
- (b) a l'intention, soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Une entité du Groupe doit compenser les actifs et passifs d'impôt différé si, et seulement si, cette entité :

- (a) a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- (b) les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

Ainsi, les soldes nets d'impôts différés sont déterminés au niveau de chaque entité fiscale.

### **1.18. Avantages du personnel**

Le Groupe participe à des régimes de retraite et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels. Ils sont comptabilisés en autres éléments du résultat global, sans possibilité de recyclage ultérieur en résultat.

Le coût des services passés est reconnu en résultat, qu'ils soient acquis ou non acquis.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « charges d'exploitation ».

## **1.19. Provisions et autres passifs**

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

## **1.20. Frais d'augmentation de capital**

Les frais d'augmentation de capital sont imputés sur les primes d'émission, de fusion ou d'apport, en cas d'insuffisance, ces frais restants sont comptabilisés en charges.

## **1.21. Passifs financiers**

### **1.21.1. Dettes financières**

Les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêt sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Les frais et primes d'émission viennent impacter la valeur à l'entrée et sont étalés sur la durée de vie de l'emprunt via le taux d'intérêt effectif.

Dans le cas des dettes financières issues de la comptabilisation des contrats de location, la dette financière constatée en contrepartie de l'immobilisation corporelle est initialement comptabilisée à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location.

### **1.21.2. Autres passifs financiers**

Les autres passifs financiers concernent essentiellement les dettes fournisseurs et les autres créiteurs. Ces passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti.

## **1.22. Produits des activités ordinaires**

Les produits des activités ordinaires du Groupe sont composés principalement des natures suivantes de chiffre d'affaires :

- Ventes de biens ;
- Ventes de prestation de services ;

L'entité comptabilise les produits des activités ordinaires au moment du transfert du contrôle de l'actif, objet du contrat au client. Ce principe fondamental est présenté sous forme d'un modèle de cinq étapes :

- Identification du contrat : un contrat n'existe que si les parties au contrat l'ont approuvé et se sont engagées à remplir leurs obligations respectives et que l'entité peut identifier les droits de chacune des parties en ce qui concerne les biens et les services visés par le contrat.
- Identification des obligations de prestations : les biens et les services promis dans le contrat sont appréciés et identifiés.
- Détermination du prix de transaction : le prix de la transaction est le montant en contrepartie auquel l'entité s'attend à avoir droit en échange de la fourniture de biens ou services promis à un client à l'exclusion des sommes perçues pour le compte d'un tiers (TVA...).
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestations : le prix de la transaction est réparti entre toutes les obligations distinctes, proportionnellement au prix de vente spécifique du bien ou du service correspondant à chacune des obligations lors de la prise d'effet du contrat.
- Reconnaissance du chiffre d'affaires : les produits des activités ordinaires sont comptabilisés lorsque l'obligation de prestation est remplie (transfert au client du contrôle d'actif).

### **1.23. Autres produits de l'activité**

Les autres produits liés à l'activité incluent notamment :

- Redevances réseau ;
- Prestations de services Cartes ;
- Autres produits.

### **1.24. Coût de l'endettement net**

Il inclut les charges et produits d'intérêts sur la dette nette consolidée, constituée des emprunts, des comptes courants d'associés, des autres dettes financières (y compris dettes sur contrat de location financement éventuellement).

La dette nette consolidée correspond à la dette brute moins la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les coûts d'emprunts qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif sont incorporés dans le coût de cet actif.

### **1.25. Résultat par action**

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instrument financier ayant un effet dilutif.

## **NOTE 2. EVOLUTION DU PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU COURS DE LA PERIODE**

### **2.1.Cessions**

Le Groupe n'a cédé aucune entité au cours de l'année 2019.

- **Activités abandonnées**

Le groupe ne dispose pas d'activités abandonnées en 2019.

### **2.2.Acquisitions**

Le Groupe Total Maroc a procédé, en date du 27 juin 2019, à l'acquisition de 97.998 actions de 100 MAD de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société des Huiles de Base de Mohammedia (SHMB) représentant 49% du capital social et des droits de vote. (Entité non consolidée à fin décembre 2019).

## **NOTE 3. INFORMATIONS SECTORIELLES**

### **3.1.Niveaux d'information sectorielle**

Le niveau d'information sectorielle retenu par le Groupe Total est le secteur d'activité.

Activité 1 : Carburants

Activité 2 : Gaz

Activité 3 : Lubrifiants

Activité 4 : Autres

### **3.2.Informations par secteur d'activité**

Les principaux agrégats du compte de résultat se décomposent comme suit entre les différents secteurs d'activité :

## Au 31 Décembre 2019

<i>En milliers de MAD</i>	<b>Carburants</b>	<b>Gaz</b>	<b>Lubrifiants</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Externe	8 075 278	3 684 442	459 431	90 707	12 309 858
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>8 075 278</b>	<b>3 684 442</b>	<b>459 431</b>	<b>90 707</b>	<b>12 309 858</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>601 545</b>	<b>199 937</b>	<b>80 267</b>	<b>- 88</b>	<b>881 661</b>
Autres produits et autres charges				- 34 867	- 34 867
Résultat financier	- 19 231	2 491	- 1 963	- 380	-19 083
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>582 313</b>	<b>202 428</b>	<b>78 304</b>	<b>- 35 335</b>	<b>827 710</b>
Impôt sur les sociétés				- 280 036	- 280 036
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>582 313</b>	<b>202 428</b>	<b>78 304</b>	<b>- 315 371</b>	<b>547 674</b>

## Au 31 Décembre 2018

<i>En milliers de MAD</i>	<b>Carburants</b>	<b>Gaz</b>	<b>Lubrifiants</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
Externe	8 734 966	3 199 002	453 111	93 348	12 480 427
<b>Chiffre d'affaires total</b>	<b>8 734 966</b>	<b>3 199 002</b>	<b>453 111</b>	<b>93 348</b>	<b>12 480 427</b>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>657 744</b>	<b>201 320</b>	<b>66 250</b>	<b>5 016</b>	<b>930 330</b>
Autres produits et autres charges				15 515	15 515
Résultat financier	1 777	6 047	- 642	- 259	6 923
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>659 521</b>	<b>206 367</b>	<b>65 608</b>	<b>20 272</b>	<b>952 768</b>
Impôt sur les sociétés				-229 914	-229 914
<b>Résultat des activités poursuivies</b>	<b>659 521</b>	<b>206 367</b>	<b>65 608</b>	<b>-209 642</b>	<b>722 854</b>

Les ventes de Total Maroc ont enregistré une hausse de 8% par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à 1 771 kt, grâce à une contribution positive de tous les canaux, en particulier :

- Le développement continu des ventes Carburants qui progressent de 3%,
- La progression des ventes GPL de 7%, l'aboutissement d'une politique soutenue d'investissement en renouvellement du parc de bouteilles de Gaz,

- La progression des ventes de Lubrifiants en hausse de 9%, s'appuyant sur une offre innovante et complète de produits et services,

Malgré la dynamique des ventes, les marges au titre de l'exercice 2019 ont été impactées par la forte variation des cours internationaux des produits pétroliers.

Le résultat net consolidé a ainsi enregistré une diminution de 23% au 31 décembre 2019 par rapport à l'exercice précédent.

## NOTE 4. CHIFFRE D'AFFAIRES

Les produits des activités ordinaires du Groupe TOTAL se décomposent de la manière suivante :

<i>En milliers de MAD</i>	<i>Note</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Ventes de produits de l'activité	4.1	12 228 515	12 383 233
Prestations de services	4.2	81 343	97 194
<b>Chiffre d'affaires</b>		<b>12 309 858</b>	<b>12 480 427</b>

### 4.1.Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires du Groupe Total Maroc se décompose comme suit :

<i>En milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Ventes de carburants	7 994 085	8 637 772
Ventes du gaz	3 684 292	3 199 002
Ventes de lubrifiants	459 431	453 111
Divers	90 707	93 348
<b>Total des ventes de produits de l'activité</b>	<b>12 228 515</b>	<b>12 383 233</b>

Le chiffre d'affaires réalisé au 31 décembre 2019, s'élève à 12 229 MMAD, contre 12 383 MMAD en 2018 en baisse de -155 MMAD.

Cette légère baisse du chiffre d'affaires s'explique par l'effet combiné de la hausse du volume des ventes impactée par la baisse des cours internationaux des produits pétroliers.

***NB** : Le chiffre d'affaires ne représente pas un indicateur pertinent pour l'analyse de la performance du secteur pétrolier car tributaire des variations des cours des produits pétroliers sur les marchés internationaux.*

## 4.2. Autres produits de l'activité

Les autres produits des activités ordinaires se détaillent comme suit :

<i>En millions de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Redevances réseau	48 392	49 519
Prestations services cartes	7 031	6 134
Autres	25 920	41 541
<b>Total autres produits des activités ordinaires</b>	<b>81 343</b>	<b>97 194</b>

## NOTE 5. ACHATS ET AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Les achats et les autres charges externes se décomposent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Achats de produits pétroliers et pétrochimiques	10 190 105	10 343 341
Autres achats de produits	60 817	40 349
Variation de stocks	10 605	- 1 490
<b>Achats</b>	<b>10 240 317</b>	<b>10 385 180</b>
Charges de personnel (Note 6)	246 275	250 935
Transports produits sur ventes	129 632	169 590
Stockage produits	92 524	95 283
Loyers opérationnels	12 118	50 339
Entretien et réparations	40 074	49 825
Impôts et taxes	10 233	9 659
Autres charges d'exploitation	354 664	321 556
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>885 520</b>	<b>947 187</b>
<b>Total Achats et Charges d'exploitation</b>	<b>11 125 837</b>	<b>11 332 367</b>

Les achats, nets de la variation des stocks, ont enregistré une légère baisse de 1%, en passant de 10 385 MMAD à 10 240 MMAD et ce en corrélation avec la baisse des cours internationaux des produits pétroliers.

Les autres charges d'exploitation englobent essentiellement les frais de publicité et de promotion des ventes, les honoraires et les frais d'assurance et de télécom.

La baisse des charges d'exploitation est principalement expliquée d'une part par l'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme IFRS 16 ayant conduit à consolider tous les contrats de location à l'actif du bilan avec en contrepartie la prise en compte au passif du bilan des dettes financières correspondantes et d'autres part par une meilleure maîtrise des frais fixes.

## NOTE 6. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

### 6.1.Frais de personnel

Les charges de personnel de l'exercice sont détaillées, ci-dessous, par nature de coût :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Salaires et traitements	188 145	185 956
Charges sociales	44 944	44 131
Charges sociales diverses	13 186	20 848
<b>Total</b>	<b>246 275</b>	<b>250 935</b>

### 6.2.Effectifs moyens

Les effectifs moyens des entreprises consolidées par intégration se ventilent comme suit :

	<b>Déc-19</b>			<b>Déc-18</b>		
	<b>Cadres</b>	<b>Non cadres</b>	<b>Total</b>	<b>Cadres</b>	<b>Non cadres</b>	<b>Total</b>
Total SA	190	128	318	188	127	315
Gazber		61	61		61	61
Ouargaz		32	32		30	30
Mahatta	1	160	161		170	170
<b>Total</b>	<b>191</b>	<b>381</b>	<b>572</b>	<b>188</b>	<b>388</b>	<b>576</b>

La baisse des charges de personnel s'explique principalement par l'effet de versement d'indemnités de départs constaté au cours de l'exercice précédent non reconduit en 2019.

### 6.3.Rémunérations des organes d'administration et de direction

Le détail de la rémunération des organes d'administration et de direction est inclus dans la note 28.1.

## NOTE 7. AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

Les variations d'amortissements et de provisions ayant un impact sur le résultat d'exploitation, pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, se décomposent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
<b>Amortissements nets impactant le résultat opérationnel</b>		
Immobilisations incorporelles	1 848	1 909
Immobilisations corporelles	300 296	222 656
<b>Sous-Total</b>	<b>302 144</b>	<b>224 565</b>
<b>Provisions et perte de valeurs nettes impactant le résultat opérationnel</b>		
Stocks	- 7 169	7 353
Créances	13 815	1 393
Avantages du personnel	- 1 313	- 1 004
Dotations nettes pour risques et charges	- 5 117	- 14 577
<b>Sous-Total</b>	<b>216</b>	<b>- 6 835</b>
<b>Total des amortissements et provisions d'exploitation</b>	<b>302 360</b>	<b>217 730</b>

Une description des variations d'amortissements et de perte de valeur des immobilisations est incluse dans les notes 14 et 15 de ces états financiers.

Le détail des variations des pertes de valeur relative aux stocks et aux créances est inclus dans les notes 17 et 18 de ces états financiers.

## NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET CHARGES D'EXPLOITATION

Les autres produits et charges d'exploitation se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Cessions d'actifs	5 453	7 258
Autres produits et charges	- 40 320	8 257
<b>Total autres produits et charges d'exploitation</b>	<b>- 34 867</b>	<b>15 515</b>

Les autres produits et charges d'exploitation passent de 16 MMAD en 2018 à -35 MMAD en 2019. La baisse constatée au niveau de cette rubrique s'explique notamment par l'institution en 2019 de la nouvelle contribution sociale de solidarité calculée à 2,5% du bénéfice fiscal.

## NOTE 9. RESULTAT FINANCIER

Les résultats financiers au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 se décomposent de la façon suivante :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Charges d'intérêts	32 859	14 306
<b>Coût de l'endettement financier brut</b>	<b>32 859</b>	<b>14 306</b>
Perte de juste valeur des dérivés de change	6 612	
Autres charges financières	12 934	20 695
<b>Autres charges financières</b>	<b>19 546</b>	<b>20 695</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>52 405</b>	<b>35 001</b>
Intérêts et autres produits financiers	6 995	6 648
<b>Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie</b>	<b>6 995</b>	<b>6 648</b>
Revenus des participations	9 750	10 562
Gain de juste valeur des dérivés de change		8 740
Autres produits financiers	16 577	15 974
<b>Autres produits financiers</b>	<b>26 327</b>	<b>35 276</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>33 322</b>	<b>41 924</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>- 19 083</b>	<b>6 923</b>

Le résultat financier s'établit à -19 MMAD au 31 décembre 2019 contre 7 MMAD au 31 décembre 2018. La baisse du résultat financier est due à :

- L'application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 de la norme IFRS 16 ayant conduit à consolider tous les contrats de location à l'actif du bilan avec en contrepartie la prise en compte des dettes et des charges financières correspondantes,
- La variation négative de la juste valeur des instruments de couvertures contre le risque de change,
- La baisse du montant des dividendes reçus, en 2019, des sociétés non consolidées.

## NOTE 10. IMPOTS

### 10.1.Charge d'impôt

La charge d'impôt se compose comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Charge d'impôt courant	283 244	228 549
Produit / charge d'impôt différé	- 3 208	1 365
<b>Total</b>	<b>280 036</b>	<b>229 914</b>

La hausse significative de la charge d'impôt en 2019 en comparaison avec l'exercice précédent, est due à la hausse du taux d'imposition qui passe à 31% après avoir bénéficié d'un taux réduit à 23,25% pour les exercices 2016, 2017 et 2018 suivant l'introduction en bourse de Total Maroc.

#### 10.1.1. Impôts différés comptabilisés au bilan

Les impôts différés comptabilisés au bilan se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc- 18</b>
Différences entre la base comptable et la base fiscale		
Immobilisations corporelles	58 638	51 540
Provisions créances clients	5 425	7 129
Avantages au personnel	6 854	5 454
Instruments financiers	1 261	- 789
Autres	- 2 708	1 120
<b>Total</b>	<b>69 471</b>	<b>64 454</b>

Les actifs nets d'impôts sont limités aux capacités de chaque entité fiscale à recouvrer ses actifs dans un proche avenir.

<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>64 461</b>
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	- 1 365
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	1 358
<b>Au 31 Décembre 2018</b>	<b>64 454</b>

<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>64 454</b>
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en résultat	3 208
Charge / produit d'impôts différés comptabilisé en capitaux propres	1 808
<b>Au 31 Décembre 2019</b>	<b>69 471</b>

### 10.1.2. Preuve d'impôt

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Résultat net	599 860	781 755
Quote-part du résultat net dans les entreprises associées	52 186	58 901
Produit d'impôt sur les sociétés (charge)	- 280 036	- 229 914
<b>Résultat avant impôt des sociétés intégrées</b>	<b>827 710</b>	<b>952 768</b>
Taux d'imposition statutaire au Maroc	31%	23%
<b>Impôt sur les sociétés théorique</b>	<b>-259 052</b>	<b>- 216 024</b>
Déficits fiscaux		
Autres charges non déductibles fiscalement	-20 984	- 13 890
<b>Différences expliquées</b>	<b>-20 984</b>	<b>- 13 890</b>
<b>Impôts sur les résultats</b>	<b>- 280 036</b>	<b>- 229 914</b>

## NOTE 11. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIEES

La liste des participations dans les entreprises associées, les pourcentages d'intérêt et de contrôle sont fournis en note 29.

Les principaux agrégats financiers, représentant 100% des principales entreprises associées, se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Salam Gaz</b>		<b>SDH</b>		<b>SEJ</b>	
	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Actifs non-courants	348 621	380 405	53 425	55 602	83 556	71 083
Actifs courants	2 216 160	2 750 118	13 225	15 643	37 594	28 604
Passifs courants	2 067 264	2 575 343	4 366	4 361	68 365	60 732
<b>Capitaux propres</b>	<b>497 517</b>	<b>555 180</b>	<b>62 284</b>	<b>66 884</b>	<b>52 785</b>	<b>38 955</b>

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Salam Gaz</b>		<b>SDH</b>		<b>SEJ</b>	
	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Chiffre d'affaires	3 883 042	4 650 746	18 061	17 979	70 239	55 741
Achats, nets de variation de stocks	-3 449 487	-4 024 012	- 701	- 461		
Autres charges opérationnelles	- 295 611	- 293 985	- 12 957	- 13 108	- 49 500	- 47 015
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>137 944</b>	<b>332 749</b>	<b>4 403</b>	<b>4 410</b>	<b>20 739</b>	<b>8 726</b>
Autres produits et charges d'exploitation	157 999	41 656	- 3	- 10	179	327
<b>Résultat des activités opérationnelles</b>	<b>295 943</b>	<b>374 405</b>	<b>4 400</b>	<b>4 400</b>	<b>20 918</b>	<b>9 053</b>
Produits et charges financiers	23 489	31 697			- 2 608	- 2 775
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>319 432</b>	<b>406 101</b>	<b>4 400</b>	<b>4 400</b>	<b>18 310</b>	<b>6 278</b>
Impôts sur les résultats	- 97 095	- 126 016			- 5 990	- 2 178
<b>Résultat net</b>	<b>222 337</b>	<b>280 085</b>	<b>4 400</b>	<b>4 400</b>	<b>12 320</b>	<b>4 100</b>

## NOTE 12. RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice. Le nombre moyen d'actions en circulation de la période et des exercices antérieurs présentés est calculé hors actions d'auto-détention et actions détenues dans le cadre de plans d'options d'achat.

A ce jour, le Groupe n'a pas émis d'instruments financiers ayant un effet dilutif. Dès lors, le résultat de base par action est équivalent au résultat dilué par action.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
<b>Résultat net de l'exercice imputable aux actionnaires de la société-mère</b>	<b>599 860</b>	<b>781 755</b>
Nombre d'actions retenu pour le calcul du résultat par action	8 960 000	8 960 000
<b>Résultat de base par action (En Dirhams)</b>	<b>67</b>	<b>87</b>
<b>Résultat dilué par action (En Dirhams)</b>	<b>67</b>	<b>87</b>

## NOTE 13. GOODWILL (ECART D'ACQUISITION)

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
<b>Au 1er janvier</b>	<b>86 155</b>	<b>86 155</b>
<i>Valeur brute</i>	86 155	86 155
<b>Au 31 décembre</b>	<b>86 155</b>	<b>86 155</b>

Il s'agit essentiellement du goodwill issu de la fusion – absorption, de la société ex-SDBP, réalisée en 2006.

## NOTE 14. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les amortissements et les pertes de valeur de la période sont comptabilisés au niveau des amortissements et provisions d'exploitation.

<i>En Millions de MAD</i>	<b>Concessions, brevets &amp; droits similaires</b>	<b>Autres</b>	<b>Total</b>
<b><i>Valeurs brutes</i></b>			
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>28 111</b>		<b>28 111</b>
Acquisitions	30		30
Autres mouvements	546		546
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>28 688</b>		<b>28 688</b>
<b><i>Au 1er janvier 2019</i></b>			
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>28 688</b>		<b>28 688</b>
Acquisitions	1 151		1 151
Autres mouvements	3 183		3 183
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>33 021</b>		<b>33 021</b>
<b><i>Amortissements et perte de valeurs</i></b>			
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>- 24 815</b>		<b>- 24 815</b>
Amortissements	- 1 909		- 1 909
Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>- 26 724</b>		<b>- 26 724</b>
<b><i>Au 1er janvier 2019</i></b>			
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>- 26 724</b>		<b>- 26 724</b>
Amortissements	- 1 848		- 1 848
Autres mouvements			
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>- 28 571</b>		<b>- 28 571</b>
<b><i>Valeurs nettes</i></b>			
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>1 964</b>		<b>1 964</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>4 450</b>		<b>4 450</b>

## NOTE 15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

<i>En Milliers de MAD</i>	Terrains	Constructions	Installations techniques, matériel et outillage	Immobilisations en cours	Autres immobilisations corporelles	Total
<b><i>Valeurs brutes</i></b>						
<b>Au 1er janvier 2018</b>	<b>130 905</b>	<b>686 767</b>	<b>2 418 923</b>	<b>300 055</b>	<b>138 222</b>	<b>3 674 873</b>
Acquisitions	1 600	5 525	11 763	191 666	338	210 892
Cessions et assainissement		- 258	- 35 954		- 396	- 36 608
Autres mouvements		33 974	161 119	- 201 485	5 846	- 546
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>132 505</b>	<b>726 008</b>	<b>2 555 851</b>	<b>290 236</b>	<b>144 010</b>	<b>3 848 610</b>
<b><i>Valeurs brutes</i></b>						
<b>Au 1er janvier 2019</b>	<b>132 505</b>	<b>726 008</b>	<b>2 555 851</b>	<b>290 236</b>	<b>144 010</b>	<b>3 848 610</b>
Acquisitions	242 282	37 213	113 668	192 224	114 387	699 774
Cessions et assainissement		- 285	- 50 265		- 105	- 50 655
Autres mouvements		44 368	190 367	- 243 871	5 952	- 3 184
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>374 787</b>	<b>807 304</b>	<b>2 809 622</b>	<b>238 589</b>	<b>264 243</b>	<b>4 494 545</b>
<b><i>Amortissements et perte de valeurs</i></b>						
<b>Au 1er janvier 2018</b>		<b>- 383 083</b>	<b>- 1 378 821</b>		<b>- 121 765</b>	<b>- 1 883 668</b>
Amortissements		- 40 294	- 175 045		- 8 728	- 224 067
Cessions et assainissement		177	34 071		995	35 243
Autres mouvements						
<b>Au 31 décembre 2018</b>		<b>- 423 198</b>	<b>- 1 519 795</b>		<b>- 129 496</b>	<b>- 2 072 489</b>
<b><i>Amortissements et perte de valeurs</i></b>						
<b>Au 1er janvier 2019</b>		<b>- 423 198</b>	<b>- 1 519 795</b>		<b>- 129 496</b>	<b>- 2 072 489</b>
Amortissements	- 18 895	- 45 804	- 189 494		- 46 103	- 300 296
Cessions et assainissement		284	47 886		105	48 275
Autres mouvements						
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>- 18 895</b>	<b>- 468 719</b>	<b>- 1 661 403</b>		<b>- 175 494</b>	<b>- 2 324 510</b>
<b><i>Valeurs nettes</i></b>						
<b>Au 31 décembre 2018</b>	<b>132 505</b>	<b>302 810</b>	<b>1 036 056</b>	<b>290 236</b>	<b>14 514</b>	<b>1 776 121</b>
<b>Au 31 décembre 2019</b>	<b>355 892</b>	<b>338 585</b>	<b>1 148 218</b>	<b>238 589</b>	<b>88 750</b>	<b>2 170 035</b>

Les acquisitions de la période concernent principalement le Réseau des stations- services (13 nouvelles créations en 2019), les bouteilles et citernes de GPL, les installations chez les clients B to B ainsi que les investissements logistiques.

## NOTE 16. AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Les autres actifs financiers du Groupe se décomposent en valeur nette comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Prêts et créances	35 906	34 694
Titres de participation non consolidés (Note 16.1)	42 379	34 079
Autres actifs financiers non courants	14 350	14 633
<b>Autres actifs financiers non courants</b>	<b>92 635</b>	<b>83 406</b>
Autres actifs financiers courants	-	2 546
<b>Autres actifs financiers courants</b>		<b>2 546</b>
<b>Total autres actifs financiers</b>	<b>92 635</b>	<b>85 952</b>

### 16.1. Titres de participation non consolidés

Les titres de participation non consolidés se décomposent de la façon suivante au 31 décembre 2019 :

Au 31 décembre 2019 :

Société	Forme juridique	Activité	En MMAD			
			Capital social	Part TM %	Valeur brute des titres chez TM	Valeur nette des titres chez TM
PETROCAB	SA	Cabotage	40,000	8,71%	1,620	1,620
C.E.C	SA	Stockage	39,600	23,22%	9,198	9,198
ISMAILIA GAZ	SA	Emplissage de GPL	20,000	19,99%	4,000	4,000
SOFRENOR	SA	Fabrication des réservoirs	45,320	17,15%	9,300	9,300
SOMAS	SA	Stockage	60,000	6,00%	8,394	8,394
SHBM	SA	Gestion dépôt	20,000	49,00%	9,800	9,800
SOCICA	SA	Immobilier	0,957	1,21%	0,007	0,007
S.I MERCEDES	SCI	Immobilier	0,005	90,00%	0,008	0,008
S.I NAPHTEA	SCI	Immobilier	0,020	13,00%	0,003	0,003

Au 31 décembre 2018 :

Société	Forme juridique	Activité	En MMAD			
			Capital social	Part TM %	Valeur brute des titres chez TM	Valeur nette des titres chez TM
PETROCAB	SA	Cabotage	40,000	8,71%	1,620	1,620
C.E.C	SA	Stockage	39,600	23,22%	9,198	9,198
ISMALIA GAZ	SA	Emplissage de GPL	20,000	19,99%	4,000	4,000
SOFRENOR	SA	Fabrication des réservoirs	45,320	17,15%	9,300	9,300
SOMAS	SA	Stockage	60,000	6,00%	8,394	8,394
SCBP -TAFILALET	SA	Distribution de GPL	4,000	49,50%	2,000	1,500
SOCICA	SA	Immobilier	0,957	1,21%	0,007	0,007
S.I MERCEDES	SCI	Immobilier	0,005	90,00%	0,008	0,008
S.I NAPHTEA	SCI	Immobilier	0,020	13,00%	0,003	0,003

## NOTE 17. STOCKS ET EN-COURS

Les stocks et en-cours se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Stocks de marchandises	893 356	1 352 546
Stocks de matières et fournitures consommables	42 077	45 587
Stocks de produits finis	48 426	37 821
<b>Total des stocks en valeur brute</b>	<b>983 859</b>	<b>1 435 954</b>
<b>Montant de la perte de valeur des stocks en début de période</b>	<b>- 8 312</b>	<b>- 959</b>
Perte de valeur constatée sur la période	7 169	-7 353
<b>Montant de la perte de valeur des stocks en fin de période</b>	<b>- 1 143</b>	<b>- 8 312</b>
<b>Total des stocks en valeur de réalisation</b>	<b>982 716</b>	<b>1 427 642</b>

Le niveau global des stocks a atteint 983 MMAD à fin décembre 2019 contre 1 428 MMAD à fin décembre 2018.

## **NOTE 18. CREANCES CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS**

La valeur brute et la valeur de réalisation des créances clients, au 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018, sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Fournisseurs débiteurs - avances et acomptes		
Créances clients	1 416 032	1 277 073
Personnel débiteur	7 588	7 342
Etat débiteur	558 355	597 810
Autres débiteurs	92 542	65 860
<b>Total des créances clients et autres débiteurs en valeur brute</b>	<b>2 074 517</b>	<b>1 948 085</b>
<b>Montant de la perte de valeur en début de période</b>	<b>- 173 881</b>	<b>- 172 488</b>
Perte de valeur constatée sur la période	- 13 815	- 1 393
<b>Montant de la perte de valeur en fin de période</b>	<b>- 187 696</b>	<b>- 173 881</b>
<b>Total des créances clients et autres débiteurs en valeur nette</b>	<b>1 886 821</b>	<b>1 774 204</b>

La hausse du poste Créances clients et autres débiteurs à fin décembre 2019 par rapport à fin décembre 2018 s'explique principalement par l'augmentation de l'encours clients net de provisions (+125 MMAD).

La baisse de la rubrique « Etat débiteur » s'explique essentiellement par la cession de créances envers la caisse de compensation.

## **NOTE 19. TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE**

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments monétaires. Ces placements, d'échéance inférieure à douze mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Trésorerie actif	235 345	1 110 034
Equivalents de trésorerie	1 088 945	
Trésorerie passif	400 222	310 940
<b>TOTAL</b>	<b>924 068</b>	<b>799 094</b>

La valeur des équivalents de trésorerie de 1 089 MMAD correspond au 31 décembre 2019 à un placement REPO.

L'amélioration de la trésorerie nette à fin décembre 2019 par rapport à fin décembre 2018 est expliquée par les cash-flows de l'activité générés au cours de l'exercice, la maîtrise du besoin en fonds de roulement et la cession de créances sur la caisse de compensation.

## **NOTE 20. PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS**

Les provisions et autres passifs se décomposent comme suit pour les périodes closes les 31 décembre 2019 et 31 décembre 2018 :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Provisions pour risques et charges - non courants	55 647	71 691
Dépôts et cautionnements reçus - non courants	42 403	38 669
Consignation GPL - non courants	127 380	127 807
<b>Provisions et autres passifs non courants</b>	<b>225 430</b>	<b>238 167</b>
Comptes courants marge spéciale / stock de sécurité	49 874	49 874
<b>Provisions et autres passifs courants</b>	<b>49 874</b>	<b>49 874</b>
<b>Provisions et autres passifs</b>	<b>275 304</b>	<b>288 041</b>

Les provisions pour risques et charges courantes et non courantes s'analysent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Litiges	3 318	3 181
Douanes	24 641	32 541
Autres risques	27 688	35 968
<b>Provisions pour risques et charges - non courants</b>	<b>55 647</b>	<b>71 691</b>

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Solde au 01 Janvier 2019</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprise provision utilisées</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2019</b>
Litiges	3 181		888	- 751		3 318
Douanes	32 541			- 7 900		24 641
Autres risques	35 968		1 000	- 9 280		27 688
<b>Total</b>	<b>71 691</b>		<b>1 888</b>	<b>- 17 931</b>		<b>55 647</b>
<b>Dont:</b>						
- Part non courante	71 691		1 888	- 17 931		55 647
- Part courante						

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Solde au 01 Janvier 2018</b>	<b>Ecart de conversion</b>	<b>Dotations de l'exercice</b>	<b>Reprise provision utilisées</b>	<b>Autres mouvements</b>	<b>Solde au 31 décembre 2018</b>
Litiges	9 665		454	- 6 938		3 181
Garantie						
Douanes	33 879		5 236	- 6 574		32 541
Autres risques	63 587		2 483	- 30 102		35 968
<b>Total</b>	<b>107 132</b>		<b>8 173</b>	<b>- 43 614</b>		<b>71 691</b>
<b>Dont :</b>						
- Part non courante	107 132		8 173	- 43 614		71 691
- Part courante						

La baisse des provisions pour risques et charges entre fin décembre 2019 et fin décembre 2018, est due à la variation nette des provisions liées aux risques Douane et à divers autres risques.

## NOTE 21. AVANTAGES DU PERSONNEL

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
<b>Montant des engagements à l'ouverture de l'exercice</b>	<b>17 591</b>	<b>14 216</b>
Coûts des services	1 080	1 079
Charges d'intérêts	577	535
Prestations payées	-2 973	-2 619
Pertes/gains actuariels	5 832	4 380
<b>Montant des engagements à la clôture</b>	<b>22 109</b>	<b>17 591</b>

### Sensibilité de l'engagement

	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Sensibilité de l'engagement		
Sensibilité de l'engagement par rapport au taux d'actualisation	- 9%	- 9%
Sensibilité du coût des services par rapport au taux d'actualisation	- 13%	- 13%
	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
<b>Hypothèses</b>		
Taux d'actualisation	3%	4%
Taux d'augmentation des salaires	4%	4%
Nombre de bénéficiaires :		
-Actifs	306	300

## NOTE 22. DETTES FINANCIERES

Les dettes financières courantes et non courantes du Groupe se décomposent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Emprunts auprès des établissements de crédit	200 000	257 143
Emprunts en location IFRS 16	251 525	
<b>Dettes de financement diverses</b>	<b>451 525</b>	<b>257 143</b>
Dettes envers les établissements de crédit	57 143	58 220
Trésorerie - Passif	400 222	310 940
Emprunts en location IFRS 16	51 328	
<b>Total dettes financières courantes</b>	<b>508 693</b>	<b>369 160</b>
<b>Autres dettes financières</b>	<b>960 218</b>	<b>626 303</b>

La hausse des dettes financières s'explique, par l'effet combiné du remboursement partiel de l'emprunt bancaire à moyen terme contracté en 2017 par Total Maroc, la hausse de la Trésorerie Passif au 31 décembre 2019 par rapport au 31 décembre 2018 et l'intégration de l'impact de la nouvelle normes IFRS 16 entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

## NOTE 23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CREDITEURS

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Dettes fournisseurs	2 249 696	2 453 726
Etat	839 731	764 802
Autres créditeurs	88 538	100 031
<b>Total des dettes fournisseurs et autres créditeurs</b>	<b>3 177 965</b>	<b>3 318 559</b>

## NOTE 24. INSTRUMENTS FINANCIERS

### 24.1. Informations relatives à la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers correspond au montant auquel l'instrument pourrait être échangé lors d'une transaction courante entre deux parties consentantes, à l'exclusion de cas de vente forcée ou de liquidation. Les méthodes et hypothèses suivantes ont été retenues pour estimer la juste valeur :

- La juste valeur de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des créances clients, des dettes fournisseurs et des autres passifs courants est proche de leur valeur comptable du fait de leur échéance courte,
- La juste valeur des autres instruments financiers est déterminée par référence au prix de marché résultant d'échanges sur une bourse de valeurs nationales ou un marché de gré à gré.
- Lorsqu'aucun cours de marché coté n'est disponible, la juste valeur est estimée à partir d'autres méthodes de valorisation, telle que la valeur actualisée des flux de trésorerie.
  - o Titres de participation dans des sociétés non consolidées :
  - o Pour les actions de sociétés cotées, la juste valeur est déterminée sur la base du cours de bourse publié le jour de la clôture considérée.
  - o Pour les actions de sociétés non cotées, lorsque la juste valeur ne peut être déterminée de façon fiable, les titres sont valorisés à la quote-part de situation nette IFRS, ou à défaut à la quote-part de la situation nette établie selon les règles marocaines.
- Instruments de couverture : la valeur de marché des opérations de taux, de change et de matières est estimée à partir de valorisations provenant des contreparties bancaires ou de modèles financiers communément utilisés sur les marchés financiers, sur la base des données de marché à la date de clôture de l'exercice.

Les tableaux ci-après détaillent la valeur comptable et la juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au bilan pour lesquels ces deux valeurs sont identiques :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Clients et autres débiteurs	1 886 821	1 774 204
Autres actifs financiers	92 635	83 406
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 324 290	1 110 034
<b>Total</b>	<b>3 303 746</b>	<b>2 967 644</b>

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Fournisseurs et autres créditeurs	3 177 965	3 318 559
Dettes financières non courantes	451 525	257 143
Dettes financières courantes	508 693	369 160
<b>Total</b>	<b>4 138 183</b>	<b>3 944 862</b>

## 24.2. Gestion des risques

Le Groupe TOTAL utilise des instruments financiers dérivés pour gérer son exposition aux fluctuations des cours de change.

Les risques de change font l'objet d'une gestion centralisée au niveau de Total S.A.

La politique du risque de change au sein du Groupe TOTAL vise à couvrir les engagements fermes à l'importation.

Les opérations de couverture sont réalisées par Total dans le cadre de procédures et politiques de gestion du risque de change établies par le Groupe.

Les instruments de couverture utilisés ont pour objet de réduire les risques de change issus des variations de parité des devises étrangères par rapport au dirham.

La nature des instruments financiers utilisés en couverture est strictement limitée aux seuls dérivés fermes autorisés sur la place financière marocaine.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
<b>Instruments dérivés - actif</b>		
- Matières		
- Produits		2 546
<b>Instruments dérivés - passif</b>		
- Matières		
- Charges	4 066	

## NOTE 25. CONTRATS DE LOCATION

Le résultat opérationnel courant inclus une charge de loyer relative aux contrats de location de – 39 013 KMAD au 31 décembre 2019 et de 111 040 KMAD au 31 décembre 2018.

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Clôture	39 013	111 040
N+1	16 145	97 975
N+2	14 736	79 070
N+3	12 516	66 521
N+4	7 116	52 979
N+5	7 116	33 137
> N+5	1 779	240 051

## NOTE 26. AUTRES ENGAGEMENTS

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc- 19</b>	<b>Déc- 18</b>
Avals, cautions et garanties reçus	195 597	198 309
<b>Total Engagements reçus</b>	<b>195 597</b>	<b>198 309</b>
Aval, cautions et garanties données	80 274	36 968
Autres engagements donnés	33 000	33 000
<b>Total Engagements donnés</b>	<b>113 274</b>	<b>69 968</b>

Les autres engagements donnés correspondent à des cautions douanières (lignes de crédit d'enlèvement).

## NOTE 27. PASSIFS EVENTUELS

La société Total Maroc a fait l'objet en 2019 d'une procédure du Conseil de la concurrence relative à l'existence alléguée de pratiques anticoncurrentielles sur le marché des hydrocarbures qui seraient contraires aux dispositions de la loi n° 104-12. Total Maroc a coopéré pleinement avec les services d'instruction du Conseil de la concurrence et a préparé les éléments de réponse appropriés.

La société Total Maroc a reçu, en Mars 2017, un avis de vérification de la part de l'office des changes, portant sur l'exercice 2017 et les exercices antérieurs. Total Maroc a mis à la disposition des inspecteurs vérificateurs l'ensemble des documents et pièces justificatives demandés. Total Maroc a répondu à la première lettre de constatation des anomalies le 21 mai 2019 et à la deuxième lettre des infractions retenues le 9 décembre 2019.

## NOTE 28. PARTIES LIEES

### 28.1. Transactions avec les principaux dirigeants

Les rémunérations accordées aux principaux dirigeants se présentent comme suit :

<i>En Milliers de MAD</i>	<b>Déc-19</b>	<b>Déc-18</b>
Rémunérations globales y compris les charges patronales	25 063	22 863
<b>TOTAL</b>	<b>25 063</b>	<b>22 863</b>

### 28.2. Transactions avec les autres parties liées

<i>(En Milliers de MAD)</i>	<b>Ventes</b>	<b>Achats</b>	<b>Créances</b>	<b>Dettes</b>
<b>Entités contrôlant le groupe</b>				
a/ Total Outre-Mer				
31/12/ 2018		4 812 000		667.000
31/12/ 2019		3 399 000		841.000
<b>Entités sous le contrôle commun</b>				
b/ filiales du groupe Total Outre-Mer				
31/12/ 2018	2 000	86 000	47.000	48.000
31/12/ 2019	2 000	1 402 000	41.000	127.000
<b>Entités contrôlées sous influence notable</b>				
c/ Salam Gaz				
31/12/ 2018	2 202	1 310 541	172	373.450
31/12/ 2019	16 223	1 199 965	155	329.576
d/ SDH				
31/12/ 2018		2 792	-17	
31/12/ 2019		3 765	-17	49
e/ SEJ				
31/12/ 2018	1 272	21 358	1.179	5.396
31/12/ 2019	1 272	28 191	1.323	13.122

## NOTE 29. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2019

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total SA	100%	100%	Intégration Globale
Gazber	100%	100%	Intégration Globale
Ouargaz	100%	100%	Intégration Globale
Mahatta	100%	100%	Intégration Globale
TMRDA	100%	100%	Intégration Globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence
SEJ	50%	50%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence

Au 31 décembre 2018

Société	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Total SA	100%	100%	Intégration Globale
Gazber	100%	100%	Intégration Globale
Ouargaz	100%	100%	Intégration Globale
Mahatta	100%	100%	Intégration Globale
TMRDA	100%	100%	Intégration Globale
Salam Gaz	20%	20%	Mise en équivalence
SEJ	50%	50%	Mise en équivalence
SDH	33,33%	33,33%	Mise en équivalence



**FINACS**

**TOTAL MAROC S.A.**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

**EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019**

Aux Actionnaires de la société  
Total Maroc S.A.  
146, bd Mohamed Zerktouni - 20000  
Casablanca

## RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE DU 1<sup>er</sup> JANVIER AU 31 DECEMBRE 2019

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées conformément aux dispositions des articles 56 à 59 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée par les lois 20-05, 78-12 et 20-19 et leurs décrets d'application.

Il nous appartient de vous présenter les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés par le président du Conseil d'Administration ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé, ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon la loi ci-dessus, de vous prononcer sur leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession au Maroc. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été communiquées avec les documents de base dont elles sont issues.

### 1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

#### 1.1 Contrat d'application pour 2020 d'une convention écrite de fourniture de services informatiques conclue avec Total Marketing Services autorisée par le Conseil d'Administration en date du 14 décembre 2019

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat d'application de la convention portant sur les services informatiques rendus par Total Marketing Services à Total Maroc, notamment ceux relatifs au système d'information ainsi que la maintenance et le support des solutions déployées par Total Marketing Services dans la branche Marketing et Services et autres services informatiques conclues le 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour 5 ans. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2020.

Modalités essentielles : Le contrat d'application prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'une année. Le règlement est prévu 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 14.941.669,96 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes versées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 6.351.051,33 hors taxes.

1.2 Contrat d'application pour 2020 de la convention de partage des coûts de recherche conclue avec Total Marketing Services. Convention non écrite ratifiée par l'assemblée générale en date du 3 mai 2017

Personnes concernées : Total Marketing Services, Actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat d'application de la convention au titre de laquelle Total Maroc apporte une contribution financière aux travaux de recherche mis en œuvre par Total Marketing Services, dont elle pourra bénéficier. La convention est entrée en vigueur rétroactivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 jusqu'au 31 décembre 2020. Le contrat d'application fixe les modalités financières de 2020.

Modalités essentielles : le contrat d'application prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'une année. Le règlement est prévu 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 5.997.585,60 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, aucune somme n'a été versée au titre de cette convention.

1.3 Contrat d'application pour 2020 du contrat cadre de fourniture de services informatiques conclu avec Total Outre-Mer. Convention écrite autorisée par le conseil d'administration en date du 14 décembre 2019

Personnes concernées : Total Outre-Mer, Actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A. et Monsieur Stanislas Mittelman, Administrateur de Total Maroc S.A. et Président-Directeur Général de Total Outre-Mer.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un contrat d'application 2020 du contrat cadre portant sur la fourniture de services informatiques rendus par Total Outre-Mer à Total Maroc S.A., notamment ceux relatifs au développement de différentes applications informatiques, maintenance évolutive et/ou correctrice des applications informatiques et/ou des équipements de télécommunications, intervention et gestion des anomalies, et assistance dans la mise en place de ces outils.

Modalités essentielles : Le contrat d'application prend effet le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et arrivera à échéance le 31 décembre 2020. Il est conclu pour un montant global annuel de 379.923 euros payable dès réception des factures.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 2.642.397,25 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes versées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 385.665,17 hors taxes.

1.4 Avenant de renouvellement de la convention écrite d'assistance générale en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 avec Total Outre-Mer, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personnes concernées : Total Outre-Mer, Actionnaire détenant directement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A. et Monsieur Stanislas Mittelman, Administrateur de Total Maroc S.A. et Président-Directeur Général de Total Outre-Mer.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'un avenant de renouvellement 2020 de la convention d'assistance générale portant sur des services indirects rendus par Total Outre-Mer à Total Maroc. Le terme « services indirects » signifie tous les services rendus par Total Outre-Mer à l'ensemble des filiales de la branche Supply Marketing de la zone Afrique-Moyen Orient, et dont la nature, la diversité et la fréquence ne permettent pas d'individualiser le service rendu par filiale.

Modalités essentielles : la convention d'assistance générale qui a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2018 est arrivée à échéance le 31 décembre 2019 a été renouvelée jusqu'au 31 décembre 2020. La rémunération correspondant à une quote-part de l'ensemble des coûts réels supportés par Total Outre-Mer est facturée à Total Maroc. Les factures sont payables à la réception.

Montants des prestations fournies ou livrés : En 2019, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 79.721.257,09 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes versées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 33.026.779,16 hors taxes.

#### 1.5 Convention non écrite de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Tarik Moufaddal en date du 1<sup>er</sup> septembre 2019. Non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention non écrite de détachement au titre de laquelle Total Marketing Services met à la disposition de Total Maroc, Monsieur Tarik Moufaddal, en qualité de directeur général.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Le règlement est prévu 30 jours fin de mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, les charges correspondantes à cette convention font l'objet d'une facturation globale au même titre que les conventions 1.6 et 1.7 dont le montant est mentionné plus bas (\*)

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes versées au titre de cette convention font l'objet d'un versement global au même titre que les conventions 1.6 et 1.7 dont le montant est mentionné plus bas (\*)

#### 1.6 Convention non écrite de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Amor Akremi en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention non écrite de détachement au titre de laquelle Total Marketing Services met à la disposition de Total Maroc, Monsieur Amor Akremi, en qualité de responsable puis directeur réseau.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Le règlement est prévu 30 jours fin de mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, les charges correspondantes à cette convention font l'objet d'une facturation globale au même titre que les conventions 1.5 et 1.7 dont le montant est mentionné plus bas (\*)

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes versées au titre de cette convention font l'objet d'un versement global au même titre que les conventions 1.5 et 1.7 dont le montant est mentionné plus bas (\*).

1.7 Convention non écrite de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Xavier Chouan en date du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention non écrite de détachement au titre de laquelle Total Marketing Services met à la disposition de Total Maroc, Monsieur Xavier Chouan, en qualité de directeur supply et logistique.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Marketing Services et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Le règlement est prévu 30 jours fin de mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, les charges correspondantes à cette convention font l'objet d'une facturation globale au même titre que les conventions 1.5 et 1.6 dont le montant est mentionné plus bas (\*)

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes versées au titre de cette convention font l'objet d'un versement global au même titre que les conventions 1.5 et 1.6 dont le montant est mentionné plus bas (\*)

(\*) Montants des prestations fournies ou livrées pour ces trois conventions (1.5, 1.6 & 1.7) : En 2019, le montant constaté en charges au titre de ces trois conventions s'élève à MAD 8.127.118,68 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice pour ces trois conventions (1.5, 1.6 & 1.7) : En 2019, les sommes versées au titre de ces trois conventions s'élèvent à MAD 4.651.414,97 hors taxes.

1.8 Convention écrite de détachement conclue avec Total Marketing Services de Monsieur Mehdi Benzha en date du 1<sup>er</sup> décembre 2019. Non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration

Personnes concernées : Total Marketing Services, actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Total Marketing Services, Monsieur Mehdi Benzha en qualité de talent développer.

Modalités essentielles : La convention a pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> décembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Le paiement s'effectue 30 jours fin de mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, aucun montant n'a été constaté en charges au titre de cette convention.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, aucune somme n'a été décaissée au titre de cette convention.

1.9 Convention écrite de mise à disposition conclue avec Gazber S.A. de Monsieur Salah El Asraoui en date du 1er avril 2019. Non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de détachement au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Salah El Asraoui, en qualité de chef de centre emplisseur.

Modalités essentielles : La convention a pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> avril 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 716.868,02 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes perçues au titre de cette convention s'élèvent à MAD 618.154,48 hors taxes.

1.10 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Lechheb Charaf Eddine conclue avec Gazber S.A. en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration

Personnes concernées : Monsieur Tarik Moufaddal, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber, Monsieur Lechheb Charaf Eddine en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel à hauteur de 75%. Aucun délai de paiement n'est prévu par ladite convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, aucun montant n'a été constaté en produits au titre de cette convention.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, aucune somme n'a été encaissée au titre de cette convention.

1.11 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Lechheb Charaf Eddine conclue avec Ouargaz S.A. en date du 1<sup>er</sup> novembre 2019. Non autorisée préalablement par le Conseil d'Administration

Personnes concernées : Monsieur Tarik Moufaddal, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Ouargaz, Monsieur Lechheb Charaf Eddine en qualité de responsable projet GPL.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2019 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc et notamment les salaires, primes annexes, charges

sociales, charges indirectes de personnel à hauteur de 25%. Aucun délai de paiement n'est prévu par ladite convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, aucun montant n'a été constaté en produits au titre de cette convention.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, aucune somme n'a été encaissée au titre de cette convention.

## 2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES ANTERIEURS ET DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

### 2.1 Contrat d'application d'une convention cadre de transport maritime conclue avec Total Marketing Services. Convention écrite autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personnes concernées : Total Marketing Services, Actionnaire détenant indirectement plus de 5% du capital et des droits de vote de Total Maroc S.A.

Nature et objet de la convention : Contrat d'application du contrat cadre de transport maritime conclu par Total Marketing Services avec Total Activités Maritimes et CSSA (Chartering and Shipping Services), par lequel Total Maroc S.A. bénéficie de prestations de transport maritime, en sa qualité de filiale de Total Marketing Services.

Modalités essentielles : Le contrat d'application a été conclu le 22 mars 2016 pour la même durée que le contrat cadre, qui arrive à échéance le 31 décembre 2016 et renouvelé tacitement. Le paiement s'effectue 30 jours fin de mois date facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 180.843,60 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes décaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 168.324,00 hors taxes.

### 2.2 Contrat d'assistance technique conclu avec Gazber S.A, convention écrite autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc et Président Général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Convention par laquelle Total Maroc S.A. apporte une assistance générale à Gazber S.A dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique et ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée indéterminée et prévoit une rémunération forfaitaire et annuelle de MAD 200 000 hors taxes, payable 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 200 000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Courant 2019, aucune somme n'a été encaissée au titre de cette convention.

2.3 Contrat de bail commercial en date du 18 décembre 2013 avec Gazber S.A. Convention écrite ratifiée par l'assemblée générale ordinaire de Total Maroc en date du 7 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur général et administrateur de Total Maroc S.A et Président Directeur Général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Total Maroc S.A. a signé un contrat de bail commercial avec Gazber le 18 décembre 2013 pour une durée de 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans. Cette convention porte sur un terrain situé à Berrechid d'une superficie globale de 20.281 m<sup>2</sup> pour les besoins du SERC de Total Maroc.

Modalités essentielles : La convention prend effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> décembre 2013 pour une durée de 9 ans, renouvelable pour des périodes successives de 3 ans. Total Maroc doit verser de manière trimestrielle une somme de MAD 50.000 hors taxes à Gazber. Les factures sont payables le 5 du début de chaque mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 200 000 hors taxes.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes versées au titre de cette convention s'établissent à MAD 200 000 hors taxes.

2.4 Contrat de bail commercial en date du 16 novembre 1999 avec Gazber S.A. Convention écrite ratifiée par l'assemblée générale ordinaire de Total Maroc en date du 7 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, en qualité de directeur général de Total Maroc S.A. et Président Directeur Général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Total Maroc a signé un contrat de bail commercial avec Gazber S.A le 16 décembre 1999 pour une durée de 10 ans renouvelable pour des périodes successives de 5 ans. Cette convention porte sur un terrain situé à Berrechid appartenant à Total Maroc S.A. d'une superficie globale de 31.342 m<sup>2</sup> sur lequel est construit le centre emplisseur de Gazber pour les besoins d'exploitation de Total Maroc S.A.

Modalités essentielles : La convention a pris effet rétroactivement le 1 juillet 1998. Au titre de cette convention, Total Maroc S.A. facture une rémunération annuelle de MAD 330 000 HT à Gazber S.A. Les factures sont payables le 5 du début de chaque mois.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 330 000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes perçues au titre de cette convention s'élèvent à MAD 330 000 hors taxes.

2.5 Convention écrite de mise à disposition de Madame Rajae Oujidi en date du 1er avril 2018 avec Gazber, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc S.A et Président Directeur général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber S.A, Madame Rajae Oujidi, en qualité de responsable des opérations GPL

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Gazber, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 161.479,77 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 184.456,65 hors taxes.

2.6 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Saad Khamlij en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 avec Gazber S.A, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc S.A et Président Directeur général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber S.A, Monsieur Saad Khamlij, en qualité de responsable adjoint du dépôt.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 374.028,94 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 381.273,63 hors taxes.

2.7 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Hamza Youbi en date du 1<sup>er</sup> avril 2018 avec Gazber S.A, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, directeur général et administrateur de Total Maroc S.A et Président Directeur général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber S.A, Monsieur Hamza Youbi, en qualité de chargé d'inspection et maintenance GPL.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Gazber et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention. La convention a été résiliée le 31 mars 2019.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 64.866,89 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 97.507,03 hors taxes.

2.8 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Mustapha Zouine en date du 1er décembre 2018 avec Gazber S.A, autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition de Gazber S.A, Monsieur Mustapha Zouine, en qualité de chef de département Gaz.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc S.A à Gazber S.A et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 1.075.255,59 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 1.100.170,79 hors taxes.

2.9 Convention écrite de mise à disposition de Khalid Anni en date du 1er juillet 2014 avec Gazber S.A, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire de Total Maroc S.A en date du 07 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, directeur Général et administrateur de Total Maroc S.A. et Président Directeur Général de Gazber S.A.

Nature et objet de la convention : Total Maroc S.A. a signé une convention de détachement avec Gazber S.A le 1<sup>er</sup> juillet 2014 avec un effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 pour une durée indéterminée. En vertu de cette convention, Total Maroc S.A. met à la disposition de Gazber S.A, Monsieur Khalid Anni, en qualité de chef de centre emplisseur.

Modalités essentielles : Au titre de cette convention, Total Maroc refacture l'ensemble des coûts liés à ce détachement, à savoir les salaires, primes annexes, charges sociales et charges indirectes de personnel à Gazber S.A. Les modalités de règlement ne sont pas prévues par ladite convention. La convention a été résiliée le 31 Mars 2019.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 171.518,82 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 252.577,16 hors taxes.

2.10 Convention écrite de mise à disposition conclue avec SEJ, autorisée par le conseil d'administration en date du 2 mai 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A. et Administrateur de SEJ S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à disposition de SEJ, un salarié de Total Maroc en qualité d'assistant du chef de dépôt de SEJ.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 17 septembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à SEJ et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 200.00,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 200.000,00 hors taxes.

2.11 Convention écrite de mise à disposition d'un cadre exploitant en date du 24 décembre 2008 avec SEJ, modifiée par un avenant en date du 17 avril 2013, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire de Total Maroc en date du 07 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, en qualité de Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A. et Administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention: Total Maroc a signé une convention de détachement avec SEJ le 24 décembre 2008 qui a été modifiée par un avenant le 17 avril 2013 pour une durée indéterminée. En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition de SEJ, Monsieur Otman Es Saket, en qualité de cadre exploitant.

Modalités essentielles : La convention a pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> août 2008 pour une durée indéterminée. Au titre de cette convention, Total Maroc S.A. refacture à SEJ une somme trimestrielle forfaitaire de MAD 50.000 hors taxes. Les factures sont payables 30 jours date de remise de la facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits s'élève à MAD 200.000,00 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 100.000 hors taxes.

2.12 Convention écrite d'assistance juridique conclue avec SEJ S.A., autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A. et Administrateur de SEJ S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc S.A. apporte une assistance à SEJ S.A. dans le domaine juridique.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée indéterminée et prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de MAD 50.000 Hors taxes, payable 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 50 000 HT.

Sommes versées durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 50.000 hors taxes.

2.13 Convention écrite d'assistance technique conclue avec SEJ S.A., autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A. et Administrateur de SEJ S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc S.A. apporte une assistance à SEJ S.A. dans le domaine technique.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour une durée indéterminée et prévoit une rémunération forfaitaire annuelle de MAD 150.000 Hors taxes, payable 30 jours fin de mois date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 150 000 HT.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 150.000 hors taxes.

#### 2.14 Convention écrite d'avance en compte courant d'actionnaire conclue avec SEJ S.A., autorisée par le conseil d'administration en date du 18 décembre 2017

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A. et Administrateur de SEJ S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc S.A. s'engage à financer par une avance en compte courant d'actionnaire, les besoins de trésorerie de SEJ S.A.

Modalités essentielles : La convention d'avance en compte courant d'actionnaire prend effet le 19 décembre 2017, pour une durée maximum de 5 années. Au titre de cette convention, Total Maroc S.A. prête à SEJ la somme de MAD 9 000 000 pour une durée de 5 ans à un taux d'intérêts annuel hors taxes de 5,27%. Les intérêts sont payables trimestriellement.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits s'élève à MAD 474.300.

Sommes reçues durant l'exercice : Aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention en 2019 au titre des intérêts.

#### 2.15 Convention écrite d'avance en compte courant d'actionnaires en date du 4 janvier 2010 avec SEJ, ratifiée par l'assemblée générale ordinaire de Total Maroc en date du 07 décembre 2014

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, en qualité de Directeur Général et administrateur de Total Maroc S.A. et Administrateur de SEJ.

Nature et objet de la convention : Total Maroc S.A. a signé une convention d'avance en compte courant d'actionnaires en date du 4 janvier 2010 pour une durée indéterminée.

Modalités essentielles : Au titre de cette convention, Total Maroc S.A. et SEJ ont convenu que Total Maroc S.A. prête à SEJ la somme de MAD 3.750.000 pour une durée indéterminée à un taux d'intérêts annuel hors taxes de 5,27%. Les intérêts sont payables trimestriellement.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits s'élève à MAD 197.700 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, aucune somme n'a été perçue au titre de cette convention.

#### 2.16 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Lechheb Charaf conclue avec Ouargaz S.A en date du 1er novembre 2017, ratifiée par l'assemblée générale en date du 2 Mai 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Total Maroc S.A. a signé une convention de détachement avec Ouargaz S.A. le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour une durée indéterminée. En vertu de cette convention, Total Maroc S.A. met à la disposition de Ouargaz S.A., Monsieur Lechheb Charaf, en qualité de chef du centre d'emplisseur.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> novembre 2017 pour une durée indéterminée. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de prélèvement n'a été prévu. La convention a été résiliée le 1<sup>er</sup> septembre 2019.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 411.588,40 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes perçues au titre de cette convention s'élèvent à MAD 534.522,91 hors taxes.

#### 2.17 Convention écrite d'assistance technique conclue avec Ouargaz S.A, autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A. et Président Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Convention par laquelle Total Maroc S.A. apporte une assistance générale à Ouargaz S.A dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique et ressources humaines.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2016 pour une durée indéterminée et prévoit une rémunération forfaitaire et annuelle de MAD 200 000 hors taxes payable 30 jours fin de mois, date de facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 200 000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, aucune somme n'a été encaissée au titre de cette convention.

#### 2.18 Convention écrite de mise à disposition de Mohammed Aamoud avec Ouargaz S.A autorisée par le conseil d'administration en date du 16 avril 2015

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, en qualité de Directeur Général de Total Maroc S.A. et Président Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Total Maroc S.A. a signé une convention de détachement avec Ouargaz S.A qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015 et pour une période indéterminée. En vertu de cette convention, Total Maroc met à la disposition d'Ouargaz S.A, Monsieur Mohammed Aamoud, en qualité d'adjoint du chef de centre emplisseur.

Modalités essentielles : La convention a pris effet rétroactivement le 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée indéterminée. Au titre de cette convention, Total Maroc S.A. refacture l'ensemble des coûts liés à ce détachement, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales et charges indirectes de personnel à Ouargaz. Les modalités de règlement ne sont pas prévues par ladite convention.

Montant des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 455.646,50 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Les sommes reçues en 2019 s'élèvent à MAD 527.616,36 hors taxes.

2.19 Convention écrite de mise à disposition de Madame Rajae Oujidi en date du 1er avril 2018 avec Ouargaz S.A, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition d'Ouargaz, Madame Rajae Oujidi, en qualité de responsable des opérations GPL.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Ouargaz, notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 105.568,86 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 138.048,27 hors taxes.

2.20 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Hamza Youbi en date du 1er avril 2018 avec Ouargaz, autorisée par le conseil d'administration en date du 20 mars 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition d'Ouargaz, Monsieur Hamza Youbi, en qualité de chargé d'inspection et maintenance GPL.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Ouargaz et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention. Le contrat a été résilié le 31 mars 2019.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 26.034,01 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 55.867,57 hors taxes.

2.21 Convention écrite de mise à disposition de Monsieur Mustapha Zouine en date du 1er décembre 2018 avec Ouargaz S.A., autorisée par le conseil d'administration en date du 30 novembre 2018

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et Président-Directeur Général de Ouargaz S.A.

Nature et objet de la convention : Il s'agit d'une convention de mise à disposition au titre de laquelle Total Maroc met à la disposition d'Ouargaz S.A, Monsieur Mustapha Zouine, en qualité de chef de département Gaz.

Modalités essentielles : La convention a pris effet le 1<sup>er</sup> décembre 2018 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'un prêt de personnel à but non lucratif. L'ensemble des coûts liés à ce détachement est refacturé par Total Maroc à Ouargaz et notamment les salaires, primes annexes, charges sociales, charges indirectes de personnel. Aucun délai de paiement n'est prévu dans la convention.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 354.106,58 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 385.464,45 hors taxes.

2.22 Convention écrite de paiement par avance des frais de stockage et de passage, conclue avec SDH et autorisée par le conseil d'administration en date du 22 mars 2016

Personnes concernées à la date de signature : Monsieur Arnaud Le Foll, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A. et Administrateur de SDH.

Nature et objet de la convention : Convention par laquelle Total Maroc S.A. accepte de payer par avance les frais de stockage et de passage au niveau du dépôt de SDH.

Modalités essentielles : L'avenant prend effet le 1<sup>er</sup> avril 2016, pour une durée indéterminée et prévoit que l'avance fixée sera versée par chèque ou par virement dans les meilleurs délais à compter de la réception de la notification de demande d'avance.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en charges au titre de cette convention s'élève à MAD 3.295.390,46 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : Les sommes versées au titre de 2019 s'élèvent à MAD 3.295.390,46 hors taxes.

2.23 Convention écrite d'assistance technique conclue avec Ismaïlia GAZ en date du 1<sup>er</sup> février 2018, ratifiée par l'assemblée générale le 2 Mai 2019

Personnes concernées : Monsieur Jean-Louis Bonenfant, Directeur Général et Administrateur de Total Maroc S.A et administrateur d'Ismaïlia Gaz.

Nature et objet de la convention : il s'agit d'une convention par laquelle Total Maroc apporte une assistance générale à Ismaïlia Gaz dans les domaines suivants : assistance informatique, comptable, juridique, ressources humaines.

Modalités essentielles : Cette convention a pris effet le 1<sup>er</sup> janvier 2007 pour une durée indéterminée. Il s'agit d'une rémunération globale, forfaitaire et annuelle de MAD 150.000 HT. Les factures sont payables 30 jours fin de mois, date facture.

Montants des prestations fournies ou livrées : En 2019, le montant constaté en produits au titre de cette convention s'élève à MAD 150.000 hors taxes.

Sommes perçues durant l'exercice : En 2019, les sommes encaissées au titre de cette convention s'élèvent à MAD 150.000 hors taxes.

Casablanca, le 28 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

ERNST & YOUNG



Hicham DIOURI  
Associé

FINACS



Anas ABOU EL MIKIAS  
Associé

## ETAT DES HONORAIRES VERSES AUX CONTROLEURS DE COMPTES

En KMAD	Ernst & Young						FINACS						Total
	Montant par année			Pourcentage par année			Montant par année			Pourcentage par année			
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	
<i>Total Maroc</i>	739	727	704	72%	72%	71%	220	220	220	86%	86%	86%	2.830
<i>Filiales</i>	286	286	286	28%	28%	29%							858

Autres diligences et prestations directement liées à la mission de commissariat aux comptes	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	2019	2018	2017	Total
<i>Total Maroc</i>							35	35	35	14%	14%	14%	105
<i>Filiales</i>													
<b>Total Général</b>	1.025	1.013	990				255	255	255				3.793

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DEVANT APPROUVER LES  
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

L'assemblée générale ordinaire annuelle se réunit afin (i) d'examiner le rapport de gestion sur la situation et l'activité de Total Maroc (la « Société ») durant l'exercice ouvert le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et clos le 31 décembre 2019, (ii) d'approuver le cas échéant les comptes sociaux et consolidés de cet exercice et (iii) d'affecter le résultat de la Société.

L'assemblée générale extraordinaire se réunit également pour modifier les dispositions de l'article 13.2.1 des statuts relatives à la durée du mandat des administrateurs.

Le présent rapport est établi, conformément à la loi et aux statuts, afin d'exposer la situation et l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019 les résultats de cette activité, les progrès réalisés, les difficultés rencontrées, l'évolution prévisible de la situation de la Société et ses perspectives d'avenir ainsi que les événements importants survenus depuis la date de la clôture de l'exercice.

En outre, ce rapport contient, conformément à l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, des informations concernant les délais de paiement.

Les commissaires aux comptes précisent dans leur rapport toutes informations quant à la régularité des comptes annuels qui sont présentés.

**1) ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU 31 DÉCEMBRE 2019**

Les ventes de la Société, avec 1.771 kt au titre de l'exercice 2019, contre 1 632 kt au titre de l'exercice 2018, sont en hausse de 8 %.

**2) OPERATIONS REALISEES ET FAITS MARQUANTS EN 2019**

La Société a connu plusieurs faits marquants qui sont les suivants :

- Nous tenons nos promesses : +17% de tonnes vendus par rapport au budget 2019,
- Poursuite du programme de développement réseau avec l'ouverture de 13 stations-service en 2019 avec un parc global au 31 décembre 2019 de 330 stations-services,
- Partenariat avec Glovo le spécialiste mondial de la livraison à domicile en janvier 2019,
- Fermeture de la station services autoroutières Atlantique (axe Tanger – Rabat) à la suite de l'arrivée à échéance de la concession de l'ADM en avril 2019,
- En juillet 2019, Wafa Assurances et Allianz s'associent à Total Maroc dans le cadre du projet Carglass,
- Lancement en mai 2019 du carburant Advanced sur tout le réseau Total permettant ainsi à Total Maroc d'offrir à ses clients que des carburants additivés,

- Nomination de Monsieur Tarik Moufaddal en qualité de nouveau directeur général au 1<sup>er</sup> septembre 2019 après le départ de Monsieur Jean Louis Bonenfant,
- Nomination de Monsieur Tarik Moufaddal en qualité d'administrateur au 1<sup>er</sup> septembre 2019 en remplacement de Monsieur Jean Louis Bonenfant,
- Nomination de Madame Deedee Atsumi Sarno en qualité de nouveau secrétaire général au 9 août 2019 en remplacement de Monsieur Vincent Maumus,
- Nomination de Monsieur Loukili Aissaoui en qualité de directeur des ressources humaines au 1<sup>er</sup> décembre 2019 en remplacement de Monsieur Mehdi Benzha,
- Nomination de Monsieur Amor Akrimi en qualité de directeur réseau et marketing au 1<sup>er</sup> septembre 2019 en remplacement de Monsieur Abdellatif Boumediane,
- Inauguration le 26 août 2019 de la 1.000<sup>ème</sup> station services Total dans le monde équipées de panneaux solaires et de la 34<sup>ème</sup> station services équipée de panneaux solaires dans le réseau Total Maroc,
- Le 26 février 2019, Total Maroc a annoncé ses trois gagnants du challenge startupper de l'année,
- Obtention du prix « Elue Service Clients de l'année 2020 » dans la catégorie « Services aux automobilistes » le 23 octobre 2019 pour la troisième année consécutive.

### 3) **INVESTISSEMENTS ENTREPRIS EN 2019**

#### **3.1. Principaux investissements**

Au titre de l'année 2019, le montant des investissements a atteint 336 032 k MAD par rapport à 199 525 k MAD en 2018. Par canal, il y a lieu de noter que les investissements au niveau du réseau ont représenté 45% des dépenses répartis comme suit :

- 87 229 k MAD ont été consacrés au réseau nouveau pour la réalisation du plan de développement. Le réseau existant a bénéficié d'une enveloppe de 63 479 k MAD pour assurer le maintien et la rénovation des stations.
- Pour le GPL, l'année 2019 a enregistré un investissement en achat de bouteilles de gaz et de citernes d'un montant global de 143 746 k MAD.
- Par ailleurs, 41 578 k MAD ont été investis dans les dépôts, les installations clientèle commerce général et au siège social.

#### **3.2. Risques inhérents aux investissements réalisés**

Les investissements réalisés ont pour but d'assurer le développement des activités de la Société ainsi que le maintien ou l'amélioration des installations d'un point de vue commercial, sécurité et environnement.

- Plan de développement réseau, objectif d'accroissement des ventes : les investissements réalisés sont soumis au préalable à des études de rentabilité en fonction du potentiel de vente estimé, ils permettent d'assurer le développement des activités commerciales dans le canal des ventes en stations-service. Grâce à l'expérience du Groupe et des collaborateurs de la Société dans le choix des points de vente, les ouvertures réalisées au cours des 5 dernières années ont atteint en moyenne le potentiel prévu au bout de 3 ans.
- Réseau existant, objectif de maintien et/ou d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés au maintien de l'outil dans les meilleures conditions commerciales, de sécurité et de protection de l'environnement. Le programme de changement d'image (nouveau concept du Groupe « Tair ») lancé en 2013 est sur le point d'être achevé, il a permis de rénover une grande partie du réseau et rendre plus attractives les stations-services à la marque.

- Bouteilles de GPL, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements, d'un rythme soutenu, ont été lancés pour rénover un parc de bouteilles vieillissant, ils ont permis d'injecter de nouvelles bouteilles et de réparer à chaud une partie du parc. La rénovation et le gros entretien de bouteilles est un facteur déterminant de développement des ventes de GPL.
- Installations vrac de GPL et Gasoil, objectif d'accroissement des ventes : ces investissements sont destinés à mettre en place de nouvelles citernes, cuves et installations de distribution pétrolière chez des clients B to B (industrie, agriculture...).
- Dépôts, objectif d'amélioration de l'outil : ces investissements sont principalement destinés au maintien de l'outil et à l'amélioration des installations sur les aspects sécurité et environnement.

#### **4) INFORMATIONS CONCERNANT LES DELAIS DE PAIEMENT**

En application du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 78-4 de la loi n° 15-95 formant code de commerce et de l'article 2 du décret n°2-12-170 en date du 12 juillet 2012, les sociétés, dont les comptes annuels sont certifiés par un ou plusieurs commissaires aux comptes, publient dans leurs rapports de gestion, la décomposition à la clôture des deux (2) derniers exercices du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance.

En Annexe II, sont jointes les informations concernant les délais de paiement à la clôture des deux (2) derniers exercices.

#### **5) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

La Société a reçu, le 13 janvier 2020, le rapport final d'instruction des enquêteurs du conseil de la concurrence adressé aux membres du conseil de la concurrence. La Société a envoyé ses éléments de réponse dans le délai de deux mois, tel que prévu par la loi, c'est-à-dire le 13 mars 2020. Il s'agit d'une enquête portant sur 5 griefs relatifs à l'existence présumée de plusieurs pratiques contraires à l'article 6 de la loi n°104-12 sur le marché des hydrocarbures. La Société coopère pleinement avec les services d'instruction du Conseil de la concurrence.

A l'exception de la procédure du Conseil de la concurrence, aucun autre évènement important susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière de la Société n'est survenu depuis la date de la clôture de l'exercice 2019.

#### **6) FACTEURS DE RISQUES**

La Société est exposée aux risques principaux suivants :

- Risques de fluctuation des cours internationaux des produits pétroliers : Depuis la fermeture de la raffinerie de la Samir pendant l'été 2015, la Société s'approvisionne en produits pétroliers essentiellement auprès de fournisseurs internationaux. La volatilité des cours internationaux de ces produits, induite notamment par les fluctuations de l'offre et de la demande mondiale en pétrole, impacte les prix d'achat de ces produits par la Société. Pour les produits libéralisés (tous produits pétroliers hors butane conditionné), les formules de prix négociées dans les contrats tiennent compte des cotations internationales. La Société gère le risque prix sur le stock outil par une formule de couverture naturelle permettant de caler les approvisionnements sur les ventes. Le stock stratégique ne fait pas l'objet de couverture prix.

Pour le butane conditionné (gaz butane en bouteille) la structure de prix en vigueur au Maroc et le mécanisme de compensation ajustent les prix de ventes aux cotations internationales.

- Risque de change : La Société est sujette aux variations des taux de change entre les devises

étrangères et le Dirham Marocain, ces variations pouvant influencer à la hausse ou à la baisse les résultats de l'entreprise. L'évolution des taux de change pourrait, si le risque de change n'était pas couvert, présenter un risque de change pour la Société et avoir une incidence, favorable ou défavorable, sur ses résultats. La Société se protège contre l'exposition au risque de change par la mise en place d'un dispositif de couverture pour l'achat en devise de ses importations de produits, biens et services.

- **Risques de crédit** : Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances. Le risque de crédit qui pèse sur la Société porte essentiellement sur les créances commerciales. Cependant, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine. Les contreparties font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions. Une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des crédits autorisés. Les limites des contreparties sont appréciées en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière, et s'adossent également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs. Aussi, les procédures internes de la Société comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédits, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.). De plus, la Société met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par la souscription à une assurance-crédit et/ou l'obtention de sûretés ou garanties. Les créances douteuses sont provisionnées en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation du risque de perte de la créance.
- **Risques concurrentiels** : Le marché de la distribution de produits pétroliers est un marché concurrentiel. Le risque concurrentiel recouvre aussi bien l'apparition de nouveaux concurrents que le renforcement des parts de marché des concurrents existants. Il existe également un risque d'exposition à une concurrence déloyale importante avec la distribution de produits pétroliers importés en contrebande dans la région de l'Oriental et la distribution de produits pétroliers auprès de nos gérants de stations-service en total violation de leur engagement d'exclusivité.
- **Risques liés au réseau de distribution des produits pétroliers** : Les stations-service en gestion DODO (*Dealer Owned, Dealer Operated* station-service) et CODO (*Company Owned, Dealer Operated* station-service) représentent la plus grande partie du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL au Maroc. Si ces systèmes de gestion permettent une plus grande flexibilité en matière de gestion, ils font peser un risque sur la Société en matière de qualité, d'homogénéité et de continuité des prestations offertes sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL à travers le Maroc. Toutefois, la Société développe une politique de déploiement d'agents commerciaux à travers le réseau, avec comme objectif de maintenir la confiance et l'écoute des gérants libres et des revendeurs, d'assurer également une qualité et une animation optimale du réseau et incluant enfin leur formation à l'utilisation d'équipements visant à un niveau élevé de la qualité des services offerts sur l'ensemble du réseau de stations-service sous enseigne TOTAL à travers le Maroc. Par ailleurs, la Société connaît parfois des difficultés de mise à exécution des décisions de justice l'autorisant à résilier des contrats concernant des stations-service gérées sous le mode DODO ou CODO et ainsi à faire cesser l'utilisation de ses marques. La politique de la Société est d'avoir recours à toutes les ressources juridiques et judiciaires légales à sa disposition pour pallier à de telles difficultés d'exécution.

## 7) **ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE**

La Société dispose de fonds propres qui lui permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de ses partenaires.

## 8) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DE LA SOCIÉTÉ

La Société doit faire face en 2020 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

## 9) RÉSULTATS OBTENUS AU 31 DECEMBRE 2019

Les comptes sociaux annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

L'exercice a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires hors taxes de 14 773 442 k MAD, contre 14 661 920 k MAD pour l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation ressort à 900 584 k MAD, en baisse de 42 572 k MAD par rapport à 2018.

Le résultat financier en 2019, passe de 79 218 k MAD en 2018 à 54 893 k MAD en 2019.

Le résultat net s'établit quant à lui à 642 250 k MAD en 2019 contre 804 813 k MAD en 2018, soit une baisse de 20%.

## 10) FORMATION DU RESULTAT DISTRIBUABLE

Le Compte des Produits et Charges, joint au présent rapport conformément aux dispositions réglementaires, fait apparaître les résultats de notre Société au cours du dernier exercice comptable.

Le tableau des filiales et participations, annexé aux comptes sociaux, donne toutes les informations concernant leurs activités et résultats.

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux de la Société font ressortir un bénéfice net de **642 249 673,21 MAD**.

	<b>En MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	642 249 673,21
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	1 210 736 099,03
Réserve disponible au 31.12.2019	0
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>1 852 985 772,24</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **1 852 985 772,24 MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2019 de 1 210 736 099,03 MAD, et du fait que la réserve légale a été intégralement dotée en 2014.

## 11) PROPOSITION D'AFFECTATION DUDIT RESULTAT

Le conseil d'administration propose, en conséquence aux actionnaires, de fixer à **501 760 000 MAD** le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un dividende de **56 MAD** par action, comme les deux précédents exercices (2018 et 2017), pour un nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élevant à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2019, et de reporter le solde du bénéfice distribuable, soit 1 351 225 772,24 MAD, au compte « report à nouveau ».

Le dividende d'un montant global de 501 760 000 MAD serait prélevé sur le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Le conseil propose donc aux actionnaires de décider de :

- constater que le bénéfice distribuable s'élève à 1 852 985 772,24 MAD,
- constater que le nombre maximum d'actions ayant droit au dividende au titre de l'exercice 2019 s'élève à 8 960 000 correspondant au nombre d'actions composant le capital de la Société au 31 décembre 2019 et fixer à 501 760 000 MAD le montant total des dividendes à répartir entre les actionnaires au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit un dividende de 56 MAD par action ouvrant droit à dividende du fait de leur date de jouissance,
- affecter le solde du bénéfice distribuable, d'un montant de 1 351 225 772,24 MAD au compte de « report à nouveau »,
- décider que la date de mise en paiement se fera le 30 juin 2020,
- dans l'hypothèse où la date de mise en paiement, telle que proposée ci avant, n'est pas conforme à la réglementation marocaine sur les marchés de capitaux en cas de force majeure, déléguer au conseil d'administration de fixer la date de mise en paiement, et
- de manière générale, décider que le paiement soit fait avant le 30 septembre 2020.

## **12) RAPPORT DE GESTION DU GROUPE**

Le rapport de gestion du groupe de la Société est joint au sein de l'Annexe III du présent rapport.

## **13) INFORMATIONS CONCERNANT LES PARTICIPATIONS**

### **13.1. Sociétés contrôlées**

Au 31 décembre 2019, la Société contrôle, au sens de l'article 144 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, les sociétés suivantes :

- Mahatta S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00 %,
- Gazber S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- Ouargaz S.A., directement à hauteur de 100,00 %,
- S.C.I Mercedes, directement à hauteur de 90,00%, et
- TMRDA S.A.R.L. à associé unique, directement à hauteur de 100,00%.

### **13.2. Sociétés en participation**

Au 31 décembre 2019, la Société détient des participations, au sens de l'article 143 de la loi n°17-95 relative aux sociétés anonymes, dans les sociétés suivantes :

- SEJ S.A., directement à hauteur de 50,00 %,
- SHMB S.A., directement à hauteur de 49,00%,
- SDH S.A., directement à hauteur de 33,33 %,
- CEC S.A., directement à hauteur de 23,23 %,
- Salam Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00 %,
- Ismailia Gaz S.A., directement à hauteur de 20,00%,
- Sofrenor S.A., directement à hauteur de 17,15 %,
- Petrocab S.A., directement à hauteur de 8,71 %,
- SOMAS S.A., directement à hauteur de 6,00 %,
- S.C.I Naphtea, directement à hauteur de 13,00%,
- Socica S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,21%,
- Cité 1 des Jeunes S.A. (en cours de liquidation), directement à hauteur de 1,14%.

La SCBP Tafililat S.A., qui était détenue par la Société directement à hauteur de 49,50%, a été liquidée et radiée sur registre de commerce de Errachidia le 12 novembre 2019.

Ces sociétés ne détiennent pas au 31 décembre 2019 de participation dans la Société.

### **13.3. Auto-contrôle**

La Société ne détient aucune de ses actions au 31 décembre 2019.

### **13.4. Prises de participation**

La Société n'a pas effectué de prises de participation au cours de l'exercice écoulé, à l'exception de la souscription de l'acquisition de 97.998 actions de 100 MAD de valeur nominale chacune composant le capital social de la Société des Huiles de Base de Mohammedia (SHMB) représentant 49% du capital social et des droits de vote, le 27 juin 2019.

### **13.5. Cession de participations**

Au cours de l'exercice 2019, la Société n'a cédé aucune de ses participations.

## **14) MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Il vous sera demandé de modifier les dispositions de l'article 13.2.1 des statuts relatives à la durée du mandat des administrateurs afin de réduire la durée initiale de six (6) ans à deux (2) ans. En conséquence, nous vous demanderons de procéder aux modifications statutaires suivantes qui prendront effet à compter de la date de la présente assemblée générale :

### **“ARTICLE 13 - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

(...)

#### **2 - DUREE DES FONCTIONS - REVOCATION**

*2.1. La durée de leurs fonctions est de deux (2) années ; toutefois, la durée du mandat d'un administrateur coopté ou nommé en remplacement d'un autre sera, au choix de l'assemblée générale, de deux (2) années ou égale à la durée restant à courir sur le mandat de son prédécesseur.*

*Chaque année s'entend d'une assemblée générale ordinaire annuelle à la suivante.*

(...)”.

## **15) SITUATION DU MANDAT DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

- Renouvellement :

Les mandats exercés par les administrateurs de la Société sont en Annexe IV.

Concernant le mandat des administrateurs, il vous sera demandé de vous prononcer sur le renouvellement du mandat des administrateurs suivants :

- Monsieur Mohamed Zayd Zahid, et
- Zahid International FZE,

pour une nouvelle durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

- Ratification des cooptations :

De plus, à la suite de la démission de Monsieur Jean Louis Bonenfant de son mandat d'administrateur et de directeur général, le conseil d'administration en date du 27 août 2019 a décidé de nommer au 1<sup>er</sup> septembre 2019 Monsieur Tarik Mofaddal en tant que nouvel administrateur par cooptation pour la

durée du mandat restant à courir de son prédécesseur, soit jusqu'à l'approbation des comptes 2024 par l'assemblée générale ordinaire et en tant que nouveau directeur général pour une durée indéterminée.

Conformément à l'article 49 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, la cooptation de Monsieur Tarik Moufaddal est soumise à la ratification de la présente assemblée générale ordinaire. En conséquence, il vous sera demandé (i) de ratifier sa nomination provisoire et (ii) de donner quitus entier et sans réserve à Monsieur Jean Louis Bonenfant pour l'exécution de son mandat.

- Nouvelles nominations :

Il vous sera demandé de nommer deux nouveaux administrateurs en qualité d'administrateurs indépendants, à savoir :

- Mme Mounia Boucetta en qualité de nouvel administrateur au sein du conseil d'administration de la Société à compter de la date de la présente assemblée pour un durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021,
- M. Mohamed Fikrat en qualité de nouvel administrateur au sein du conseil d'administration de la Société à compter de la date de la présente assemblée pour un durée de deux (2) ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

## **16) SITUATION DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Concernant le mandat des commissaires aux comptes, il vous sera proposé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, la société Ernst and Young, pour une nouvelle durée de trois (3) exercices jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

Il vous sera également proposé de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes, la société Finacs, pour une durée de trois (3) exercices jusqu'à l'assemblée générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes clos le 31 décembre 2022.

## **17) INFORMATIONS CONCERNANT LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL**

A la connaissance de la Société, les actionnaires possédant plus du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes du capital social ou des droits de vote sont les suivants :

- la société Total Outre-Mer détenant 4 928 000 actions, représentant 55 % du capital et des droits de vote de la Société, et
- la société Zahid International FZE détenant 2 688.000 actions, représentant 30 % du capital et des droits de vote de la Société.

Aucune modification supérieure au quart du capital social ou des droits de vote intervenue au cours de l'exercice écoulé n'a fait l'objet d'une information à la Société.

## **18) CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

La liste des conventions règlementées a été tenue disposition des actionnaires dans les délais légaux et communiquée aux administrateurs et aux commissaires aux comptes.

Il vous sera proposé, conformément à l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes de prendre acte du rapport spécial établi par les commissaires aux comptes sur les conventions règlementées et de ratifier et approuver toutes les conventions listées dans ce rapport, étant précisé que les actionnaires intéressés ne prennent pas part au vote et leurs voix ne sont pas prises en compte dans le calcul du

quorum.

## **19) JETONS DE PRESENCE**

L'assemblée générale des actionnaires en date du 2 mai 2019 n'a pas alloué de jetons de présence aux membres du conseil d'administration pour leur mission pour l'exercice 2019.

Toutefois, cette année, il vous sera demandé de voter un montant global de jetons de présence, pour l'exercice en cours et pour les exercices ultérieurs jusqu'à une nouvelle décision, d'un montant brut de 1.000.000 MAD. La distribution des jetons de présence est déterminée selon une répartition exclusive entre administrateurs et l'assiduité de chaque administrateur au sein du conseil.

## **20) CONTRÔLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Concernant le rapport général des commissaires aux comptes, les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents. Les commissaires aux comptes relatent dans leur rapport général, l'accomplissement de leur mission conjointe.

## **21) ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE – RESOLUTIONS PROPOSEES**

Le conseil invite les actionnaires à approuver les résolutions à caractère extraordinaire et ordinaires soumises à l'approbation de l'assemblée générale, dont l'ordre du jour est le suivant :

### Ordre du jour extraordinaire

1. Approbation de la modification de l'article 13.2.1 des statuts

### Ordre du jour ordinaire

1. Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019,
2. Affectation du résultat, fixation du dividende,
3. Approbation d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (avenant 2020 à la convention de fourniture de services informatiques),
4. Approbation d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (avenant 2020 à la convention de partage des coûts de recherche et de développement),
5. Approbation d'une convention règlementée conclue avec Total Outre-Mer au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (avenant 2020 au contrat cadre de fourniture de services informatiques),
6. Approbation d'une convention règlementée conclue avec Total Outre-Mer au sens de l'article 56 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (avenant de renouvellement de la convention cadre d'assistance générale),
7. Ratification d'une convention règlementée conclue avec Gazber au sens de l'article 61 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (convention de mise à disposition de Monsieur Charaf Eddine Lechheb),

8. Ratification d'une convention règlementée conclue avec Ouargaz au sens de l'article 61 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes (convention de mise à disposition de Monsieur Charaf Eddine Lechheb),
9. Ratification d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 61 de la loi 17-95 sur la société anonyme (convention de mise à disposition de Monsieur Tarik Moufaddal),
10. Ratification d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 61 de la loi 17-95 sur la société anonyme (convention de mise à disposition de Monsieur Amor Akremi),
11. Ratification d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 61 de la loi 17-95 sur la société anonyme (convention de mise à disposition de Monsieur Xavier Chouan),
12. Ratification d'une convention règlementée avec Gazber au sens de l'article 61 de la loi 17-95 sur la société anonyme (convention de mise à disposition de Monsieur Salah El Asraoui),
13. Ratification d'une convention règlementée avec Total Marketing Services au sens de l'article 61 de la loi 17-95 sur la société anonyme (convention de mise à disposition de Monsieur Mehdi Benzha),
14. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young et Associés,
15. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes, FINACS,
16. Renouvellement du mandat de l'administrateur la société Zahid International FZE,
17. Renouvellement du mandat de l'administrateur Monsieur Mohamed Zayd Zahid,
18. Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Tarik Moufaddal en qualité d'administrateur,
19. Quitus donné à Monsieur Jean-Louis Bonenfant en qualité d'administrateur,
20. Nomination de Madame Mounia Boucetta en qualité d'administrateur indépendant,
21. Nomination de Monsieur Mohamed Fikrat en qualité d'administrateur indépendant,
22. Montant des jetons de présence alloués aux membres du conseil d'administration,
23. Pouvoirs pour les formalités.

\* \* \*

Le conseil d'administration

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'S' followed by a dot and a '4', enclosed within a rectangular box.

**Annexe I**  
**Bilan et Compte de produits et charges (HT) au 31 décembre 2019**

(EN DIRHAMS)

	A C T I F	Au 31.12.2019			Au 31.12.2018
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net
	<b>Immobilisations en non valeurs [A]</b>	<b>61.304.646,38</b>	<b>26.503.837,12</b>	<b>34.800.809,26</b>	<b>20.361.738,54</b>
	Frais préliminaires				
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	61.304.646,38	26.503.837,12	34.800.809,26	20.361.738,54
	Primes de remboursement des obligations				
	<b>Immobilisations incorporelles [B]</b>	<b>118.021.337,17</b>	<b>25.792.183,05</b>	<b>92.229.154,12</b>	<b>90.172.332,67</b>
	Immobilisations en Recherche et Dev .				
	Brevets, marques, droits et valeurs similaires	31.866.499,82	25.792.183,05	6.074.316,77	4.017.495,32
	Fonds commercial	86.154.837,35		86.154.837,35	86.154.837,35
	Autres immobilisations incorporelles				
	<b>Immobilisations corporelles [C]</b>	<b>3.891.053.601,54</b>	<b>1.910.635.199,51</b>	<b>1.980.418.402,03</b>	<b>1.865.155.803,43</b>
	Terrains	111.449.289,13		111.449.289,13	111.449.289,13
	Constructions	744.982.134,45	348.283.915,83	396.698.218,62	347.991.891,04
	Installations techniques, matériel et outillage	2.662.058.306,96	1.457.909.220,21	1.204.149.086,75	1.108.347.616,47
	Matériel de transport	22.862.044,97	22.298.090,30	563.954,67	429.149,15
	Mobilier, Mat. de bureau, Aménagement divers	111.112.369,74	82.143.973,17	28.968.396,57	27.086.461,49
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations corporelles en cours	238.589.456,29		238.589.456,29	269.851.396,15
	<b>Immobilisations financières [D]</b>	<b>213.070.863,05</b>		<b>213.070.863,05</b>	<b>203.823.857,91</b>
	Prêts immobilisés	4.950.893,00		4.950.893,00	3.550.893,00
	Autres créances financières	13.888.476,98		13.888.476,98	14.341.471,84
	Titres de participation	194.231.493,07		194.231.493,07	185.931.493,07
	Autres titres immobilisés				
	<b>Ecart de conversion actif [E]</b>				
	Diminution des créances immobilisées				
	Augmentations des dettes financières				
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>4.283.450.448,14</b>	<b>1.962.931.219,68</b>	<b>2.320.519.228,46</b>	<b>2.179.513.732,55</b>
	<b>Stocks [F]</b>	<b>960.509.188,50</b>	<b>1.143.397,54</b>	<b>959.365.790,96</b>	<b>1.407.035.240,43</b>
	Marchandises	870.006.334,54	1.143.397,54	868.862.937,00	1.324.630.290,36
	Matières et fournitures consommables	42.077.337,64		42.077.337,64	45.587.182,30
	Produits en cours				
	Produits intermédiaires et produits résiduels				
	Produits finis	48.425.516,32		48.425.516,32	36.817.767,77
	<b>Créances de l'actif circulant [G]</b>	<b>1.942.775.835,74</b>	<b>187.686.625,68</b>	<b>1.755.089.210,06</b>	<b>1.684.692.905,35</b>
	Fournis, débiteurs, avances et acomptes				
	Clients et comptes rattachés	1.446.841.658,66	187.686.625,68	1.259.155.032,98	1.125.070.479,14
	Personnel	6.629.009,76		6.629.009,76	6.383.843,73
	Etat	449.290.723,80		449.290.723,80	516.956.895,61
	Comptes d'associés				
	Autres débiteurs	27.194.568,50		27.194.568,50	25.132.170,37
	Comptes de régularisation- Actif	12.819.875,02		12.819.875,02	11.149.516,50
	<b>Titres valeurs de placement [H]</b>	<b>1.088.944.719,20</b>		<b>1.088.944.719,20</b>	
	<b>Ecart de conversion actif [I]</b>				
	<b>Eléments circulants</b>	<b>237.364,96</b>		<b>237.364,96</b>	<b>4.155.968,76</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H+I)</b>	<b>3.992.467.108,40</b>	<b>188.830.023,22</b>	<b>3.803.637.085,18</b>	<b>3.095.884.114,54</b>
	<b>Trésorerie- Actif</b>	<b>226.764.724,68</b>		<b>226.764.724,68</b>	<b>1.107.869.695,34</b>
	Chèques et valeurs à encaisser				
	Banques, T.G et C.C.P	226.736.496,29		226.736.496,29	1.107.852.353,66
	Caisse, Régie d'avances et accreditifs	28.228,39		28.228,39	17.341,68
	<b>TOTAL III</b>	<b>226.764.724,68</b>		<b>226.764.724,68</b>	<b>1.107.869.695,34</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>8.502.682.281,22</b>	<b>2.151.761.242,90</b>	<b>6.350.921.038,32</b>	<b>6.383.267.542,43</b>

(EN DIRHAMS)

	P A S S I F	AU 31.12.2019	AU 31.12.2018
F I N A N C E M E N T	<b>CAPITAUX PROPRES (A)</b>	<b>2.345.785.772,24</b>	<b>2.205.296.099,03</b>
	Capital social ou personnel (1)	448.000.000,00	448.000.000,00
	Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	448.000.000,00	448.000.000,00
	Dont versé	448.000.000,00	448.000.000,00
	Prime d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserve légale	44.800.000,00	44.800.000,00
	Autres réserves		
	Report à nouveau (2)	1.210.736.099,03	907.683.362,71
Résultat en instance d'affectation			
Résultat net de l'exercice (2)	642.249.673,21	804.812.736,32	
	<b>Total des capitaux propres (A)</b>	<b>2.345.785.772,24</b>	<b>2.205.296.099,03</b>
P E R M A N E N T	<b>Capitaux propres assimilés (B)</b>		
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
	<b>Dettes de financement (C)</b>	<b>951.722.651,37</b>	<b>1.005.559.244,88</b>
	Emprunts obligataires		
	Autres dettes de financement	951.722.651,37	1.005.559.244,88
	<b>Provisions durables pour risques et charges (D)</b>	<b>88.710.024,55</b>	<b>120.957.740,46</b>
	Provisions pour risques	52.407.385,75	79.684.513,66
	Provisions pour charges	36.302.638,80	41.273.226,80
	<b>Ecart de conversion-passif (E)</b>		
Augmentation des créances immobilisées			
Diminution des dettes de financement			
	<b>TOTAL I (A+B+C+D+E)</b>	<b>3.386.218.448,16</b>	<b>3.331.813.084,37</b>
	<b>Dettes du passif circulant (F)</b>	<b>2.805.988.795,18</b>	<b>2.987.235.603,93</b>
P A S S I F	Fournisseurs et comptes rattachés	2.429.933.696,57	2.685.082.619,29
	Clients créditeurs, avances et acomptes	27.035.555,42	25.552.375,99
	Personnel	37.205.684,55	30.595.636,91
	Organismes sociaux	12.905.797,92	11.350.127,05
	Etat	272.844.076,47	199.513.434,93
	Comptes d'associés		
	Autres créanciers	24.100.000,00	33.600.000,00
	Comptes de régularisation passif	1.963.984,25	1.541.409,76
	<b>Autres provisions pour risques et charges (G)</b>	<b>237.364,96</b>	<b>4.155.968,76</b>
	<b>Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)</b>	<b>1.277.343,86</b>	<b>302.567,64</b>
	<b>TOTAL II (F+G+H)</b>	<b>2.807.503.504,00</b>	<b>2.991.694.140,33</b>
C I R C U L A I R	<b>TRESORERIE PASSIF</b>	<b>157.199.086,16</b>	<b>59.760.317,73</b>
	Crédits d'escompte		
	Crédits de trésorerie		
	Banques de régularisation	157.199.086,16	59.760.317,73
	<b>TOTAL III</b>	<b>157.199.086,16</b>	<b>59.760.317,73</b>
	<b>TOTAL GENERAL I+II+III</b>	<b>6.350.921.038,32</b>	<b>6.383.267.542,43</b>

(EN DIRHAMS)

	DESIGNATION	OPERATIONS		Au 31.12.2019 3 = 2 + 1	Au 31.12.2018 4
		Propres à l'exercice 1	Concernant les exercices précédents 2		
E X P L O I T A T I O N	I <b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>16.605.774.250,73</b>		<b>16.605.774.250,73</b>	<b>16.685.995.824,08</b>
	Ventes de marchandises (en l'état)	14.669.808.161,04		14.669.808.161,04	14.552.226.656,54
	Ventes de biens et services produits	103.634.196,61		103.634.196,61	109.693.715,29
	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>14.773.442.357,65</b>		<b>14.773.442.357,65</b>	<b>14.661.920.371,83</b>
	Variation de stocks de produits (1)	10.604.167,59		10.604.167,59	-1.489.154,55
	Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même				
	Subventions d'exploitation	1.673.103.441,90		1.673.103.441,90	1.851.469.227,03
	Autres produits d'exploitation	10.902.953,30		10.902.953,30	1.071.428,86
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	137.721.330,29		137.721.330,29	173.023.950,91
	<b>Total I</b>	<b>16.605.774.250,73</b>		<b>16.605.774.250,73</b>	<b>16.685.995.824,08</b>
E X P L O I T A T I O N	II <b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>15.705.190.192,91</b>		<b>15.705.190.192,91</b>	<b>15.742.839.373,06</b>
	Achats revendus (2) de marchandises	14.388.854.986,29		14.388.854.986,29	14.413.991.397,11
	Achats consommés (2) de matières et fournitures	207.286.078,23		207.286.078,23	177.119.159,91
	Autres charges externes	535.338.331,77		535.338.331,77	555.312.406,85
	Impôts et taxes	8.635.272,31		8.635.272,31	8.274.949,44
	Charges de personnel	204.266.541,26		204.266.541,26	211.505.883,03
	Autres charges d'exploitation	3.907.701,98		3.907.701,98	5.082.210,00
	Dotations d'exploitation	356.901.281,07		356.901.281,07	371.553.366,72
	<b>Total II</b>	<b>15.705.190.192,91</b>		<b>15.705.190.192,91</b>	<b>15.742.839.373,06</b>
	III <b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>900.584.057,82</b>		<b>900.584.057,82</b>	<b>943.156.451,02</b>
F I N A N C I E R	IV <b>PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>100.647.412,81</b>		<b>100.647.412,81</b>	<b>114.632.578,84</b>
	Produits des titres de partic. Et autres titres immobilisés	81.062.119,56		81.062.119,56	89.650.941,95
	Gains de change	11.183.650,11		11.183.650,11	13.694.376,82
	Intérêts et autres produits financiers	3.745.674,38		3.745.674,38	4.910.646,52
	Reprises financières : transfert charges	4.655.968,76		4.655.968,76	6.376.613,55
	<b>Total IV</b>	<b>100.647.412,81</b>		<b>100.647.412,81</b>	<b>114.632.578,84</b>
	V <b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>45.754.681,13</b>		<b>45.754.681,13</b>	<b>35.414.298,78</b>
	Charges d'intérêts	32.583.349,62		32.583.349,62	16.927.732,23
	Pertes de change	12.433.966,55		12.433.966,55	14.330.597,79
	Autres charges financières	500.000,00		500.000,00	
Dotations financières	237.364,96		237.364,96	4.155.968,76	
<b>Total V</b>	<b>45.754.681,13</b>		<b>45.754.681,13</b>	<b>35.414.298,78</b>	
<b>RESULTAT FINANCIER (IV-V)</b>	<b>54.892.731,68</b>		<b>54.892.731,68</b>	<b>79.218.280,06</b>	
<b>RESULTAT COURANT (III+VI)</b>	<b>955.476.789,50</b>		<b>955.476.789,50</b>	<b>1.022.374.731,08</b>	
N O N C O U R A N T	VIII <b>PRODUITS NON COURANTS</b>	<b>29.448.176,71</b>		<b>29.448.176,71</b>	<b>15.870.587,90</b>
	Produits des cessions d'immobilisations	5.452.713,44		5.452.713,44	7.257.995,35
	Subventions d'équilibre				
	Reprises sur subventions d'investissement				
	Autres produits non courants	563.775,43		563.775,43	779.038,55
	Reprises non courantes ; transferts de charges	23.431.687,84		23.431.687,84	7.833.554,00
	<b>Total VIII</b>	<b>29.448.176,71</b>		<b>29.448.176,71</b>	<b>15.870.587,90</b>
	IX <b>CHARGES NON COURANTES</b>	<b>67.458.398,00</b>		<b>67.458.398,00</b>	<b>9.281.650,12</b>
	Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations	2.580.103,34		2.580.103,34	2.805.317,49
	Subventions accordées				
Autres charges non courantes	64.260.294,66		64.260.294,66	4.353.332,63	
Dotations non courantes aux amortissements et aux	618.000,00		618.000,00	2.123.000,00	
<b>Total IX</b>	<b>67.458.398,00</b>		<b>67.458.398,00</b>	<b>9.281.650,12</b>	
X <b>RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)</b>	<b>-38.010.221,29</b>		<b>-38.010.221,29</b>	<b>6.588.937,78</b>	
XI <b>RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)</b>	<b>917.466.568,21</b>		<b>917.466.568,21</b>	<b>1.028.963.668,86</b>	
XII <b>IMPOTS SUR LES BENEFICES</b>	<b>267.932.235,00</b>	<b>7.284.660,00</b>	<b>275.216.895,00</b>	<b>224.150.932,54</b>	
XIII <b>RESULTAT NET (XI-XII)</b>	<b>649.534.333,21</b>	<b>-7.284.660,00</b>	<b>642.249.673,21</b>	<b>804.812.736,32</b>	
XIV <b>TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VII)</b>	<b>16.735.869.840,25</b>		<b>16.735.869.840,25</b>	<b>16.816.498.990,82</b>	
XV <b>TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XIII)</b>	<b>16.086.335.507,04</b>	<b>7.284.660,00</b>	<b>16.093.620.167,04</b>	<b>16.011.686.254,50</b>	
XVI <b>RESULTAT NET (total des produits-total des charges)</b>	<b>649.534.333,21</b>	<b>-7.284.660,00</b>	<b>642.249.673,21</b>	<b>804.812.736,32</b>	

(1) Variation de stock : stock final - stock initial: Augmentation (+); Diminution (-)

(2) Achats revendus ou consommés : Achats - variation de stock

## Annexe II

### Décomposition par échéance du solde des dettes fournisseurs au 31 décembre 2019

	(A) Montant des dettes fournisseurs à la clôture A= B+C+D+E+F	(B) Montant des dettes non échues	Montant des dettes échues			
			(C) Dettes échus de moins de 30 jours	(D) Dettes échus échues entre 31 et 60 jours	(E) Dettes échus entre 61 et 90 jours	(F) Dettes échus de plus de 90 jours
Date de cloture 31/12/2018	2.685.082.619	1.688.468.798	508.999.720	150.723.952	62.759.625	274.130.525
Date de cloture 31/12/2019	2.429.933.697	1.220.083.363	590.343.790	224.727.291	41.379.859	353.399.394

**Annexe III**  
**Rapport de gestion Groupe**

Le périmètre de consolidation est le suivant au 31 décembre 2019 :

<b>Société</b>	<b>% de contrôle</b>	<b>Méthode de consolidation</b>
Gazber	100,00 %	Intégration globale
Ouargaz	100,00 %	Intégration globale
Mahatta	100,00 %	Intégration globale
SEJ	50,00 %	Mise en équivalence
SDH	33,33 %	Mise en équivalence
Salam Gaz	20,00 %	Mise en équivalence
TMRDA	100,00 %	Intégration globale

**1. Activités et résultats des sociétés consolidées**

L'activité du centre emplisseur de Gazber a généré un résultat net bénéficiaire de 4 325 k MAD.

L'activité du centre emplisseur d'Ouargaz a généré un résultat net déficitaire de -9 843 k MAD.

L'activité de gestion directe des stations services de la Société par Mahatta a généré un résultat net bénéficiaire de 1 666 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SEJ a généré un résultat net bénéficiaire de 12 320 k MAD.

L'activité du dépôt de stockage de SDH a généré un résultat net bénéficiaire 4 400 k MAD.

Les activités d'approvisionnement, logistique, stockage et transport, emplissage de gaz conditionné de Salam Gaz ont généré un résultat net bénéficiaire de 222 337 k MAD.

La société TMRDA n'a pas eu d'activité en 2019. Son résultat net déficitaire s'élève à -1 730 k MAD

**1. Résultats consolidés**

Les comptes consolidés annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice en normes IFRS pour le groupe Total Maroc sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Total du bilan	6 792 016	6 506 755
Capitaux propres - part du groupe (Résultat inclus)	2 352 354	2 256 261
Chiffre d'affaires	12 309 858	12 480 427
Résultat opérationnel courant	846 793	945 845
Résultat net (part du groupe)	599 860	781 755

**a. Ouargaz S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Total du bilan	151 233	133 367
Capitaux propres (Résultat inclus)	24 747	37 804
Chiffre d'affaires	226 890	241 354
Résultat d'exploitation	-3 456	-129
Résultat financier	-505	-81
Résultat net	-9 843	3 383

#### **b. Gazber S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Total du bilan	329 811	364 596
Capitaux propres (Résultat inclus)	31 825	33 095
Chiffre d'affaires	616 449	705 791
Résultat d'exploitation	10 872	6 654
Résultat financier	6 524	1 236
Résultat net	4 325	5 595

#### **c. Mahatta S.A.R.L.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Total du bilan	63 347	59 143
Capitaux propres (Résultat inclus)	1 786	3 623
Chiffre d'affaires	135 306	139 899
Résultat d'exploitation	3 064	5 366
Résultat financier	-346	-259
Résultat net	1 666	3 503

#### **d. TMRDA S.A.R.L.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Total du bilan	43 564	38 030
Capitaux propres (Résultat inclus)	29 736	31 466
Chiffre d'affaires	0	0
Résultat d'exploitation	-1 730	-1 742
Résultat financier	0	30
Résultat net	-1 730	-1 712

**e. Salam Gaz S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Total du bilan	2 564 781	3 130 523
Capitaux propres (Résultat inclus)	497 518	555 180
Chiffre d'affaires	3 883 042	4 650 747
Résultat d'exploitation	302 884	373 705
Résultat financier	23 490	31 697
Résultat net	222 337	280 085

**f. SEJ S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

<b>En k MAD</b>	<b>Au 31/12/2019</b>	<b>Au 31/12/2018</b>
Total du bilan	121 150	102 451
Capitaux propres (Résultat inclus)	52 786	40 466
Chiffre d'affaires	70 239	58 043
Résultat d'exploitation	20 737	11 029
Résultat financier	-2 608	-2 775
Résultat net	12 320	5 610

**g. SDH S.A.**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019, établis conformément à la réglementation en vigueur, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Les chiffres significatifs de l'exercice sont les suivants :

En k MAD	Au 31/12/2019	Au 31/12/2018
Total du bilan	66 219	71 245
Capitaux propres (Résultat inclus)	62 284	66 884
Chiffre d'affaires	17 863	17 979
Résultat d'exploitation	4 403	4 411
Résultat financier	0	0
Résultat net	4 400	4 400

## **2. Formation du résultat distribuable des sociétés contrôlées et consolidées**

### **a. Ouargaz S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un déficit net de **-9 843 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	-9 843 115,61
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	0,00
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>-9 843 115,61</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc **-9 843 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2019 et du fait que la réserve légale n'est pas intégralement dotée.

### **b. Gazber S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **4 325 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	4 325 434,46
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	0,00
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>4 325 434,46</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **4 325 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2019 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

### **c. Mahatta S.A.R.L.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **1 665 k MAD**.

	En k MAD
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	1 665 832 ,18
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	0,00
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>1 665 832 ,18</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **1 665 k MAD**, compte tenu de l'absence de report à nouveau au 31 décembre 2019 et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

### **d. TMRDA S.A.R.L.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir une perte nette de **-1 730 k MAD**.

	<b>En k MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	-1 729 572,79
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	-834 090,94
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>-2 563 663,73</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **-2 564 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2019 de **-834 k MAD**.

**e. Salam Gaz S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **222 337 k MAD**.

	<b>En k MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	222 337 257,15
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	4 974 113,92
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>227 311 371,07</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **227 311 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2019 de **4 974 k MAD** et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

**f. SEJ S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **12 320 k MAD**.

	<b>En k MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	12 320 066,44
Dotation à la réserve légale	616 003,32
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	9 892 419,91
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>21 596 483,03</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **21 596 k MAD** compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2019 de **9 892 k MAD** et du fait que la réserve légale n'est pas intégralement dotée.

**g. SDH S.A.**

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui sont présentés font ressortir un bénéfice de **4 400 k MAD**.

	<b>En k MAD</b>
Résultat net de l'exercice fiscal 2019	4 400 000,00
Dotation à la réserve légale	0,00
Report à nouveau de l'exercice clos au 31.12.2019	33 684 452,49
<b>Bénéfice distribuable</b>	<b>38 084 452,49</b>

Le bénéfice distribuable s'élève donc à **38 084 k MAD**, compte tenu d'un report à nouveau au 31 décembre 2019 de **33 684 k MAD** et du fait que la réserve légale est intégralement dotée.

**3. Proposition d'affectation dudit résultat**

**a. Ouargaz S.A.**

Le conseil d'administration de Ouargaz S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de – **9 843 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

**b. Gazber S.A.**

Le conseil d'administration de Gazber S.A. a proposé, en conséquence, de fixer à **4 325 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le dividende serait payable le 30 septembre 2020 au plus tard.

**c. Mahatta S.A.R.L.**

Le gérant de Mahatta S.A.R.L. a proposé, en conséquence, de fixer à **1 666 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le dividende serait payable le 30 septembre 2020 au plus tard.

**d. TMRDA S.A.R.L.**

Le gérant de TMRDA S.A.R.L. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de – **1 730 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

**e. Salam Gaz S.A.**

Le conseil d'administration de Salam Gaz S.A a proposé, en conséquence, de fixer à **51 240 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019. Le dividende serait payable le 30 septembre 2020 au plus tard.

**f. SEJ S.A.**

Le conseil d'administration de SEJ S.A. a proposé, en conséquence, d'affecter le bénéfice distribuable de l'exercice clos le 31 décembre 2019, de **21 596 k MAD**, au compte « report à nouveau ».

**g. SDH S.A.**

Le conseil d'administration de SDH S.A a proposé, en conséquence, de fixer à **6.000 k MAD** le montant total des dividendes à répartir au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

**4. Analyse de la situation financière des sociétés contrôlées**

Les sociétés du périmètre consolidé disposent de fonds propres qui leur permettent d'afficher une solidité financière vis-à-vis de leurs créanciers et partenaires.

**5. Evolution prévisible et perspectives d'avenir des sociétés contrôlées**

**a. Ouargaz S.A., Gazber S.A., Mahatta S.A.R.L et TMRDA S.A.R.L**

Les sociétés Ouargaz, Gazber, TMRDA et Mahatta doivent faire face en 2019 à un environnement de marché qui restera difficile et volatil. Dans ce contexte, la Société s'attachera à soutenir les relations de confiance avec ses clients et partenaires tout en poursuivant ses efforts de contrôle des frais afin de préserver sa rentabilité.

**b. Salam Gaz S.A.**

La société Salam Gaz a affiché un résultat net bénéficiaire en 2019 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2020.

**c. SEJ S.A.**

La société SEJ, maintiendra ses efforts d'extension de ses capacités de stockage pour répondre aux besoins croissants de ses clients dans un contexte de libéralisation du secteur.

**d. SDH S.A.**

La société SDH a affiché un résultat net bénéficiaire en 2019 ce qui lui permet de distribuer du dividende en 2020.

**6. La contribution des sociétés contrôlées dans le résultat de la Société**

**a. Ouargaz S.A.**

La contribution de Ouargaz dans le résultat de la Société 2019 s'élève à 3 214 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 de Ouargaz.

**b. Gazber S.A.**

La contribution de Gazber dans le résultat de la Société 2019 s'élève à 5 595 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 de Gazber.

**c. Mahatta S.A.R.L.**

La contribution de Mahatta dans le résultat de la Société 2019 s'élève à 3 503 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 de Mahatta.

**d. TMRDA S.A.R.L.**

TMRDA n'a pas contribué dans le résultat de la Société 2019 au titre des dividendes perçus par la Société en 2019 puisque la société TMRDA a été immatriculée le 9 février 2017 et que le premier exercice comptable a été clôturé le 31 décembre 2018 conformément aux statuts et a enregistré une perte de 1 712 k MAD.

**e. Salam Gaz S.A.**

La contribution de Salam Gaz dans le résultat de la Société 2019 s'élève à 56 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 de Salam Gaz.

**f. SEJ S.A.**

SEJ n'a pas contribué dans le résultat de la Société 2019 au titre de dividendes perçus par la Société en 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 de SEJ en raison de l'affectation au compte « report à nouveau » du bénéfice distribuable.

**g. SDH S.A.**

La contribution de SDH dans le résultat de la Société 2019 s'élève à 3 000 k MAD correspondant aux dividendes perçus par la Société en 2019 pour l'exercice clos le 31 décembre 2018 de SDH.

#### Annexe IV

#### Liste des administrateurs au conseil d'administration au 31 décembre 2019

<b>Administrateurs</b>	<b>Fin de mandat</b>
Monsieur Jérôme Dechamps, président du conseil	Durée de son mandat d'administrateur
Monsieur Jérôme Dechamps	Exercice 2024
Monsieur Tarik Moufaddal	Exercice 2024
Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Wilfried Konde	Exercice 2024
Monsieur Stanislas Mittelman	Exercice 2020
Zahid International FZE, représentée par Monsieur Aladdin Riad Sami	Exercice 2019
Monsieur Zayd Mohamed Zahid	Exercice 2019
Madame Patricia Narbonne Buisson Hays	Exercice 2023



**Total Maroc**

**Rapport ESG 2019**

**Informations Environnementales, Sociales et Gouvernance**



**ELEMENTS GENERAUX** ..... 2

**INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES** ..... 6

**INFORMATIONS SOCIALES** ..... 8

**GOUVERNANCE** ..... 11

**PARTIES PRENANTES** ..... 17

## ELEMENTS GENERAUX

---

### A propos de ce rapport

#### Périmètre du reporting ESG

Ce rapport décrit les politiques et réalisations environnementales, Sociales et la Gouvernance du Groupe Total Maroc. Il contient les éléments d'information prévus par la circulaire de l'AMMC 03-19.

#### Méthodologie

Ce rapport consolide les actions du Groupe Total Maroc pour la période allant du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019.

Les informations publiées dans ce rapport sont conformes aux principes des normes de références :

- L'information financière consolidée a été préparée en conformité avec les normes comptables internationales adoptées au sein de l'Union Européenne au 1er janvier 2019 et telles que publiées à cette même date.
- Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), les IAS (International Accounting Standards) et leurs interprétations SIC et IFRIC (Standards Interpretations Committee et International Financial Reporting Interpretations Committee).
- Le Reporting des données environnementales, sociales et sociétales est conforme aux exigences de la circulaire 03-19 de l'AMMC inspirées des standards de reporting internationaux.

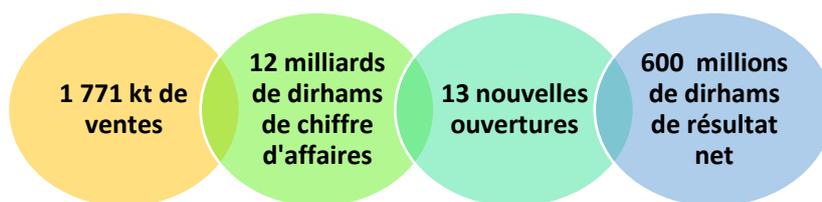
Pour la détermination des thématiques prioritaires à traiter, Total Maroc s'est basé sur une étude de pertinence menée auprès des acteurs internes pour déterminer les sujets de préoccupations majeures pour nos parties prenantes externes.

### A propos de Total Maroc

Total Maroc est un acteur majeur sur l'ensemble du marché des produits pétroliers : **réseau de stations-service, clients industriels, lubrifiants, aviation, GPL et logistique.**

Présent au Maroc depuis plus de **90 ans**, Total Maroc génère près de **600** emplois directs et plus de **5 000** emplois indirects, commercialise **1,7** millions de tonnes de produits pétroliers chaque année et compte **330** stations-service à travers tout le pays, dont **neuf** autoroutières.

**Troisième** acteur de la distribution de produits et services pétroliers dans le pays, elle détient une part de marché estimée à **15%**.



## Activités de Total Maroc

### Réseau de stations-service :

Avec 330 stations actives à fin 2019, Total Maroc exploite le 3<sup>ème</sup> réseau marocain qui se réinvente chaque jour pour apporter une contribution réelle à la vie des gens par la proximité et l'innovation proposant un bouquet de prestations : vente de carburants, services aux automobilistes (Total Wash, Carglass, Hard Auto, TQAS...), boutiques, ainsi qu'une offre de restauration diversifiée (cafés « Bonjour », Tacos de Lyon, Starbucks...).

### Commerce Général :

Pour ses partenaires industriels Total Maroc mène une politique de différenciation sur le marché en recherchant constamment des innovations pour ses entreprises clientes, axées sur la qualité des produits, l'intégrité des quantités livrées et la régularité du service. Elle assure des prises de commande 24 h/24 et 7 j/7 grâce à une plateforme sécurisée sur internet.

### Activité GPL :

Total Maroc est présente dans l'activité GPL avec la vente de butane et de propane, aussi bien sous format conditionné que sous format vrac, avec les marques Total Gaz, Saada Gaz et Atlas Gaz.

Grâce à différentes filiales et participations, l'activité GPL de Total Maroc est entièrement intégrée depuis l'approvisionnement jusqu'à la distribution, en passant par l'emplissage.

### Activité Lubrifiants :

Total Maroc distribue ses lubrifiants et produits d'entretien automobile sur plusieurs canaux et segments du marché, soit à travers son réseau de stations-service, soit à travers des distributeurs, ou encore directement à ses partenaires commerciaux et industriels tels que constructeurs automobiles, grandes industries nationales et internationales, et secteur public.

Grâce à son unité de fabrication d'huiles située à Berrechid, Total Maroc fabrique une gamme complète de lubrifiants sous les marques TOTAL et Elf,

### Activité aviation :

Visant à l'avitaillement des aéronefs. Total Maroc détient, conjointement avec Vivo Energy Maroc, 50% des installations de stockage et avitaillement de carburant aviation des huit aéroports au sud du Maroc.

### Des engagements certifiés

Dans le cadre d'une démarche d'amélioration de la qualité de son management et de son impact sur l'environnement, Total Maroc s'est vu remettre plusieurs certifications :

- ISO 9001:2015 pour l'activité Logistique et Commercialisation du Carburant,
- ISO 9001: 2015 pour l'activité Logistique et Commercialisation du GPL vrac,
- ISO 14001: 2004 et ISO 9001:2008 pour le stockage, emplissage et les services associés au GPL conditionné,
- ISO 14001: 2004 pour la fabrication des lubrifiants,
- ISO 9001: 2015 pour la fabrication, l'assistance technique et la vente de lubrifiants.

### Troisième élection consécutive « Total Maroc- Service Client de l'année »

Cette année encore Total Maroc est plébiscité pour la troisième fois par ses clients dans la catégorie « Services aux automobilistes ».

En décrochant une fois encore cette distinction, Total Maroc confirme son ambition et sa détermination à créer et à nourrir un lien toujours plus solide avec ses clients au travers de son réseau de 330 stations-service.

L'étude, réalisée s'appuie sur des tests auprès de consommateurs. Ceux-ci sont conduits sous la forme de visites physiques, d'appels, d'e-mails ou encore d'interactions à travers le canal digital et permettent d'obtenir une véritable photographie des attentes exprimées au quotidien par les clients. Avec ce prix, Total Maroc continue d'apporter la preuve de sa capacité à associer qualité produit et excellence de la relation client, tant au niveau de la gamme de prestations proposées dans les stations-service de son réseau que dans ses interactions avec les clients.

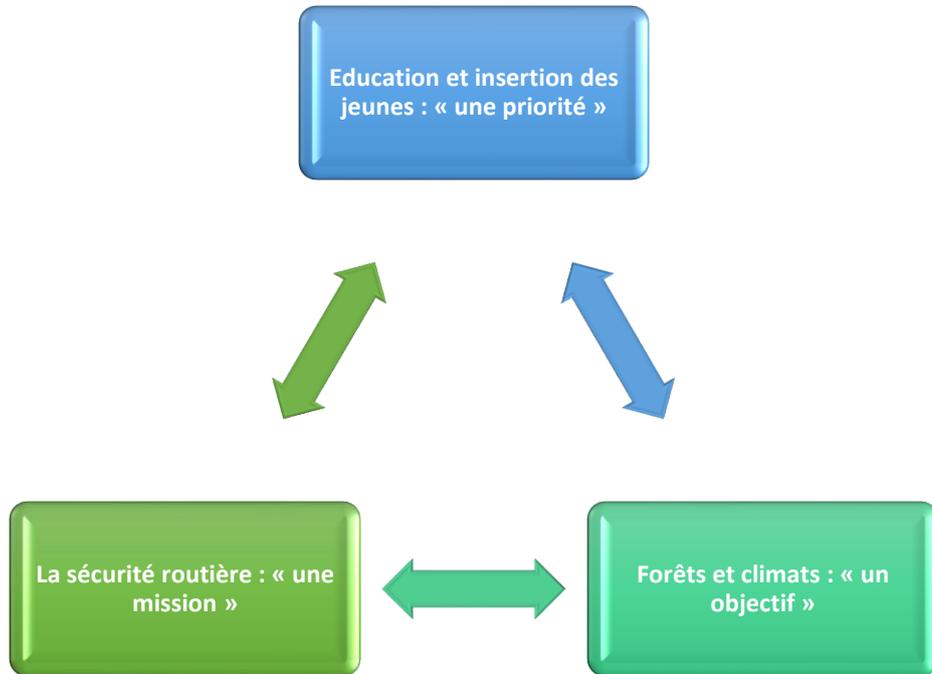
Nos stations sont conçues comme de véritables lieux de vie, où les offres de produits et services côtoient l'offre carburant et font vivre à nos clients une véritable expérience qualitative. Notre leitmotiv : faire en sorte que les clients viennent chez nous par choix.

Plaçant l'innovation et l'humain au cœur de sa stratégie, Total Maroc continue de se distinguer dans le Royaume par sa proximité, son accessibilité, un investissement continu dans des énergies plus propres ainsi qu'une approche personnalisée de la relation client.

### Total Maroc opérateur responsable engagé en matière de RSE

Notre stratégie RSE vise un équilibre cohérent entre efficacité économique, équité sociale et préservation de l'environnement. C'est une démarche de performance globale qui requiert une implication managériale au plus haut niveau, un engagement au quotidien et une posture de progrès continu.

Total Maroc s'est engagé dans une démarche d'intégration, d'ancrage et d'acceptabilité dans l'environnement local marocain. Total Maroc se positionne comme un acteur en faveur du développement humain, économique et social local, en particulier autour des thèmes suivants :



- **Education et insertion des jeunes :** Contribuer au développement humain en mettant l'accent sur l'accès à l'éducation, l'insertion des jeunes la solidarité et le développement humain et social
- **Forêts et climats :** Améliorer notre efficacité énergétique et minimiser notre impact sur l'environnement et être exemplaire dans la gestion des impacts de nos activités
- **La sécurité routière :** Contribuer à une sensibilisation générale sur les risques routiers (Salariés, Conducteurs de camions citerne, Jeunes, ...)

Des informations complémentaires sur la responsabilité sociale et sociétale de Total Maroc peuvent être consultées sur le site Internet de la société : [www.total.ma](http://www.total.ma)

## INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

---

### Être exemplaire dans la gestion des facteurs environnementaux

Total Maroc traite les facteurs environnementaux avec le plus haut degré d'exigence. Cette démarche de progrès est non seulement un prérequis pour mener nos opérations, mais aussi un avantage concurrentiel décisif. C'est également une source de fierté pour tous les collaborateurs et un engagement fort envers nos parties prenantes.

En tant qu'entreprise responsable, nous nous engageons à promouvoir une utilisation efficace et maîtrisée de nos sources d'énergie.

### Des dispositifs innovants pour prévenir les impacts environnementaux

Opérateur responsable, Total Maroc continue de réduire les impacts environnementaux liés à ses activités, en :

- **Valorisant ses déchets, notamment par la collecte des huiles usagées dans ses stations-service et chez ses clients B2B :** Total Maroc propose à ses clients un service de récupération des huiles usées. La collecte des huiles usagées auprès des stations-services de Total Maroc et certains clients s'inscrit dans une logique de développement durable. Leur utilisation contribue à la préservation des ressources naturelles et permet une élimination des déchets dans de bonnes conditions pour l'environnement et dans le respect de la réglementation en vigueur.
- **Préservant et en protégeant les ressources en eau par utilisation d'eau recyclée :** L'expérience spécifique de TOTAL Maroc dans le recyclage des eaux a conduit à la détermination des caractéristiques typiques et distinctifs, ayant permis à la mise en place des meilleurs systèmes le traitement des eaux.
- **Prévenant et en anticipant les pollutions des eaux et surfaces :** grâce à l'installation de cuves de carburant à double paroi ou stratifiées avec limiteurs de remplissage et détecteurs de fuites dans le cadre de la construction ou la rénovation de nos stations-service,
- **Utilisant le solaire comme énergie renouvelable :** Riche de plus de 30 ans d'expertise dans le Solaire, le groupe TOTAL s'est fait une place parmi les leaders du secteur grâce à sa capacité à développer et opérer des centrales solaires à travers le monde. Forte de ce positionnement la filiale marocaine de TOTAL a intégré les technologies photovoltaïques à ses stations-services en étant la première compagnie pétrolière au Maroc à solariser un Auvent.
- **Installant des bornes de recharge destinées aux véhicules électriques dans ses stations-service autoroutières :** Conscient de l'évènement rapide de l'ère de la mobilité électrique au Maroc, Total Maroc a souhaité se positionner en tant que précurseur en lançant un projet d'équipement de l'intégralité de ses stations autoroutières par des bornes de rechargement de véhicules électriques. Ces bornes offrant une puissance permettront un rechargement dit rapide. Ce mode de rechargement étant principalement orienté pour les longues distances permettra de faire des ravitaillements d'appoint Rapides sur un maillage qui se voudra le plus complet possible. Conscient que la majorité des rechargements des véhicules électriques se font à domicile ou dans les lieux de travail, TOTAL Maroc offrira également la recharge de véhicules électriques en ville dans des points stratégiques tels que des hubs industriels ou encore à proximité de plateformes logistiques pouvant avoir recours à ce type de technologie.

- **Généralisant le télé-jaugeage des cuves de carburant sur notre réseau de stations-service :**  
Cette méthode de suivi de stocks offre une multitude d'avantages tant du point de vue suivi des stocks en station que du point de vue prévention environnementale.
- **Construisant des stations-service éco-responsables.**
- **Réduisant les émissions de composé organique volatil dans ses dépôts.**
- **Utilisant la technologie Full Led dans ses stations-service et le siège social de Total Maroc.**
- **Développant les processus de dématérialisation.**

## INFORMATIONS SOCIALES

---

### Les grandes lignes de la politique RH :

#### Total Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences

La politique de recrutement de Total Maroc vise à acquérir de nouveaux talents en vue d'accompagner l'évolution de l'entreprise et assurer un développement pérenne de ses activités.

Pour accompagner son développement, Total Maroc privilégie la diversité des profils et des compétences. Tout en encourageant l'esprit d'équipe, la politique des Ressources Humaines veille à révéler les talents en donnant à chacun les clés de sa réussite au sein de la société.

Durant les trois derniers exercices, Total Maroc a recruté 63 collaborateurs dont 51% de femmes, contre 17 départs.

#### Rémunération à un niveau compétitif et motivant

Notre politique de rémunération est fondée sur les principaux piliers suivants :

- Rémunérer à un niveau compétitif et motivant : La rémunération combine des éléments fixes et variables, individuels et collectifs, immédiats et différés sur la base de la performance personnelle et de critères économiques.
- Rémunérer avec équité : Les responsabilités exercées et les performances doivent être appréciées avec équité. Pour ce faire Total Maroc a mis en place des outils tels que l'évaluation des postes et l'Entretien Individuel Annuel.

En plus du salaire de base, la rémunération au sein de Total Maroc est globale, elle comprend des éléments de rémunération variables (bonus/part variable, éventuelles primes, actionnariat salarié...) et des avantages sociaux (retraite, prévoyance...).

#### Gestion des carrières :

Une fonction de « développeur de talent » a été mise en place en 2019 pour renforcer l'accompagnement auprès de chaque collaborateur sur son développement professionnel et pour apporter un support dédié et individualisé lui permettant de devenir acteur de son évolution de carrière.

#### La formation pour le développement des compétences

Notre politique de formation poursuit les objectifs suivants :

- La sécurité est un de nos piliers : un parcours de formation obligatoire est défini en fonction de chaque poste permettant d'avoir les formations indispensables pour la tenue des postes. Cette formation concerne aussi tout nouvel embauché qui se voit, dès le premier jour, bénéficier d'un parcours de formation d'intégration Sécurité.
- Poursuite de l'effort de formation aux différents métiers de Total Maroc nécessaires à l'exercice de leur métier, afin d'atteindre les objectifs fixés dans la feuille de route de Total Maroc :

- Développement de l'innovation et du digital,
- Développement de la transversalité des collaborateurs par des formations de développement des compétences (développement personnel et d'évolution professionnelle),
- Maintien du focus sur les formations en management.

Le nombre de salariés formés au titre de l'exercice 2019 est de 297 pour un budget de 3,5 MMAD.

#### **Total Maroc primée pour sa participation au forum « HANDICAP Maroc »**

Total Maroc a participé en novembre 2019, à la 4<sup>ème</sup> édition du Forum de l'emploi « Handicap Maroc » pour le recrutement et l'entrepreneuriat dédié aux personnes handicapées et à besoins spécifiques.

Ce Forum a toujours eu pour ambition de faire de ce rendez-vous une occasion pour des rencontres novatrices visant à faciliter l'échange entre le public en situation de handicap, les professionnels de l'emploi et les entreprises qui recrutent dans les différents secteurs de l'économie nationale.

A l'issue de cette participation Total Maroc a reçu le titre de « RECONNAISSANCE » pour son engagement et son soutien en faveur de l'insertion des personnes en situation d'handicap.

#### **Mesures prises pour l'égalité entre les femmes et les hommes :**

Total Maroc assure la mise en place :

- Des process garantissent le respect de l'équité de traitement pour tous, notamment dans les actions de Recrutement, Évaluation, Accès aux formations, Mobilité, Promotion, Rémunération et Conditions de travail ;
- Des communications, guides, et outils de suivi.

Total Maroc développe les compétences et les carrières de ses collaborateurs en excluant toute discrimination.

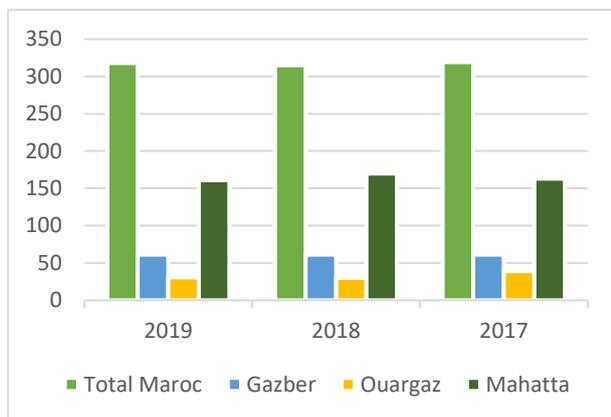
#### **La santé et la sécurité de nos collaborateurs**

Total Maroc assure la promotion de la santé individuelle et collective auprès de ses salariés. La prévention, la sensibilisation, l'écoute et l'intervention sont assurées par des campagnes ciblées (vaccination, dépistage, visites médicales annuelles...).

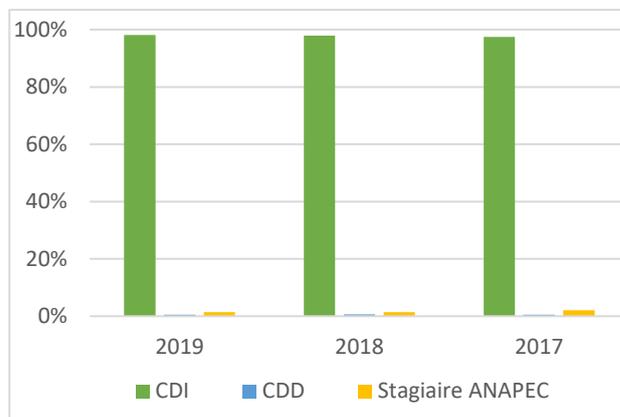
**Développement du capital humain et promotion de la diversité**

Total Maroc génère près de **600** emplois directs dont près de 20% de femmes et plus de 5 000 emplois indirects.

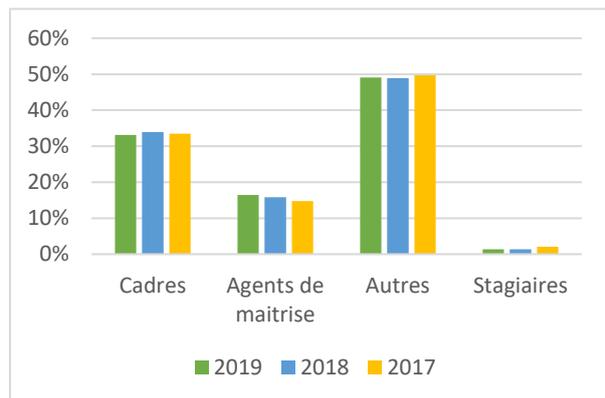
**Répartition par branche**



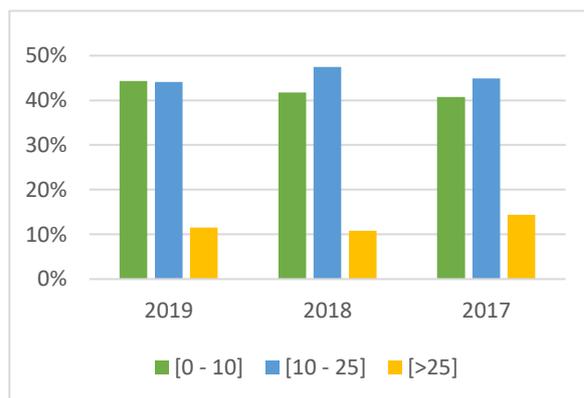
**Plus de 98% des effectifs en contrat permanent**



**Répartition par catégorie**



**Ancienneté**



**Le respect et la communication au cœur des relations sociales**

La liberté d'association syndicale est un droit chez Total Maroc. Pour maintenir de façon pérenne un climat professionnel serein, Total Maroc privilégie un dialogue continu de qualité avec ses partenaires sociaux. Total Maroc dispose de 38 représentants de personnel pour zéro jour de grève et zéro accident de travail.

## GOUVERNANCE

### Organes de gouvernance :

Garants de la bonne marche de la Société et de la concrétisation des orientations stratégiques de ses activités commerciales, les organes de gouvernance de la Société assurent le respect des valeurs de Sécurité, de Respect de l'Autre, d'Esprit Pionnier, de la Force de la Solidarité et du Goût de la Performance. Ces organes se déclinent comme suit au 31 décembre 2019 :

### Assemblée générale

Une assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes est réunie tous les ans, dans les six premiers mois qui suivent la date de clôture de l'exercice social, soit au plus tard le 30 juin de chaque année.

L'assemblée générale ordinaire statue sur toutes les questions d'ordre ordinaire telles que prévues par la loi et ses statuts qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

### Un conseil d'administration engagé et vigilant

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées générales d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui le concernent. Il autorise les sûretés émises par la Société, les conventions réglementées à conclure et la cession des biens immobiliers. Il convoque l'assemblée générale et en fixe son ordre du jour.

La composition du conseil d'administration de la Société au 30 mars 2020 se décline comme suit :

Administrateurs	Fonction	Nomination / Renouvellement	Fin de mandat
Monsieur Jérôme Dechamps, président du conseil	Président du conseil d'administration	Conseil d'administration du 28/09/2015	Durée de son mandat d'administrateur
Monsieur Jérôme Dechamps	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 02/05/2019	Exercice 2024
Monsieur Tarik Moufaddal	Administrateur	Cooptation par le conseil d'administration du 27/08/2019 avec effet au 1/09/2019	Exercice 2024
Total Outre-Mer, représentée par Monsieur Wilfried Konde	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 02/05/2019	Exercice 2024
Monsieur Stanislas Mittelman	Administrateur	Cooptation par le conseil d'administration du 24/05/2016	Exercice 2020
Zahid International FZE, représentée par Monsieur Aladdin Riad Sami	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 07/05/2014	Exercice 2019
Monsieur Zayd Mohamed Zahid	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 07/05/2014	Exercice 2019
Madame Patricia Narbonne Buisson Hays	Administrateur	Assemblée générale ordinaire du 02/05/2018	Exercice 2023

### *Administrateurs indépendants*

Afin de se conformer aux nouvelles exigences légales, le conseil d'administration de la Société réunit le 25 mars 2020 a décidé de soumettre à la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société devant approuver les comptes 2019, la nomination de deux nouveaux administrateurs indépendants pour une durée de deux ans, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer en 2022 sur les comptes 2021. Ces administrateurs seront par la suite nommés par le conseil d'administration nouveaux membres du comité d'audit de la Société.

Les administrateurs indépendants ont été sélectionnés par le conseil d'administration en examinant leur indépendance. Le conseil a considéré qu'ils étaient indépendants dès lors qu'ils n'entretiennent aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de juger. Cette appréciation s'est appuyée pour chaque administrateur indépendant sur les critères d'indépendance afin qu'ils soient indépendants d'esprit et de caractère.

#### **Les incompatibilités :**

Les administrateurs indépendants seront soumis aux conditions de capacité et aux règles d'incompatibilité prévues par la loi sur la société anonyme, à savoir :

- L'exercice de certaines activités est incompatible avec celui des fonctions d'administrateur, notamment concernant les fonctionnaires, la fonction publique ;
- Les commissaires aux comptes ne peuvent pas être nommés administrateurs des sociétés qu'ils contrôlent, moins de cinq années après la cessation de leurs fonctions ;
- Certaines condamnations pénales impliquent des incapacités entraînant l'interdiction d'être administrateur.

#### **Profil et compétences requises :**

Les administrateurs indépendants devront également jouir de la compétence juridique, financière et comptable, de l'expérience professionnelle de l'administrateur, ainsi que les autres qualités de force de caractère, de bonne connaissance de l'entreprise et de son environnement, de loyauté (agir dans l'intérêt social) et d'honnêteté, de prudence et de diligence, de transparence, de respect de la confidentialité....

#### *Nombre de mandats par administrateur*

Au sein de la Société, il n'existe aucune limitation légale ou statutaire du nombre de mandats par administrateur.

### *Assiduités aux séances du conseil*

Le conseil d'administration de la Société s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2019. L'assiduité aux séances du conseil s'est située entre 86% et 100% comme suit :

Date de séances	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Nombre d'administrateurs au total
20/03/2019	7	7
02/05/2019	6	7
27/08/2019	7	7
13/09/2019	7	7
13/12/2019	6	7

### *Rémunération des administrateurs :*

Les conditions de rémunération des administrateurs sont arrêtées par le conseil d'administration dans la limitation du montant global maximum de jetons de présence autorisé par l'assemblée générale ordinaire. Au titre de l'exercice 2019, les membres du conseil d'administration de Total Maroc n'ont perçu en cette qualité aucune rémunération préalablement décidée par l'assemblée générale ordinaire.

### *Evaluation :*

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont fixées dans son règlement intérieur arrêté par le conseil d'administration. Ce règlement intérieur précise la mission du conseil d'administration et ses règles de fonctionnement et d'organisation de ses travaux.

Le règlement intérieur précise les règles de prévention de conflits d'intérêts des administrateurs. Dans l'exercice du mandat qui lui est confié, chaque administrateur agit indépendamment de tout intérêt autre que l'intérêt social de l'entreprise. Chaque administrateur est tenu d'informer le président de toute situation le concernant susceptible de créer un conflit d'intérêts avec la Société et de prendre toute décision de nature à résoudre cette difficulté dans le cadre de la législation applicable. Un conflit d'intérêts est une situation où les intérêts de la Société sont en conflit, direct ou indirect, avec les intérêts personnels d'un administrateur. Conformément à ce règlement intérieur, chaque administrateur notifie chaque année au président du conseil d'administration l'absence d'un conflit d'intérêt et dès qu'il en a connaissance l'existence d'un conflit d'intérêt.

### *Rémunération des dirigeants (enveloppe globale, stock-options par dirigeant, avantage en nature) :*

En MMAD	2019	2018
Rémunérations globales y compris les charges patronales	25	23

## Direction générale

La Société est dotée d'une gouvernance dualiste en la présence d'un président du conseil d'administration et d'un directeur général.

A la suite de la démission de Monsieur Jean Louis Bonenfant de ses fonctions de directeur général le 1<sup>er</sup> septembre 2019, le conseil d'administration du 27 août 2019 a nommé Monsieur Tarik Moufaddal au poste de directeur général à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour une durée indéterminée. Il a conformément à la loi tous les pouvoirs pour engager la Société à l'exception de ce qui relève de la compétence du conseil d'administration telle que prévue par la loi 17-95 relative à la société anonyme.

## Comité audit

Le comité d'audit de la Société a été créé par le conseil d'administration du 15 décembre 2015.

Le comité d'audit au sein de la Société assure :

- Le suivi de l'élaboration de l'information destinée aux actionnaires, au public et à l'Autorité marocaine du marché des capitaux,
- Le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne, d'audit interne et de gestion des risques liés à la société,
- Le suivi du contrôle légal des comptes sociaux et des comptes consolidés,
- L'examen et le suivi de l'indépendance des commissaires aux comptes,
- L'émission de recommandation à l'assemblée générale sur les commissaires aux comptes dont la désignation est proposée,
- Tout en rendant compte régulièrement au conseil d'administration de ses missions.

La composition du comité d'audit de la Société au 31 décembre 2019 se décline comme suit :

Membre du comité	Fonction	Nomination Renouvellement
Monsieur Aladdin Riad Sami	Président du comité d'audit	15 décembre 2015
Monsieur Wilfried Konde	Membre du comité d'audit	13 décembre 2019
Madame Patricia Narbonne Buisson Hays	Membre du comité d'audit	2 mai 2018
Madame Najette Kheiri	Secrétaire	15 décembre 2015

## Une relation avec nos actionnaires fondée sur la confiance

Nos actionnaires sont nos partenaires vitaux, chez Total Maroc, nous leur fournissons donc une information financière précise, régulière et transparente. Mais pas seulement. Nous pensons que pour mériter la confiance de nos actionnaires, nous nous devons d'entretenir une communication fidèle et régulière à travers divers canaux de communication :

- Communiqués de presses réguliers sur les éléments importants relatifs à l'activité de la Société et sur les informations privilégiées pouvant avoir un impact sur le cours de bourse de la Société,
- Avis de réunion des actionnaires en assemblée générale,
- Texte et exposé des motifs des projets de résolutions présentés par le conseil d'administration,

- Projet d'affectation des résultats proposé par le conseil d'administration,
- Liste des administrateurs au conseil d'administration,
- Nombre total des droits de vote disponibles pour chaque catégorie d'actions et nombre de chaque catégorie d'actions composant le capital social de la Société,
- Inventaire, des états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le conseil d'administration,
- Rapport de gestion du conseil d'administration,
- Rapport général et spécial des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée,
- Liste des convention libres et réglementées,
- Résultat des votes des résolutions soumises à l'assemblée générale.

Dans l'intérêt du renforcement de la bonne gouvernance au sein du Groupe Total Maroc, une importance particulière est accordée au respect des règles de parité et d'égalité entre actionnaires.

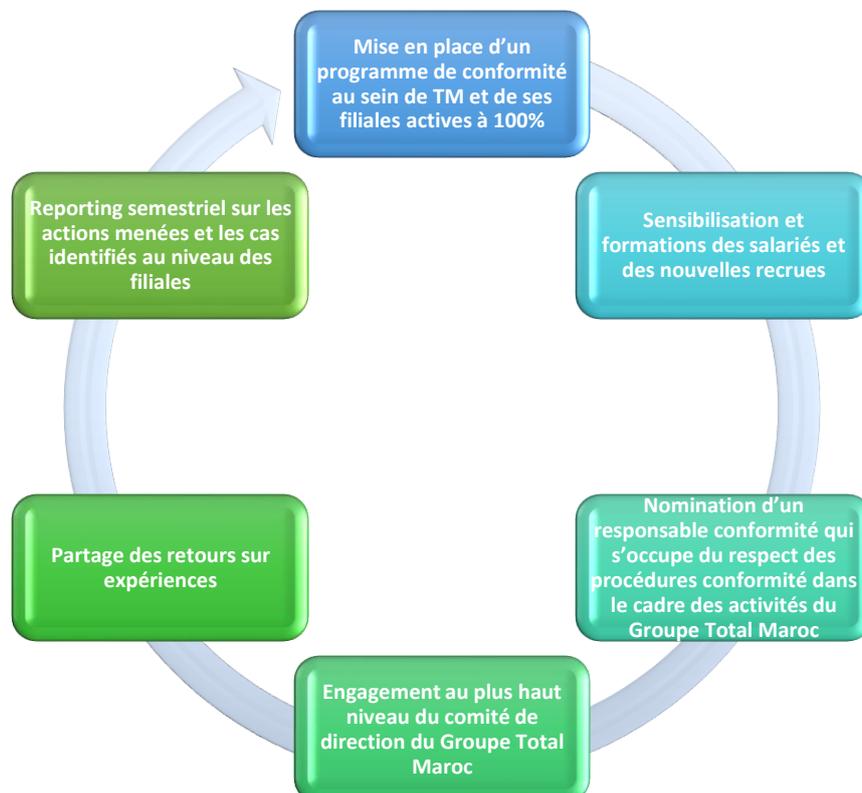
### Ethique, déontologie et prévention de la corruption :

#### Une tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes

Le Respect de l'Autre est une valeur cardinale chez le Groupe Total Maroc, il est au cœur de notre Ethique collective, de notre façon de faire vivre l'Exemplarité. Le Respect de l'Autre va de pair avec l'honnêteté, une intégrité sans faille, et par conséquent le rejet de toute forme de corruption et de fraude.

Nous prôtons la tolérance zéro pour ce qui concerne la fraude sous toutes ses formes et tout particulièrement la corruption, le trafic d'influence ou encore les manquements au droit de la concurrence.

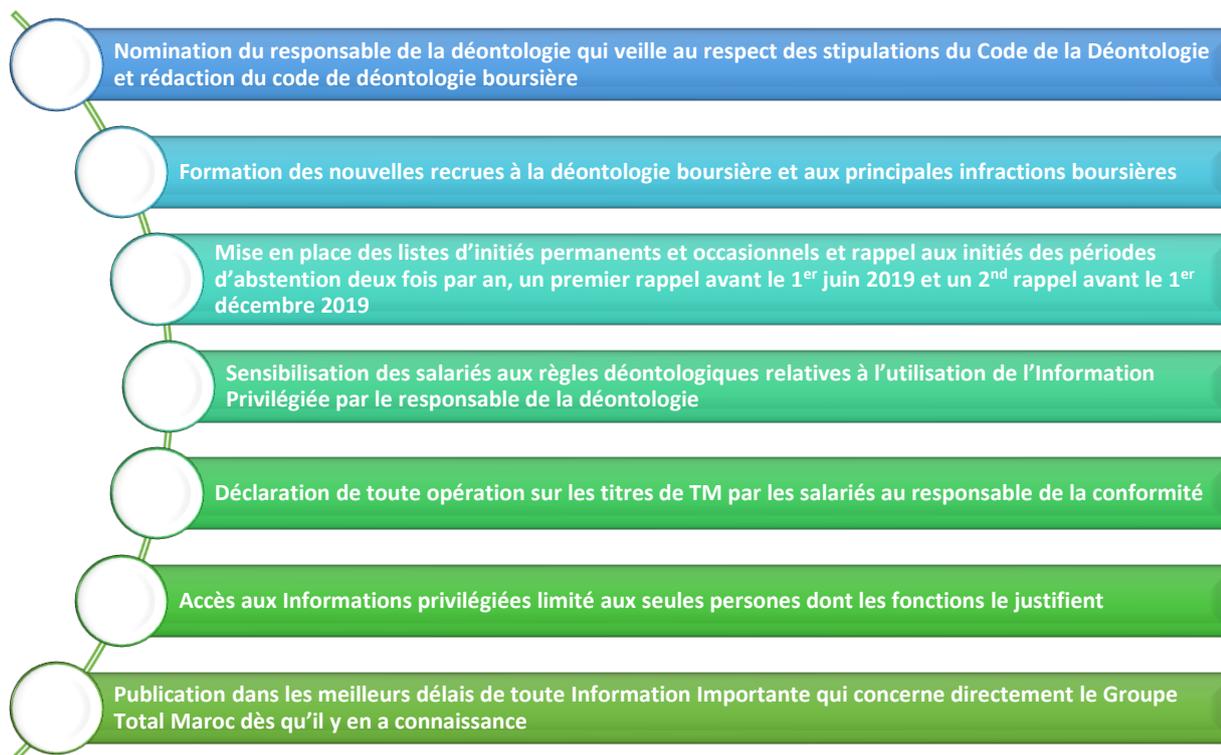
Total Maroc engage nombreuses actions pour prévenir la corruption :



Au titre de l'exercice 2019, aucun incident de corruption n'a été constaté au sein de Total Maroc.

### Déontologie boursière :

Le groupe Total Maroc veille à l'observation des règles de conduite par les initiés permanents et occasionnels dans la gestion des risques liés à la détention, à la divulgation ou à l'exploitation éventuelle d'informations privilégiées. C'est dans cet esprit que depuis son introduction en bourse en 2015, plusieurs actions ont été mises en place :



### Éthique : Notre Engagement pour une conduite exemplaire

Pour Total Maroc, respecter l'environnement dans lequel il évolue et répondre aux attentes de ses parties prenantes sont le gage d'une croissance durable et responsable. Depuis 2001, le Comité d'Éthique est chargé de veiller à la mise en œuvre de notre Code de conduite. Il a aussi et surtout un rôle d'écoute, de soutien et de conseil aux collaborateurs ainsi qu'aux parties prenantes de notre Société. Le Comité peut être sollicité pour poser une question ou demander un conseil relatif à l'application ou au respect du Code de conduite, rapporter tout fait présentant des risques sérieux dans les domaines de la corruption, de la fraude, des pratiques anticoncurrentielles, des discriminations, du harcèlement au travail, de la santé, l'hygiène et la sécurité au travail, ainsi que la protection de l'environnement.

## **PARTIES PRENANTES**

---

### **La construction de relations durables chez Total Maroc repose sur le dialogue avec ses parties prenantes :**

Nos valeurs accompagnent la poursuite de notre croissance, au bénéfice de toutes nos parties prenantes, collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs, tout en participant au développement économique et social des pays où nous sommes présents.

#### *Etat*

Les Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, adoptés par le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies en 2011, reconnaissent les obligations qui incombent aux Etats de respecter, protéger et mettre en œuvre les droits de l'homme.

Total Maroc agit dans le respect de l'environnement et de la culture du pays dans lequel il est présent. Total Maroc respecte la souveraineté du pays hôte et n'intervient ni dans le fonctionnement ni dans le financement de la vie politique. Total Maroc se réserve toutefois le droit d'exprimer auprès du gouvernement, le cas échéant, sa position sur les sujets concernant ses activités, ses collaborateurs et ses actionnaires, ainsi que ses convictions quant à l'importance de respecter les droits de l'homme.

#### *Communautés locales*

Total Maroc respecte les droits des communautés locales en identifiant, en prévenant et en limitant tout impact négatif sur leur environnement et leur mode de vie et en y remédiant le cas échéant. Total Maroc cherche systématiquement à instaurer le dialogue le plus en amont possible pour nouer des relations durables avec ces communautés, et est attentif à leurs opportunités de développement.

Des mécanismes de réclamation et des mesures correctives sont conçus et mis en œuvre, en particulier à l'intention des groupes vulnérables dont les populations autochtones.

#### *Clients*

Total Maroc fournit à ses clients des produits et des services de qualité en cherchant toujours à apporter la meilleure performance, à un prix compétitif.

Attentif aux besoins de ses clients, Total Maroc contrôle, évalue et améliore constamment ses produits, ses services, sa technologie et ses procédés, de façon à assurer la qualité, la sécurité, l'efficacité énergétique et l'innovation à chaque étape des processus d'élaboration, de production et de distribution.

Nous veillons à assurer la confidentialité des données que nos clients nous confient, dans le respect des réglementations relatives aux données personnelles.

#### *Fournisseurs*

Avec ses fournisseurs, le Groupe veille aux intérêts de chaque partie, dans le respect des conditions contractuelles claires et négociées de manière équitable.

Cette relation repose sur trois piliers : le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements.

Total Maroc choisit des fournisseurs avec une capacité à faire des affaires de manière responsable.

Nous pensons que la construction de relations durables repose sur le dialogue, le professionnalisme et le respect des engagements, mais aussi sur des références partagées. Aussi nous leur demandons de :

- Respecter et faire respecter par leurs propres fournisseurs, nos Principes Fondamentaux dans les Achats. Issus de notre Code de conduite, ils constituent les fondements de la relation durable que nous souhaitons construire avec eux ;
- Être particulièrement attentifs au respect des normes et procédures en matière de droits de l'homme, notamment en ce qui concerne les conditions de travail de leurs salariés, ainsi que des salariés de leurs propres fournisseurs ;
- Accepter d'être audités afin d'évaluer et d'améliorer continuellement le respect de ces principes.

#### *Les partenaires industriels et commerciaux*

Le Code de conduite Total s'applique au sein de toute entreprise commune (joint-venture) que le Total Maroc dirige ou dont il est l'opérateur.

Dans les autres cas, Total Maroc met tout en œuvre pour que les dirigeants ou l'opérateur de la joint-venture applique(nt) des principes équivalents à ceux énoncés dans le Code de conduite Total.

#### *Actionnaires*

Total Maroc s'attache à mériter la confiance de ses actionnaires avec l'objectif d'assurer la rentabilité et la pérennité de leur investissement.

Total Maroc leur fournit régulièrement des informations transparentes et complètes et maintient un dialogue constructif avec eux par l'intermédiaire de divers canaux de communication. Il est à l'écoute de leurs attentes, préoccupations et questions, quel que soit le sujet. Tout ceci dans le respect des réglementations boursières applicables et avec des comptes reflétant fidèlement les opérations de la Société.